



AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 00251-115-51-92-87 Fax: 00251-115-51-02-49



**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**

- **Contenu**
- **Mécanisme de mise en œuvre**
- **Mécanisme de suivi et d'évaluation**

**Mai 2009**



## TABLE DES MATIERES

ABRÉVIATIONS ET SIGLES .....	4
REMERCIEMENTS.....	5
AVANT-PROPOS.....	6
RESUME.....	7
INTRODUCTION.....	10
Contexte.....	10
Justification du PMI .....	11
Concept du PMI .....	12
Objectifs du PMI.....	12
Méthodologie .....	13
Structure de l'étude .....	14
I.    L'ETAT DES LIEUX DU PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE .....	15
1.1    Radioscopie de la mise en œuvre du Traité d'Abuja par CER.....	15
1.1.1    La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) .....	15
1.1.2    Le Marché Commun de l'Afrique Australe (COMESA).....	16
1.1.3    La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) .....	16
1.1.4    La Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CENSAD) .....	17
1.1.5    La Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) .....	17
1.1.6    L'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD) .....	18
1.1.7    La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE).....	19
1.2    Défis et contraintes .....	22
II.    PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI).....	24
2.1    Secteurs et sous-secteurs prioritaires .....	24
2.1.1    Commerce .....	27
2.1.2    Libre circulation.....	29
2.1.3    Paix et sécurité.....	30
2.1.4    Infrastructures et énergie.....	31
2.1.5    Agriculture.....	33
2.1.6    Industrie.....	33
2.1.7    Investissement .....	34
2.1.8    Sciences et technologie .....	35
2.1.9    Affaires sociales.....	35
2.1.10    Affaires politiques.....	36
2.1.11    Statistiques.....	36
2.1.12    Renforcement des capacités .....	36
2.2    Analyse du PMI .....	45
2.2.1    Responsabilité des acteurs.....	45
2.2.2    Financement du PMI.....	50
2.3    Contraintes.....	51
2.4    Phase II du PMI .....	52
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	53
TABLE DES FIGURES.....	54
LISTE DES TABLEAUX .....	54
ANNEXE 1 .....	56
A.1    Plan d'action général du PMI.....	57
A.2    Plans de mise en œuvre par CER.....	64



1.2.1	Plan d' Action de la CEDEAO .....	65
1.2.2	Plan d' Action du COMESA .....	68
1.2.3	Plan d' Action de la CEEAC .....	72
1.2.4	Plan d' Action de la CEN-SAD .....	77
1.2.5	Plan d' Action de la SADC .....	81
1.2.6	Plan d' action de l'IGAD .....	85
1.2.7	Plan d' Action de la CAE .....	90
A.3	Plans de mise en œuvre par groupement de CER.....	94
1.3.1	Groupement: COMESA, SADC, CAE et IGAD .....	94
1.3.2	Groupement : CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA .....	97
1.4	Plan de mise en œuvre : Commission de l'Union africaine .....	100
ANNEXE 2	.....	104
A2 :	MECANISME DE SUIVI ET D'EVALUATION .....	105
ANNEXE 3	.....	108
A3:	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).....	109
BIBLIOGRAPHIE	.....	110

**ABRÉVIATIONS ET SIGLES**

AEC	Communauté économique africaine
APE	Accords de partenariat économiques
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BT	Barrières tarifaires
BNT	Barrières non tarifaires
CAMI	Conférence des ministres africains de l'industrie
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communautés économiques régionales
COMAI	Conférence des ministres africains de l'intégration
COMESA	Marché commun des États de l'Afrique orientale et australe
COPAX	Conseil de Paix et de sécurité en Afrique Centrale
CUA	Commission de l'Union africaine
EAC	Communauté de l'Afrique orientale
FAA	Force africaine en attente
IMAO	Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
NEPAD	Nouveau Partenariat économique pour le développement de l'Afrique
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement de l'Industrie
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PAC	Politique agricole commune
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PDCT-AC	Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale
PMI	Programme minimum d'intégration
PRSA	Le Programme régional de sécurité alimentaire
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SPS	Produits sanitaires et phytosanitaires
TEC	Tarif extérieur commun
TIC	Technologies de l'information et des Communications
UA	Union africaine
UD	Union douanière
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
ZLE	Zone de libre-échange



## REMERCIEMENTS



## AVANT-PROPOS



## RESUME

Le processus d'intégration en Afrique a commencé sous l'impulsion de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) aux lendemains des indépendances. Depuis les initiatives se sont multipliées et des cadres juridiques élaborés pour en accélérer le processus. Il s'agit, entre autres, du Plan d'Action et de l'Acte Final de Lagos, du Traité d'Abuja, de la Déclaration de Syrte, de la création de l'Union africaine (UA), et son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et de la Déclaration d'Accra sur le Gouvernement de l'Union.

L'approche d'intégration en vue de l'avènement de la Communauté économique africaine (AEC), instituée par le Traité d'Abuja, a été régionale, et repose sur les piliers et les pierres angulaires que sont les CER. Celles-ci ont fait des progrès notables depuis leur création dans différents domaines. Pour certaines CER, le rythme de mise en œuvre des programmes est encore lent et nécessite un appui de la part des différents acteurs d'intégration.

En effet, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché Commun de l'Afrique Australe (COMESA) ont atteint le stade de zone de libre échange alors que l'IGAD se trouve encore au niveau de la coordination et d'harmonisation des activités entre ses Etats membres. La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) est la seule Communauté à avoir atteint le stade d'union douanière depuis janvier 2005 et espère lancer le marché commun en 2010.

En ce qui concerne les projections des CER, le COMESA et la CEDEAO sont en train d'aller vers l'achèvement de l'union douanière au cours de cette année 2009. La CEEAC et la SADC prévoient le lancement de leur union douanière respective en 2010.

D'une part, si on compare le calendrier d'intégration des CER avec celui du Traité d'Abuja, on trouve qu'à l'exception de l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD) et de la CEN-SAD, les autres communautés sont en nette avance par rapport à l'échéance envisagée par le Traité pour la création d'une union douanière au niveau de chaque CER à l'horizon 2017. Toutefois, d'autres Communautés sont encore en retard et font face à de nombreuses difficultés au sein desquelles figurent le manque de ressources financières et humaines, la multi-appartenance à plusieurs CER, la non élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, l'insuffisance des infrastructures, la non application des protocoles en matière d'intégration économique, le manque de volonté politique, insuffisance de coordination entre les institutions panafricaines, le manque de cohésion face aux nombreux partenaires au développement, etc...

D'autre part, suivant l'esprit de la Déclaration de Syrte, du 9.9.1999, qui a appelé à l'accélération du processus d'intégration et le raccourcissement des délais fixés par le Traité d'Abuja, on trouve qu'il est nécessaire de s'accorder sur un cadre continental de coordination, de convergence et de collaboration, entre les CER, pour atteindre l'objectif ultime, à savoir l'intégration du continent et la Communauté économique africaine. Ce cadre consensuel entre les Etats membres, les CER et la CUA, sera le trait d'union ou le dénominateur commun entre les acteurs de l'intégration continentale africaine sous la dénomination de « programme minimum d'intégration » (PMI).

Le Programme minimum d'intégration est composé de différentes activités sur lesquelles s'accorderont les CER et toutes les parties prenantes pour hâter et mener à terme le processus d'intégration régionale et continentale. Le PMI englobe des objectifs réalisables dans les termes du Plan stratégique de l'UA (quatre années), et sera mis en œuvre par les CER, les Etats



membres et la Commission de l'Union africaine (CUA), en collaboration avec les différents partenaires au développement de l'Afrique.

Le PMI se fonde sur les vertus de l'approche à géométrie variable qui permet aux CER de progresser à des rythmes différents dans le processus d'intégration. Dans cette perspective, les CER continueront à mettre en œuvre leurs programmes respectifs (considérés comme leurs programmes prioritaires) et, de façon concomitante, elles tenteront d'œuvrer pour réaliser les activités contenues dans le PMI, dont les composantes ont été identifiées par les CER elles-mêmes en étroite coopération avec la CUA.

Les secteurs prioritaires qui ont été retenus par les CER, dans le cadre de la première phase du PMI (2009-2012), sont les suivants ; la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ; la paix et sécurité ; les infrastructures et énergie; l'agriculture; le commerce; l'industrie; l'investissement ; et les statistiques. A côté de ces secteurs prioritaires, les CER ont considéré impératif d'entreprendre certaines activités urgentes, qualifiées de mesures nécessaires d'accompagnement, dans les domaines des affaires politiques, des sciences et technologie, et des affaires sociales.

Pour chacun des secteurs susmentionnés, des objectifs ont été fixés, au titre des différentes phases de mise en œuvre et sont associés à une série d'activités et de projets prioritaires, à entreprendre par les différentes parties prenantes.

Les objectifs de la première phase du PMI sont les suivants :

- Elimination progressive des barrières tarifaires (BT) dans toutes les CER
- Elimination des barrières non tarifaires (BNT) au niveau des CER
- Simplification et harmonisation des règles d'origine
- Signature d'accords de partenariats entre CER
- Facilitation des procédures douanières et création d'une union douanière dans chaque CER avec un TEC
- Libre circulation totale des personnes dans les régions et partielle entre elles
- Libre circulation des biens dans les régions
- Liberté progressive de la circulation des services et capitaux dans les régions
- Prévention, résolution des conflits et développement post-conflit en Afrique
- Développement des infrastructures en Afrique
- Accélération de la mise en œuvre du PDDAA
- Développement du secteur industriel en Afrique
- Mise en place d'une plate forme régionale et continentale pour attirer les investisseurs
- Développement du système éducatif en Afrique
- Promotion de l'utilisation des Sciences et Technologie pour éradiquer la pauvreté en Afrique
- Assurer aux africains un accès aux besoins primordiaux de santé
- Promotion de la participation de la femme dans le développement économique
- Organisation d'élections démocratiques et alternance du pouvoir politique
- Amélioration de la gouvernance dans les CER
- Mise en place des instruments permettant l'harmonisation des statistiques en Afrique
- Renforcement des capacités des CER, de la CUA et des Etats membres

Le PMI regroupe tous les programmes régionaux et continentaux visant à donner une image complète de toutes les initiatives existantes, mais aussi à identifier les déficits de financement dont souffre leur mise en œuvre, et à essayer de les combler en mobilisant en leur faveur les



fonds additionnels nécessaires. En vue de lui assurer des conditions nécessaires de mise en œuvre et de réussite, le PMI est accompagné de plans d'actions par Communauté et par groupe de CER ainsi que d'un plan d'action pour la CUA et d'un mécanisme de suivi et d'évaluation.

En raison des besoins énormes en terme de financement du processus d'intégration en général et du PMI en particulier, la présente étude recommande la création d'un « Fonds d'intégration » dédié au financement du programme, et propose, à cet effet, trois sources de financement essentielles à savoir : les sources internes, les institutions financières africaines, et les sources externes. Après l'identification des différentes sources potentielles de financement du PMI, la CUA entreprendra une série de consultations avec les CER pour mettre en place une stratégie pour le financement du PMI.

Les obstacles majeurs qui peuvent entraver ou freiner la mise en œuvre du PMI sont essentiellement le manque de ressources financières et humaines au niveau des CER et de la CUA, le manque de leadership et de coordination de la part de la CUA, l'absence de compatibilité entre les politiques nationales et les approches régionales, et à un degré moins élevé la multi-appartenance des pays à plusieurs CER. A cet égard, la CUA, en étroite collaboration avec les CER, devra prendre les mesures nécessaires pour remédier à toutes les contraintes, en vue d'accélérer le processus d'intégration du continent.



## INTRODUCTION

### Contexte

1. Les Etats africains ont, à la naissance de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), le 25 mai 1963, clairement exprimé, en la réaffirmant, la nécessité de coordonner et d'identifier leur coopération en vue d'améliorer la qualité de vie de leurs peuples. C'est ainsi que forts des expériences de regroupements anticoloniaux et galvanisés par la création de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en juin 1975, ils étaient convenus, lors de la Onzième Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA tenue en décembre 1976 à Kinshasa, au Zaïre, à l'époque, aujourd'hui République démocratique du Congo, de la création d'un marché commun africain en prélude à une Communauté économique africaine.

2. La deuxième Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, qui a eu lieu à Lagos, au Nigeria en avril 1980 a adopté le « Plan d'Action de Lagos » ainsi que « l'Acte final de Lagos ». Ce dernier, inspiré par l'engagement des Chefs d'Etat et de Gouvernement à créer à l'horizon 2000 « sur la base d'un traité à conclure, une Communauté économique africaine afin d'assurer l'intégration économique, culturelle et sociale de (leur) continent », comportant les étapes à franchir en vue de l'avènement de ladite communauté dont le Traité, signé à Abuja, au Nigeria, le 03 juin 1991, et ratifié, est entré en vigueur le 12 mai 1994.

3. L'approche, pour parvenir à cette Communauté, dont le socle et les pierres angulaires devront être les Communautés économiques régionales (CER) et dont la réalisation était prévue sur une période de 34 à 40 années maximum subdivisées en six étapes, a été régionale. Cette durée prévue par le Traité d'Abuja pour la réalisation de la Communauté économique africaine a été jugée trop longue par les États membres. C'est pourquoi les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA ont dans la Déclaration de Syrte, adoptée à Syrte le 09 septembre 1999, pris des mesures devant accélérer le processus de rationalisation en écourtant la période prévue à l'article 6 du Traité et créer l'Union africaine en remplacement de l'Organisation de l'Unité africaine. Cette Union a été lancée en Juillet 2002 à Durban, en Afrique du Sud.

4. Pour permettre à la nouvelle organisation continentale de réaliser les objectifs qui lui sont assignés, les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains ont adopté le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Le programme NEPAD a été adopté en juillet 2001 à Lusaka en Zambie concomitamment à l'adoption de l'UA et a pour objectifs, entre autres, la création d'un environnement stable et la promotion d'une croissance économique et d'un développement durable du continent.

5. Par ailleurs, pour renforcer l'Union africaine, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de sa neuvième Session ordinaire, tenue à Accra, au Ghana, en Juillet 2007, a adopté le principe de la doter d'un Gouvernement pour accélérer, entre autres, le processus d'intégration, économique et politique du continent. D'où l'impérieuse nécessité d'arrimer le processus d'Abuja à la nouvelle donne où les CER ont un rôle primordial à jouer.

6. Toutefois, bien qu'ayant pratiquement les mêmes programmes d'intégration, les CER, soumises à des approches spécifiques et particulières répondant à des impondérables régionaux et décisionnels sont, à des degrés ou stades d'intégration différents, loin de l'harmonie voulue par le Traité pour atteindre et franchir les six étapes prévues à son article 6 (2). Les résultats mitigés, ainsi que les difficultés rencontrées ont déjà fait l'objet d'une littérature



abondante au sein de laquelle figure principalement Kouassi R.N. (2008, 2007, 2007) ; CUA (2008, 2009) ; CEA (2004, 2006)

7. Pour booster le processus d'intégration régionale et continentale et lui permettre d'aboutir à des résultats tangibles, les Ministres africains de l'Intégration ont recommandé, sur la base d'une étude effectuée par la Commission de l'UA, la définition, entre les CER et la Commission, d'un cadre consensuel d'activités prioritaires et essentielles à entreprendre. La nécessité et l'urgence d'un tel cadre ont été réaffirmées lors de la sixième réunion du Comité de Coordination UA-CER-UNECA-BAD, tenue à Sharm El Sheikh, en Egypte. Ce cadre doit servir de tremplin à l'éclosion, et à la réalisation de la lettre et de l'esprit d'Abuja par l'avènement rapide de la Communauté économique africaine.

### Justification du PMI

8. Il convient de rappeler que la Première Conférence des Ministres africains de l'Intégration (COMAI I) s'est tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, les 30 et 31 mars 2006, et portait sur la Rationalisation des Communautés économiques régionales (CER). La Deuxième eut lieu à Kigali, au Rwanda, les 26 et 27 juillet 2007. La Troisième Conférence s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 22 et 23 mai 2008 et la quatrième est prévue à Yaoundé, au Cameroun, les 7 et 8 mai 2008. De façon générale, il a été reconnu lors de ces conférences le rôle majeur que jouent les CER en tant que pierres angulaires de la Communauté économique africaine et, partant de l'intégration du continent. Par ailleurs, il a été souligné lors de ces conférences l'urgente nécessité de rationaliser, de coordonner et d'harmoniser les activités et les programmes des CER en vue de donner corps à la Communauté économique africaine, telle qu'elle est envisagée dans le Traité d'Abuja et l'Acte constitutif de l'Union africaine.

9. En particulier, les deuxième et troisième Conférences des Ministres africains de l'Intégration, tenues à Kigali en juillet 2007 et à Abidjan en mai 2008 respectivement, ont proposé des recommandations importantes, dont :

- i. la nécessité, pour la Commission, en étroite collaboration avec les principales parties prenantes de réviser le Traité d'Abuja, à la lumière de la Déclaration de Syrte du 9 septembre 1999 ;
- ii. la nécessité, pour la Commission, d'élaborer un Programme minimum d'intégration (PMI) pour les CER ;
- iii. la nécessité, pour la Commission, de coordonner les activités des CER et d'harmoniser entre elles les politiques et les programmes, en tant que stratégie majeure pour promouvoir le processus de rationalisation ; et
- iv. la nécessité d'encourager et de favoriser la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services entre les CER et à travers celles-ci afin d'accélérer l'intégration au niveau du continent.

10. Il est à noter qu'un travail significatif a été déjà accompli, en 2007, dans le cadre de l'élaboration du PMI, à travers une étude intitulée la « *Rationalisation des Communautés économiques régionales (CER) : Révision du Traité d'Abuja et Adoption du Programme minimum d'intégration* », par la Commission de l'Union de l'africaine. En plus, lors de la sixième session du Comité de Coordination UA-CER-CEA-BAD qui s'est tenue le 26 juin 2008 à Sharm El Sheikh, en Egypte, il a été demandé, entre autres, à la Commission de l'Union africaine de rédiger une note d'orientation présentant le PMI et définissant ses objectifs ainsi que l'élaboration d'un programme continental d'intégration. En outre, à la dernière réunion des Chefs exécutifs des CER qui s'est tenue les 12 et 13 janvier 2009, à Addis Abéba, en Ethiopie,



il a été également demandé à la Commission d'entreprendre des consultations avec les CER en vue de l'élaboration du PMI et de définir un calendrier clair de sa mise en œuvre.

C'est dans cette perspective que la Commission de l'Union africaine a initié des consultations avec les CER pour un échange d'opinions sur la façon d'élaborer le PMI comme un moyen d'accélérer le processus d'intégration africaine, conformément à la Déclaration de Syrte du 9 septembre 1999.

### Concept du PMI

11. Chaque CER a son propre programme prioritaire qu'elle est entrain de mettre en œuvre. Le programme minimum d'intégration est composé de différentes activités de différents projets ou programmes sur lesquels s'accorderont les CER pour hâter et mener à terme le processus d'intégration régionale et continentale.

12. Le PMI est donc perçu comme un mécanisme de convergence entre les CER, et qui devrait se concentrer sur quelques domaines prioritaires de préoccupation au niveau régional et continental, où les CER peuvent renforcer leur coopération et bénéficier des avantages comparatifs et de bonnes expériences de chacune d'elles dans le domaine d'intégration. Le PMI englobe des objectifs réalisables dans les termes du Plan stratégique de l'UA (quatre années), accompagné d'un mécanisme de suivi et d'évaluation. Il est supposé être mis en œuvre par les CER, les Etats membres et la CUA, en collaboration avec les différents partenaires au développement de l'Afrique.

13. Le PMI a été développé en rapport avec l'approche de l'intégration à géométrie variable selon laquelle les CER devraient progresser à des vitesses différentes dans le processus d'intégration<sup>1</sup>. En effet, les CER continueront à mettre en œuvre leurs programmes respectifs (considérés comme leurs programmes prioritaires) et de façon concomitante tenter d'œuvrer pour réaliser les autres activités contenues dans le PMI.

14. L'identification d'un dénominateur commun minimal entre les CER ne vise pas à handicaper le rythme de progression des CER qui sont en avance par rapport aux autres. *A contrario*, ceci a pour but d'assurer une certaine harmonie et synergie entre les actions menées par les huit Communautés reconnues par l'Union africaine en vue de l'accélération de l'intégration du continent.

### Objectifs du PMI

15. La nécessité d'élaborer un PMI traduit l'importance elle-même accordée à la réalisation de la Communauté économique africaine (AEC), ancrée dans les aspirations d'un continent stable, prospère et hautement compétitif, fonctionnant comme un marché et une base de production uniques, où les biens, les services, le travail qualifié et les capitaux peuvent circuler librement, s'établir et résider, entraînant un développement économique durable et une réduction de la pauvreté. La stratégie globale qui mènera à la réalisation de la CEA, entre autres, est intimement liée à l'élaboration du PMI au niveau du continent.

16. Les objectifs essentiels du PMI sont les suivants :

- i. identifier les projets régionaux et continentaux au sein de la CUA et des CER dont la mise en œuvre repose sur le principe de subsidiarité ;

<sup>1</sup> Commission économique pour l'Afrique (2004). « Etat de l'intégration régionale en Afrique ». Addis Abéba.



- ii. renforcer les initiatives en cours en matière de coopération économique entre les CER, et identifier les mesures susceptibles d'accélérer l'intégration dans une sélection de secteurs ou domaines prioritaires ;
- iii. identifier les secteurs prioritaires qui exigent une coordination et une harmonisation audacieuses, au sein de chaque CER et entre elles ;
- iv. émuler les expériences réussies d'intégration dans certaines CER et les généraliser aux autres Communautés ;
- v. aider les CER à identifier et à mettre en œuvre les activités prioritaires en vue de franchir les différentes étapes d'intégration prévues à l'article 6 du Traité d'Abuja ;
- vi. aider les CER à mettre en œuvre le PMI à travers un calendrier clairement défini; et
- vii. développer et mettre en œuvre d'autres mesures d'accompagnement pour faciliter la mise en place d'un marché unique autour des secteurs prioritaires.

### **Méthodologie**

17. L'approche qui a été utilisée pour produire ce rapport est celle des consultations directes menées par la CUA au niveau de la Commission elle-même d'une part, et au niveau des CER d'autre part.

18. A cet effet, un questionnaire a été élaboré en vue de consultation des CER sur le PMI. Tous les départements concernés de la CUA ont contribué à l'élaboration du questionnaire qui comportait deux parties. La première portait sur les programmes prioritaires en cours au niveau des CER alors que la deuxième portait sur le développement d'un programme minimum d'intégration à l'échelle continentale. Le questionnaire a été envoyé à toutes les huit CER reconnues par l'Union africaine, à l'exception faite de l'UMA qui n'entretient pas de relations avec la CUA.

19. Ensuite, une équipe, composée de certains départements de la CUA, a été constituée pour visiter les CER. Les départements concernés sont les suivants:

- Affaires économiques ;
- Affaires sociales ;
- Affaires politiques ;
- Commerce et industrie ;
- Paix et sécurité ;
- Infrastructures et énergie ;
- Ressources humaines, sciences et technologies ; et
- Economie rurale et Agriculture.

20. L'équipe a visité respectivement le COMESA, la CEEAC, la CEDEAO, la SADC, l'IGAD, la CENSAD et la CAE. Lors des missions de consultation, la démarche qui a été utilisée est celle de sessions de travail sectorielles entre les experts de la CUA et ceux des CER. Les experts de la Commission ont pu rencontrer les fonctionnaires et experts concernés des CER et ont pu avoir des discussions approfondies et élaborer conjointement des propositions d'un Plan d'action des activités prioritaires pour chaque secteur identifié au titre du PMI.



21. Après les missions de travail, les réponses au questionnaire, ainsi que les propositions de plan d'action ont été analysées par la CUA au moyen du logiciel Excel, largement utilisé dans la rédaction du présent rapport. En outre, un travail de recherche a été effectué pour enrichir le contenu du rapport.

22. La Commission a partagé la première version du rapport avec toutes les CER en vue de compléter les informations manquantes et de recueillir leurs contributions au rapport. Enfin, la Commission a incorporé les commentaires des CER au présent rapport.

### **Structure de l'étude<sup>2</sup>**

23. Cette étude est structurée autour de trois chapitres. Le premier chapitre fournit un rappel de l'état d'intégration dans chaque CER, à savoir la CEDEAO, le COMESA, la CEEAC, la CENSAD, la SADC, l'IGAD, et la CAE, en examinant d'abord leurs programmes prioritaires et orientations stratégiques, et en analysant ensuite le stade d'intégration atteint par chaque CER par rapport aux étapes d'intégration prévues à l'article 6(2) du Traité d'Abuja, instituant la Communauté économique africaine (AEC), ainsi que les différents défis et problèmes qui freinent le processus d'intégration au niveau des CER.

24. Le deuxième chapitre identifie les différents secteurs et sous-secteurs qui ont été retenus dans le cadre du PMI. Au niveau de chaque secteur ou sous-secteur, des actions prioritaires, à mettre en œuvre, ont été identifiées et sont associées à des résultats attendus, à une répartition des responsabilités, à des indicateurs de performance dans la réalisation ainsi qu'à un calendrier de mise en œuvre. Ce chapitre traite également des différentes ressources financières possibles qui pourront être mobilisées en vue du financement des activités et projets contenues dans le programme minimum d'intégration. Par ailleurs, ce chapitre met en lumière les défis et les obstacles potentiels que rencontre le processus de mise en œuvre des différentes activités du PMI ainsi que les grandes lignes de la deuxième phase du programme, 2013-2016. A cet effet, certaines activités entreprises lors de la première phase continueront à exister en plus d'autres actions dans des domaines jugés prioritaires. Le dernier chapitre représente la conclusion et les recommandations de l'étude.

---

<sup>2</sup> La présente étude comporte trois annexes.

La première annexe présente les plans de mise en œuvre du Programme minimum d'intégration des différents acteurs. A cet effet, des plans d'action ont été développés par Communauté, par groupement de CER, ainsi que par la Commission de l'Union africaine. Deux groupements de CER ont été identifiés, à savoir les trois CER du Sommet Tripartite plus l'IGAD et le groupement composé de la CEDEAO, la CEEAC, la CENSAD et l'UMA. La deuxième annexe indique le mécanisme à utiliser pour le suivi et l'évaluation du PMI. A cet effet, il présente les méthodes suggérées pour l'évaluation et le suivi du PMI ainsi que la fréquence d'élaboration de rapports de suivi et d'évaluation du programme continental. La troisième annexe présente le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).



## I. L'ETAT DES LIEUX DU PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE

### 1.1 Radioscopie de la mise en œuvre du Traité d'Abuja par CER<sup>3</sup>

25. Chaque CER possède son propre programme prioritaire où s'inscrivent toutes ses activités d'intégration. Ces programmes sont fondés sur une vision intégratrice de la Communauté et sur des orientations stratégiques identifiées dans chaque région. Ainsi, il y a lieu de rappeler que les Communautés économiques régionales ont fait des progrès notables depuis leur création dans différents domaines. Pour certaines CER, le rythme de mise en œuvre de leurs programmes est encore lent et nécessite un appui de la part des différents acteurs d'intégration. Sachant que les CER ont des visions et approches différentes en termes d'intégration et de priorisation des domaines d'action, l'on ne saurait s'attendre à ce que toutes les CER progressent à un rythme homogène ; aient des réalisations semblables ; et atteignent le même stade de développement et d'intégration.

#### 1.1.1 La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO)

26. La Communauté, comme stipulé dans l'article 3 du Traité révisé de la CEDEAO, vise à « promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une union économique de l'Afrique de l'ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain ».

27. Le programme de travail actuel de la Communauté vise, entre autres, à approfondir le processus d'intégration, à traduire dans les faits l'approche régionale de la mise en œuvre du NEPAD en Afrique de l'ouest, et à faciliter les efforts déployés pour la réduction de la pauvreté.

28. L'action de la CEDEAO porte sur les domaines suivants:

- i. Agriculture ;
- ii. Environnement et ressources naturelles ;
- iii. Industrie ;
- iv. Transports, télécommunications et tourisme ;
- v. Energie ;
- vi. Commerce, douanes et paiements ;
- vii. Statistiques ;
- viii. Monnaie, finances et fiscalité ;
- ix. Sécurité régionale et immigration ;
- x. Ressources humaines, affaires sociales et culturelles;
- xi. Santé ;
- xii. Education ;
- xiii. Sciences et technologie, et
- xiv. Affaires politiques, judiciaires et juridiques.

<sup>3</sup> Pour plus d'information, voir :  
CEA (2004, 2006) ; CUA (2008, 2009)



29. La **CEDEAO a atteint le stade de zone de libre échange et prépare le lancement de son union douanière au cours de l'année 2009**. La Commission travaille assidûment avec tous les acteurs sur le schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO et le développement du Tarif extérieur commun. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO qui s'est tenue à Lomé le 9 décembre 1999, a décidé de créer une zone monétaire pour la région CEDEAO, qui sera une résultante de la fusion d'une deuxième zone pour les pays anglophones à créer et la zone CFA. A cet égard, il est à noter que cette Communauté fait face à quelques problèmes d'ordre techniques sur la voie de réalisation de son union monétaire. Ainsi, il a été prévu la création de la deuxième zone monétaire en 2009, après avoir été repoussé plusieurs fois de 2003 à 2007. Aussi s'est-il avéré difficile de procéder de la sorte. C'est ainsi que la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), est entrain d'examiner d'autres approches d'intégration vers la création de l'union monétaire de la CEDEAO.

### 1.1.2 Le Marché Commun de l'Afrique Australe (COMESA)

30. Le Plan stratégique du COMESA pour la période 2007-2010, identifie cinq axes stratégiques prioritaires, à savoir :

- i. Paix, sécurité, démocratie et gouvernance ;
- ii. Harmonisation des politiques pour la consolidation de l'intégration régionale ;
- iii. Développement des infrastructures en vue de promouvoir le commerce et l'investissement ;
- iv. Création des opportunités d'investissement dans la région du COMESA ; et
- v. Négociations commerciales multilatérales.

31. **Le COMESA a atteint le stade de zone de libre échange et elle est entrain d'aller vers l'achèvement de l'union douanière au cours de cette année 2009**. Cette date buttoir a été fixée après le report de la première date de 2008.

### 1.1.3 La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

32. D'après la vision stratégique de la CEEAC à l'horizon 2025, qui a été adoptée lors de la XIIIème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, à Brazzaville (République du Congo) du 22 au 31 Octobre 2007, les axes prioritaires et stratégiques de la Communauté sont définis sur le court, moyen et long termes.

33. Les axes prioritaires à l'horizon 2015 qui ont été retenus au niveau de la CEEAC sont les suivants :

- i. la paix, la sécurité et la stabilité : Conseil de Paix et de sécurité en Afrique Centrale (COPAX);
- ii. les grandes infrastructures, notamment des transports : Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PDCT-AC) ; et
- iii. l'énergie, l'eau et l'environnement Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC).

34. A ces axes prioritaires, d'autres programmes prioritaires ont été identifiées dans les secteurs suivants :

- i. Le Programme régional de sécurité alimentaire (PRSA), la politique agricole commune (PAC) et le Fonds spécial pour l'agriculture ; et



- ii. L'union douanière et la conclusion des Accords de partenariat économiques (APE).

35. Pour ce qui est des axes prioritaires et stratégiques à long terme de la CEEAC (2016-2025), il a été convenu de se concentrer sur l'élaboration et la mise en place d'une politique d'intégration monétaire, le renforcement des capacités de production et l'interconnexion des réseaux électriques.

**36. La CEEAC est au stade de zone de libre échange et prévoit le lancement de son union douanière en 2010.** Cette communauté fait face à plusieurs défis, à savoir, le manque de ressources humaines et financières, de nombreux problèmes pour la libéralisation de la circulation des personnes dans la région, etc..., qui peuvent freiner son intégration et la contraindre à revoir son calendrier.

#### 1.1.4 La Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CENSAD)

37. D'après le Traité portant création de la CENSAD, les objectifs de la Communauté sont les suivants :

- i. La suppression de toutes les restrictions qui entravent le rassemblement de ses Etats membres ;
- ii. La libre circulation des personnes, des capitaux et d'intérêts des ressortissants des Etats membres, la liberté de séjour et d'exercice de l'activité économique ;
- iii. La promotion du commerce extérieur par une politique d'investissement dans les Etats membres ;
- iv. L'accroissement entre les Etats membres des moyens de transport et de communications terrestres, aériens et maritimes ;
- v. La reconnaissance par chaque Etat membres aux ressortissants des pays signataires, des mêmes droits, avantages et devoirs reconnus à leurs propres citoyens conformément aux dispositions de leurs constitutions respectives ; et
- vi. L'harmonisation des systèmes éducatifs, pédagogiques, scientifiques et culturels dans les différents cycles de formation.

**38. La CENSAD est au stade de la zone de libre échange.** Mais elle n'a pas encore élaboré une feuille de route claire pour renforcer l'intégration entre ses Etats membres en vue de franchir les différentes étapes d'intégration, à savoir, l'union douanière, le marché commun pour la région ainsi que l'union monétaire et l'union économique et monétaire. Cette CER fait face à de nombreux défis, dont essentiellement la multi appartenance des ses Etats membres à plusieurs CER, notamment la CEDEAO, l'UMA, le COMESA, la CAE et la CEEAC. Cette situation nécessite le déploiement d'importants efforts pour harmoniser les différents programmes entre les CER concernées mais aussi pour éviter le double emploi.

#### 1.1.5 La Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC)

39. Selon l'indicatif régional du Plan de développement stratégique de la SADC, les domaines prioritaires d'intervention de la communauté sont les suivantes:

- i. Domaines de coopération et d'intégration :
  - Commerce / libéralisation économique et développement;
  - Infrastructures de soutien à l'intégration régionale;
  - Sécurité alimentaire durable ; et
  - Développement humain et social.



- ii. Domaines transversales d'intervention:
  - L'éradication de la pauvreté;
  - La lutte contre le VIH/SIDA;
  - L'égalité entre les sexes et le développement;
  - Sciences et technologie;
  - Information et technologie de la communication (ITC);
  - Environnement et développement durable;
  - Secteur privé ; et
- iii. Statistiques

**40. La SADC a atteint l'étape de la zone de libre échange et vise la création d'une union douanière en 2010.** A cet égard, le Secrétariat est entrain de développer un code des douanes, préparer un système de transit, l'informatisation des administrations des douanes, l'élaboration d'un tarif extérieur commun, la simplification des documents et la mise en place d'un poste douanier commun. Dans le cadre de suivi du respect des critères de convergence par ses Etats membres, la SADC élabore un rapport annuel sur l'état de convergence macroéconomique dans la région en vue de la création de l'union monétaire en 2016.

#### **1.1.6 L'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD)**

41. L'objectif ultime de l'IGAD consiste à remplir son mandat en parvenant au développement durable de la région. La réalisation de ce but passe par une coopération régionale et une coordination des politiques sectorielles. Ainsi, La stratégie de l'IGAD assure un cadre cohérent visant à guider la mise en œuvre des programmes de développement prioritaires de la Communauté. En effet, les domaines prioritaires d'intervention de l'IGAD à court, et à moyen termes sont les suivants :

- i. la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement ;
- ii. la coopération économique dans les domaines du commerce et du développement des infrastructures
- iii. la prévention, la gestion et le règlement des conflits ; et
- iv. les affaires humanitaires.

42. L'IGAD a entamé en novembre 2008 un processus d'élaboration de son propre Plan minimum d'intégration. Une réunion a été organisée, à cet effet, à Addis Abéba, en Ethiopie, pour discuter du projet de plan qui a été préparé. Le nouveau Plan vise à repositionner l'IGAD comme une institution de développement et à recentrer, en conséquence, son plan d'intégration régionale. Cela sera particulièrement utile pour permettre à l'IGAD de:

- i. identifier les mécanismes de consultation entre les Etats membres sur les questions de développement;
- ii. mettre en place un partenariat solide avec les autres CER et tisser des liens forts avec l'UA / NEPAD ;
- iii. répondre aux besoins spécifiques des Etats membres dans le cadre d'une politique commune dans des domaines clés ;



- iv. élaborer et s'approprier des programmes de développement stratégiques qui répondent aux besoins spécifiques des Etats membres de l'IGAD ; et
- v. traduire la volonté politique des Etats membres dans des actions concrètes.

43. À cet égard, le Plan minimum d'intégration de l'IGAD prend en compte l'évaluation des performances de l'IGAD dans la mise en œuvre de son Plan stratégique 2004-2008. Les directives stratégiques de son XIIème Sommet de Chefs d'Etat et de Gouvernement ont donné mandat au Secrétariat de l'IGAD de:

- i. Mettre en œuvre le plan sous-régional du NEPAD pour l'environnement;
- ii. Lancer un processus de gouvernance des ressources naturelles pour un développement durable;
- iii. Procéder au lancement régional des énergies renouvelables et le Protocole de la stratégie de sécurité pour atténuer les effets des prix mondiaux du pétrole;
- iv. Mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration concernant les prix élevés des produits alimentaires;
- v. Entreprendre un inventaire de ce qui a été accompli jusqu'ici en termes d'harmonisation et d'intégration régionale, et de formuler des recommandations sur la voie à suivre ; et
- vi. Élaborer et mettre en œuvre des programmes et politiques d'intégration régionale visant à faire de l'IGAD un pilier effectif de l'UA.

44. Ainsi, ce programme vise, entre autres, à la création d'une zone de libre échange entre ses membres. Ce Plan minimum d'intégration permettra de renforcer la mission de cette organisation en élargissant son champ d'action à d'autres domaines comme le commerce, le développement des infrastructures, les technologies de l'information de communications (TIC), le développement des affaires sociales et la convergence macroéconomique et fixera des délais de mise en œuvre de chacune des activités contenues dans ce plan. Etant donné que tous les membres de l'IGAD sont aussi membres du COMESA, le plan minimum d'intégration a mis l'accent sur l'importance de travailler en collaboration avec les autres CER, notamment le COMESA, la CAE et la SADC, pour harmoniser les politiques et programmes entre elles. A cet égard, l'IGAD devrait prendre en urgence, les mesures suivantes:

- i. Suppression des droits de douane pour le commerce ;
- ii. Suppression des barrières non tarifaires et des obstacles techniques au commerce ; et
- iii. Mise en œuvre des politiques commerciales.

45. Jusqu'à un passé récent, la mise en œuvre de plusieurs plans et stratégies sectorielles adoptés par l'IGAD n'a pas pu lui donner le rôle qu'elle devrait jouer comme acteur clé de l'intégration régionale. Bien que la stratégie et le plan stratégique de mise en œuvre de 2004-2008 énonce des directives spécifiques pour le renforcement de la coopération entre les Etats membres, peu de réalisations ont été faites en faveur de l'intégration dans la région et la **Communauté reste encore au niveau de la coordination et de l'harmonisation des activités de ses Etats membres.**

### 1.1.7 La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)

46. Compte tenu des résultats et des leçons tirées de la mise en œuvre de la deuxième Stratégie de développement de la CAE (2001-2005) et prenant en compte les progrès réalisés au cours des cinq dernières années, la portée et l'objet du Plan Stratégique de développement



2006- 2010 de la CAE vise à approfondir et accélérer le processus d'intégration de la communauté.

47. La troisième Stratégie de développement de la CAE (2006-2010) se concentre sur la consolidation de la mise en œuvre de l'union douanière, la conclusion du protocole sur le marché commun et les voies et moyens de jeter les bases de la réalisation de l'Union monétaire et politique de la CAE. La stratégie met également l'accent sur le développement des capacités d'offre de la région, l'accroissement de l'investissement transfrontalier dans l'infrastructure de soutien ainsi que des échanges commerciaux. En outre, la Communauté essaye de maximiser l'utilisation des ressources disponibles, tout en cherchant à les renforcer, et en mettant l'accent sur les activités qui se prêtent à l'intégration régionale

48. Les interventions stratégiques de la CAE sont axées autour des secteurs prioritaires suivants :

- i. Agriculture et sécurité alimentaire
- ii. Industrie
- iii. Tourisme et protection de la faune
- iv. Environnement et ressources naturelles
- v. Infrastructures
- vi. Santé
- vii. Education
- viii. Développement urbain et logement
- ix. Affaires juridiques.

**49. La CAE est la seule communauté à avoir atteint le stade d'union douanière depuis janvier 2005 et espère lancer le marché commun en 2010.** Les travaux préparatoires ont commencé pour la mise en place progressive des instruments juridiques et techniques permettant la création du marché commun.

50. Pour ce qui est de l'union monétaire de la CAE, la Communauté a mis en place un mécanisme de surveillance du respect des critères de convergence par les pays membres qui devra être couronné par la mise en circulation de la monnaie unique de l'Afrique de l'Est. Le cadre révisé des critères de convergence, adopté en 2007, comporte deux étapes, 2007-2010 et 2011-2014 ; chaque étape répondant à des critères primaires et secondaires.

51. La radioscopie que nous venons d'examiner indique clairement que les CER, non seulement n'évoluent pas à un rythme homogène, mais encore, qu'elles se situent à des stades différents du processus du traité d'Abuja.

52. Le tableau ci-dessous résume bien cette évolution à géométrie variable et met en lumière les prévisions des CER.



Tableau 1: Etape de l'intégration de chaque CER par rapport au Traité d'Abuja

Etapes d'intégration**	Au niveau de chaque CER							Traité D'Abuja
	CEDEAO	COMESA	CEEAC	IGAD	CEN-SAD	CAE	SADC	
<b>Première étape : (5 années)</b> Renforcement des CER								1999
<b>Deuxième étape : (8 années)</b> Coordination et harmonisation des activités et élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires				ü				2007
<b>Troisième étape : (10 années)</b> Zone de Libre Echange et Union douanière	ü	ü	ü		ü		ü	2017
	(2009)*	(juin 2009)*	(2010)*	A fixer	A fixer	ü	(2010)	
	Au niveau continental							
<b>Quatrième étape : (2 années)</b> Union douanière continentale								2019
<b>Cinquième étape : (4 années)</b> Marché Commun continental								2023
<b>Sixième étape : (5 années)</b> Union économique et monétaire continentale								2028

Source : Commission de l'Union africaine, Questionnaire sur le PMI

(\*) Les chiffres entre parenthèses représentent les projections des CER pour atteindre les différentes étapes d'intégration.

(\*\*) Zone de Libre Echange (ZLE) : un accord entre pays éliminant entre eux les droits de douanes ainsi que les restrictions quantitatives à l'importation, mais conservant chacun leur propre politique commerciale vis à vis des pays tiers.

Union douanière : c'est l'approfondissement de la zone de libre échange où les États membres adoptent une politique commerciale commune avec des tarifs extérieurs communs. Elle intègre la ZLE.

Marché Commun : Union douanière plus libre circulation biens, des services et des capitaux entre États membres.

Union monétaire : ensemble de pays ayant adopté une monnaie commune/unique. Elle intègre le marché commun.

Union économique et monétaire : c'est l'étape la plus avancée du processus d'intégration économique où les pays ont harmonisé leurs différentes politiques économiques, monétaires et fiscales. Elle intègre l'Union monétaire.

53. A la quatrième étape d'intégration de l'article 6 (2) du Traité d'Abuja, il est stipulé que « toutes les CER devraient atteindre le stade de l'union douanière continentale par le biais de la coordination et harmonisation des systèmes tarifaires et non-tarifaires entre les CER et l'adoption d'un tarif extérieur commun ». Pour atteindre cet objectif, la Commission de l'Union africaine devra jouer le rôle de coordinateur entre les différentes CER et mettre en place un mécanisme de convergence entre elles.

54. D'une part, si on compare le calendrier d'intégration des CER avec celui du Traité d'Abuja, on trouve qu'à l'exception de l'IGAD et de la CENSAD, les autres communautés sont en nette avance par rapport à la date envisagée par le Traité pour la création d'une union douanière au niveau de chaque CER à l'horizon 2017. Toutefois, d'autres communautés sont encore en retard et font face à beaucoup de problèmes.

55. D'autre part, suivant l'esprit de la Déclaration de Syrte, du 9.9.1999, qui a appelé à l'accélération du processus d'intégration et le raccourcissement des délais fixés par le traité d'Abuja, on trouve qu'il est nécessaire de s'accorder sur un cadre continental de coordination,



de convergence et de collaboration, entre les CER, pour atteindre l'objectif ultime, à savoir l'intégration du continent et la Communauté économique africaine.

56. Ce cadre consensuel entre les Etats membres, les CER et la CUA, comportant des éléments intégrateurs essentiels et ciblés, minima d'une intégration réussie, sera le trait d'union ou le dénominateur commun entre les acteurs de l'intégration continentale africaine sous la dénomination de « programme minimum d'intégration ».

57. La radioscopie que nous venons d'examiner indique clairement que les CER, non seulement n'évoluent pas à un rythme homogène, mais encore, qu'elles se situent à des stades différents du processus du Traité d'Abuja.

## 1.2 Défis et contraintes

58. Les CER font face à de nombreux problèmes et défis lors de la mise en œuvre de leurs programmes prioritaires, ce qui a conduit à un faible taux de réalisation des projets régionaux dans tous les secteurs et domaines. L'intégration régionale en Afrique est confrontée à un certain nombre de contraintes et de problèmes à savoir : le manque de ressources financières et humaines ; la multi appartenance à plusieurs CER ; la non élimination des barrières tarifaires et non tarifaires ; l'insuffisance des infrastructures ; le manque de cohérence et de liens entre les programmes de coopération sectorielle et les politiques macro économiques mises en œuvre par les CERs, l'absence de mécanismes nationaux pour la coordination ; la non application des protocoles en matière d'intégration économique ; le manque de volonté politique ; l'incapacité d'inclure les objectifs, plans et programmes d'intégration dans les schémas nationaux de développement ; la faiblesse des infrastructures institutionnelles ; insuffisance de coordination entre les institutions panafricaines ; le manque de cohésion face aux nombreux partenaires au développement, etc...

59. Le déficit en ressources financières en matière d'intégration n'est plus à démontrer. La plupart des CER dépendent dans leur fonctionnement quotidien des contributions des Etats membres et des partenaires au développement. Le régime de contribution des Etats membres ayant montré ses limites, en raison du non respect de paiement des obligations financières dû à l'appartenance de ces Etats à plusieurs CER.

60. Des CER, à l'instar de la CEDEAO et de la CEEAC ont adopté des taxes communautaires, les autres CER, envisagent d'adopter un mécanisme similaire devant leur générer de ressources propres, en plus de l'assistance des donateurs pour assurer la bonne coordination en leur sein.

61. Toutefois, les CER qui ont opérationnalisé une collecte communautaire font face à des contraintes majeures, notamment l'irrégularité de paiement des fonds collectés au niveau national ; le manque d'harmonisation entre les lois nationales des finances ; la non accessibilité de certains Etats-membres aux fonds collectés du fait des goulots d'étranglement dans les systèmes de trésorerie et des dépôts.

62. De même, l'intégration régionale est confrontée à une insuffisance de ressources humaines qui est visible dans certaines CER et Etats membres. Au niveau national, le manque de ressources humaines est plus visible à la phase de mise en œuvre des différentes décisions et directives communautaires. La majorité des pays africains ne disposent pas de personnel qualifié capable de gérer les projets et de les mettre en œuvre. Un des problèmes majeurs est celui de la faible capacité d'absorption du financement de l'intégration lorsqu'il existe.



63. La mise en œuvre des protocoles et accords sur la libre circulation continue d'être confrontée à un certain nombre de défis. Ceux-ci vont des problèmes de sécurité entre certains Etats-membres de la même CER, à la non ratification des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes et aux droits de résidence et d'établissement, à la faible mise en œuvre des décisions prises en la matière, à des tracasseries administratives et à la corruption.

64. La mobilité limitée des facteurs de production, notamment la main d'œuvre à travers les frontières nationales, est une contrainte majeure à l'intégration régionale en Afrique. En outre, certains Etats-membres sont réticents à supprimer les barrières tarifaires et non tarifaires, qui constituent des obstacles au commerce régional. Cette réaction est due essentiellement à la peur de perte des revenus collectés aux frontières mais aussi aux conséquences éventuelles liées à l'ouverture des marchés.

65. Pour ce qui est de la multi-appartenance des Etats membres à plus d'une CER, il est à noter que, dans le cadre de la nouvelle approche de coopération et d'harmonisation des programmes entre les CER, concrétisée par l'initiative prise par les trois CER, à savoir, le COMESA, la SADC et la CAE, ce problème ne représentera pas un obstacle au processus d'intégration en Afrique, si et seulement si cet exemple est couronné de succès ; car il peut servir de modèle aux autres CER..

66. De plus, le manque d'infrastructures physiques en Afrique constitue la cause majeure pour le ralentissement de l'intégration dans les régions d'une part, et entre elles, d'autre part. En effet, le déficit en infrastructures en Afrique est caractérisé par :

- § Un accès à l'électricité pour 30% de la population à comparer à des taux allant de 70 à 90% pour les autres grandes zones géographiques du monde en développement (Asie, Amérique centrale et Caraïbes, Moyen-Orient et Amérique Latine) ;
- § Un accès à l'eau et à l'assainissement pour 65% de la population à comparer à des taux de 80 à 90% pour les autres zones géographiques ;
- § Un taux de pénétration des télécommunications de l'ordre de 3% à comparer à un taux moyen de 40% pour les autres zones géographiques et un taux de pénétration très faible des services large bande ; et
- § Un taux d'accès aux routes de 34% contre 50% pour les autres zones géographiques.

67. A la lumière de ce qui précède, l'on reconnaît que les CER, non seulement ne croissent pas à un rythme homogène, mais encore elles se situent à des étapes différentes au regard de la feuille de route proposée par le Traité d'Abuja. Aussi peut-on retenir que les défis devant être relevés pour atteindre le stade ultime de ce traité restent encore immenses ; et que les contraintes à desserrer pour accélérer le processus d'intégration régionale et continentale sont aussi considérables. Le Programme Minimum d'Intégration, objet du prochain chapitre, constitue, à n'en point douter, un début de solution à tous ces handicaps.



## II. PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)

68. Ce chapitre se structure essentiellement autour des secteurs et sous-secteurs jugés prioritaires ; de la responsabilité des parties prenantes ; de la problématique du financement ; des défis et des obstacles éventuels ; et des éléments constitutifs essentiels des Phases 1 et 2 du PMI »

### 2.1 Secteurs et sous-secteurs prioritaires

69. Le Programme minimum d'intégration est composé de secteurs et sous-secteurs que les CER ont jugé prioritaires pour l'accélération du processus d'intégration du continent. Dans chacun des domaines prioritaires du PMI, des activités et actions importantes ont été identifiées visant d'abord à accélérer le processus d'intégration au niveau de chaque CER, et ensuite à encourager la coopération régionale entre les CER en vue d'atteindre l'objectif ultime, à savoir, la Communauté économique africaine, comme stipulé dans le Traité d'Abuja, instituant cette dernière.

70. Un examen de proximité, voire croisé des programmes propriétaires des CER, conduit à l'idée que, généralement, les CER ont, de façon quasi-unanime, retenu les secteurs qui vont suivre comme prioritaires. Globalement, il s'agit de :

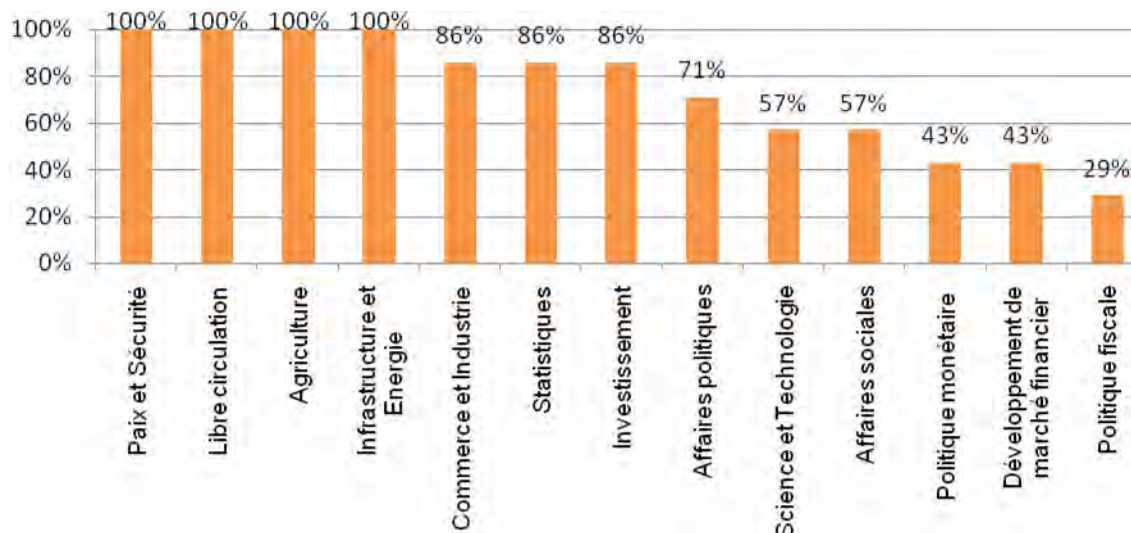
- i. Libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux (100%) ;
- ii. Paix et sécurité (100%) ;
- iii. Infrastructures et énergie (100%) ;
- iv. Agriculture (100%) ;
- v. Commerce (86%) ;
- vi. Industrie (86%);
- vii. Investissement (86%);
- viii. Statistiques (86%) ;

71. A côté des secteurs prioritaires mentionnés ci-dessus, les CER ont considéré impératif d'entreprendre certaines activités urgentes qualifiées de mesures nécessaires d'accompagnement dans les domaines suivants:

- i. Affaires politiques (71%) ;
- ii. Sciences et technologie (57%); et
- iii. Affaires sociales (57%).



Figure1 : Secteurs prioritaires pour les CER



Source : Commission de l'Union africaine, Questionnaire sur le PMI

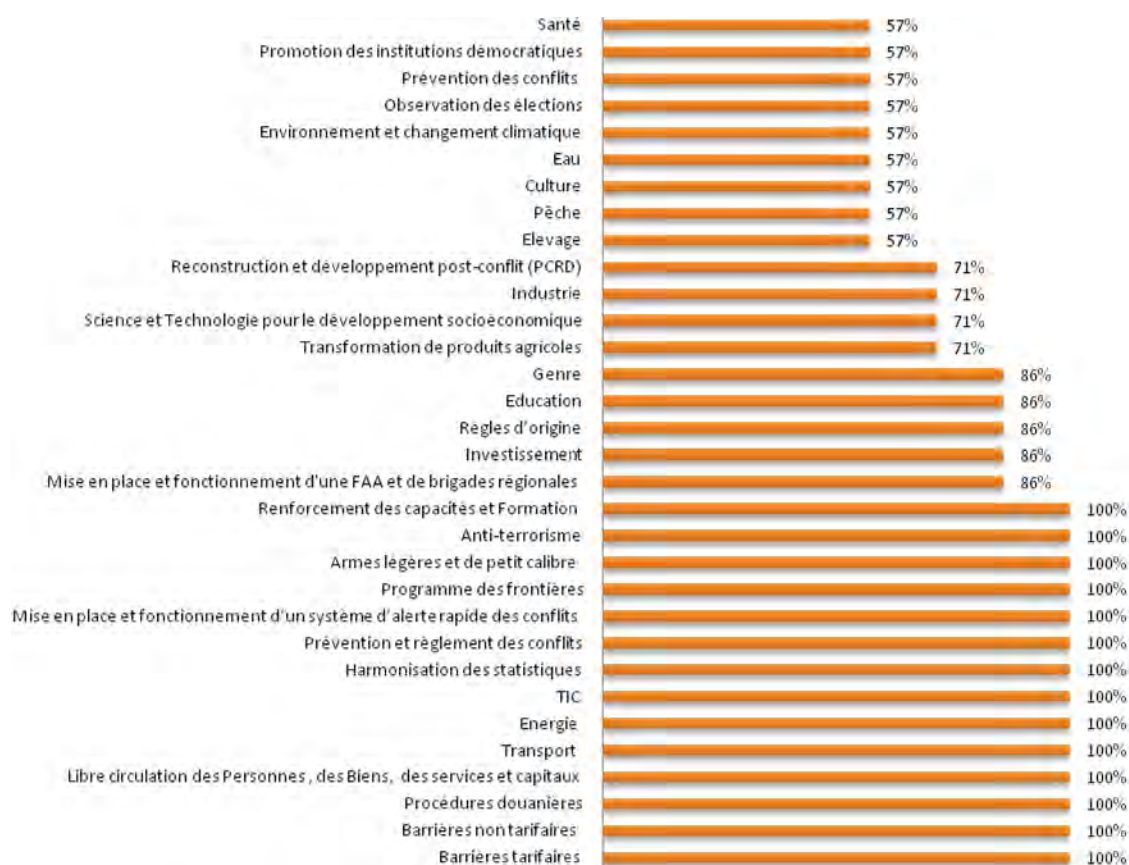
72. Les pourcentages entre parenthèses indiquent le degré, voire le niveau de priorité que les CER, dans leur ensemble, accordent à chaque secteur et sous secteur. Ces chiffres ont été obtenus à partir du dépouillement des enquêtes conduites auprès d'elles. Il en ressort très nettement que la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services ; la paix et la sécurité ; les infrastructures et l'énergie ; et l'agriculture constituent la priorité des priorités. Les secteurs et sous-secteurs dont le score n'atteint pas les 50% sont : la politique monétaire ; le développement du marché financier ; et la politique fiscales. Pour les CER, ces sections constituent non pas des priorités de court terme au niveau continental mais des priorités de moyen terme à prendre en compte dans les composantes du programme de la période 2013-2016.

73. Mais compte tenu des relations interdépendantes entre les secteurs concernés, est-il possible de prêter moindre attention à la promotion de ces derniers secteurs ? L'interrogation mérite d'être répondue.

74. Dans le cadre de l'élaboration de la première phase du PMI (2009-2012), les stratégies de mise en œuvre correspondent aux actions à entreprendre par les différentes Communautés et la CUA en vue d'atteindre l'union douanière dans chaque CER, mais également à poser les fondements d'une union douanière continentale. Les actions, projets, activités ou programmes contenus dans le PMI aideront les différentes CER, selon leur stade d'intégration, à aller de l'avant dans leurs processus d'intégration, mais aussi à encourager la coopération entre CER dans certains domaines clés.



Figure 2: Sous secteurs prioritaires du PMI



Source : Commission de l'Union africaine, Questionnaire sur le PMI

75. Il ressort des consultations menées avec les CER que les sous-secteurs prioritaires à retenir dans le cadre du PMI, sont, par ordre d'importance, les suivants :

- Ø Barrières tarifaires (100%) ;
- Ø Barrières non tarifaires (100%) ;
- Ø Procédures douanières (100%) ;
- Ø Libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux (100%) ;
- Ø Transport (100%) ;
- Ø Energie (100%) ;
- Ø Technologies de l'Information et Communications (100%) ;
- Ø Harmonisation des statistiques (100%) ;
- Ø Prévention et règlement des conflits (100%) ;
- Ø Mise en place et fonctionnement d'un système d'alerte rapide des conflits et de salles de veille pour l'observation et le suivi (100%) ;
- Ø Programme des frontières (100%) ;
- Ø Armes légères et de petit calibre (100%) ;
- Ø Anti-terrorisme (100%) ;
- Ø Renforcement des capacités et développement (100%) ;
- Ø Mise en place et fonctionnement d'une Force africaine en attente (FAA) et de brigades régionales (86%) ;



- Ø Investissement (86%) ;
- Ø Règles d'origine (86%) ;
- Ø Education (86%) ;
- Ø Genre (86%) ;
- Ø Transformation des produits agricoles (71%) ;
- Ø Sciences et Technologies pour le développement socioéconomique (71%) ;
- Ø Industrie (71%) ;
- Ø Reconstruction et développement post-conflit (PCRD) (71%) ;
- Ø Elevage (57%) ;
- Ø Pêche (57%) ;
- Ø Culture (57%) ;
- Ø Eau (57%) ;
- Ø Environnement et changement climatique (57%) ;
- Ø Observation des élections (57%) ;
- Ø Prévention des conflits (57%) ;
- Ø Promotion des institutions démocratiques (57%) ; et
- Ø Santé (57%).

76. La Commission aura pour rôle principal de coordonner, suivre et évaluer le présent programme, mais aussi d'assister les différents acteurs concernés dans le processus de mise en œuvre. En vue de lui donner les conditions nécessaires de mise en œuvre et de réussite, le PMI est accompagné de plans d'actions par Communauté et par groupes de CER ainsi qu'un plan d'action pour la CUA et d'un mécanisme de suivi et d'évaluation. (Voir annexes 1 et 2). Cependant, il est à noter que lors la mise en œuvre du PMI 2013-2016, certaines activités du programme 2009-2012 continueront d'exister en raison de la nature qui les caractérise.

### 2.1.1 Commerce

#### **Objectif 1 : Elimination progressive des Barrières tarifaires dans les CER**

77. Malgré les efforts déployés par les CER, des barrières tarifaires entre Etats existent encore. L'élimination des droits tarifaires au commerce se fera par le biais d'accords et de mesures portant sur la réduction progressive et, finalement, l'élimination totale de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce dans chaque CER.

78. *Dans le cadre du PMI, l'activité à recommander aux CER est de prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer progressivement toutes les barrières tarifaires entre Etats membres de chaque CER. A cet effet, les CER sont invitées à accélérer le démantèlement des barrières tarifaires entre leurs Etats membres en faisant pression sur ces derniers pour respecter les délais fixés. Il serait donc utile d'adopter des mesures d'accompagnement permettant de compenser les pertes de revenu dues au démentiellement des barrières tarifaires.*

#### **Objectif 2 : Elimination des Barrières non-tarifaires dans les CER**

79. Le Traité d'Abuja prévoit, à son article 32, l'élimination progressive des obstacles non-tarifaires au commerce intra-communautaire.

80. Le COMESA a mis en place un système informatisé permettant de détecter et de suivre les problèmes des barrières non tarifaires en vue de les éliminer. Dans un avenir proche, la SADC et la CAE utiliseront le même système. C'est un système en réseau permettant aux différents acteurs (Hommes d'affaires, transporteurs, etc...) de dénoncer les pratiques qui



existent au niveau des frontières et qui représentent des obstacles à la libre circulation dans la région.

81. Au niveau de chaque Etat membre, il existe un point focal s'occupant du suivi des rapports élaborés sur les problèmes des barrières non-tarifaires avec les différents ministères et administrations nationales concernés en vue de l'élimination de tous les obstacles non tarifaires au commerce entre Etats. *L'objectif visé en incluant cette activité dans le PMI est de généraliser l'utilisation de ce système aux autres CER. Il convient, ici, d'assister les autres CER à développer ce genre de mécanisme et de le mettre en œuvre.*

### **Objectif 3 : Simplification et harmonisation des règles d'origine**

82. L'article 33 (2) du Traité d'Abuja prévoit que : « la définition de la notion de produits originaires des États membres et les règles relatives aux marchandises provenant des Etats tiers et qui sont en libre pratique font l'objet d'un protocole relatif aux Règles d'origine ». A ce stade, chaque CER se sert de ses propres règles d'origine pour déterminer les produits qui sont éligibles à un traitement préférentiel. *À cet égard, une simplification des réglementations s'impose au niveau de chaque Communauté. La deuxième étape sera une harmonisation nécessaire des règles d'origine entre les CER en vue de l'élaboration d'un protocole continental sur les règles d'origine dans le moyen terme. L'activité ici est la simplification des réglementations et le soutien à l'élaboration d'un protocole continental sur les règles d'origine.*

### **Objectif 4: Signature d'accords de partenariat entre les CER**

83. Suite aux consultations avec les CER, il s'est avéré important que les CER tissent des relations de partenariats entre elles. En effet, certaines CER ont déjà, entre elles, des accords de partenariat pour la coordination et l'harmonisation de leurs activités et programmes. La SADC, le COMESA et la CAE ont, entre elles, des accords bilatéraux et multilatéraux régissant leurs relations. L'IGAD a signé des accords de partenariat respectivement avec le COMESA et la CAE. De même, la CENSAD a des accords de partenariat avec l'UMA et la CEDEAO. Il est à relever que la relation entre le COMESA, la SADC et la CAE est dynamique et sera prochainement formalisée par la signature d'un accord tripartite entre elles.

84. *Dans le cadre du PMI, on recommande la signature d'accord bilatéraux entre :*

- *La CEDEAO et la CEEAC;*
- *la CEEAC et le COMESA; et*
- *La CENSAD et la CEEAC.*

85. *En outre, vue l'appartenance de tous les Etats membres de l'IGAD, à l'exception de la Somalie, au COMESA, et l'appartenance de quelques Etats, à savoir le Kenya et l'Ouganda, à la CAE, il est nécessaire que l'IGAD se rapproche du processus d'harmonisation entre le COMESA, la CAE et la SADC en vue d'y faire partie.*

86. *De même, on propose la création d'un autre groupement composé de la CEDEAO, de la CEEAC, de la CENSAD et de l'UMA et ensuite la signature d'un accord de partenariat multilatéral entre les deux groupements. Cette approche pourra accélérer la mise en œuvre des différents programmes continentaux visant à harmoniser les différents programmes régionaux des CER.*

### **Objectif 5: Facilitation des procédures douanières et création d'union douanière dans chaque CER avec un Tarif extérieur commun(TEC)**

87. Les textes constitutifs des CER renferment des dispositions qui demandent aux Etats membres d'harmoniser, simplifier et normaliser leurs formalités et procédures de douane. Dans le processus de mise en application de cette obligation, les différentes CER ont adopté des



documents adaptés à leurs situations particulières. Le Traité d'Abuja fournit une orientation limitée à cet égard, dans ce sens qu'il prévoit juste l'harmonisation et la normalisation de ces documents, réglementations et procédures.

88. *Il est nécessaire à ce stade de demander à certaines CER, qui ne l'ont pas encore fait, de normaliser et d'harmoniser leurs documentations et procédures de douane, en instaurant un document douanier unique valable pour toutes les déclarations aux frontières.*

89. Dans chaque région, les Etats membres d'une CER avanceront progressivement vers l'établissement d'un tarif extérieur commun (TEC) sur les produits importés de pays non membres. Outre la compatibilité avec les dispositions de l'OMC, les questions à traiter dans les négociations et au cours de la mise en application du TEC sont : les niveaux tarifaires, la conformité, les sources alternatives de revenus, les modalités d'administration du TEC et la répartition des revenus, ainsi que la catégorisation des produits. Les arrangements sur la réduction/élimination des droits tarifaires existant dans une CER doivent être compatibles avec les autres arrangements, ailleurs en Afrique. Il y a lieu de relever que la CEEAC n'a pas encore adopté son TEC alors que l'IGAD aura à examiner les possibilités d'adhérer au TEC du COMESA

90. Dans chaque région, les Etats membres d'une CER avanceront progressivement vers l'établissement d'un tarif extérieur commun (TEC) sur les produits importés de pays non membres. Outre la compatibilité avec les dispositions de l'OMC, les questions à traiter dans les négociations et au cours de la mise en application du TEC sont : les niveaux tarifaires, la conformité, les sources alternatives de revenus, les modalités d'administration du TEC et la répartition des revenus, ainsi que la catégorisation des produits. Les arrangements sur la réduction/élimination des droits tarifaires existant dans une CER doivent être compatibles avec les autres arrangements, ailleurs en Afrique. Il y a lieu de relever que la CEEAC n'a pas encore adopté son TEC alors que l'IGAD aura à examiner les possibilités d'adhérer au TEC du COMESA.

91. *A ce stade, il est impératif aux CER, qui ne l'ont pas encore fait, de mettre en place un Tarif extérieur commun pour la Communauté et d'harmoniser leurs systèmes tarifaires avec les autres CER. Ici, l'activité à soutenir réside dans l'élaboration d'une politique ou une stratégie pouvant aider les Etats membres à adopter une taxe extérieure commune.*

### 2.1.2 Libre circulation

#### **Objectif 6: Libre circulation totale des personnes dans les régions et partielle entre elles**

92. L'article 43 du Traité d'Abuja stipule que « les Etats s'engagent à prendre les mesures nécessaires à la réalisation progressive de la libre circulation des personnes et à assurer la jouissance des droits de résidence et d'établissement à leurs ressortissants à l'intérieur de la Communauté ».

93. L'IGAD est la seule CER n'ayant pas élaboré un protocole relatif à la libre circulation des personnes, aux droits de résidence et d'établissement alors que le COMESA et la CENSAD font face à de sérieux problèmes à faciliter la circulation des personnes dans leurs régions puisque leurs protocoles ne sont pas encore entrés en vigueur à cause de leur non ratification par les Etats membres.

94. *Ainsi, l'élaboration et la ratification par les CER et les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, de protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, aux droits de résidence et d'établissement, dans les CER constituent une priorité du PMI.*



95. Certaines actions prioritaires au niveau continental comme l'exemption de visa pour les africains détenteurs de passeports diplomatiques et de service et la reconnaissance des passeports communautaires entre CER, peuvent faciliter la libre circulation des personnes en Afrique. En outre, d'importants instruments dans les domaines de la coopération sécuritaire et judiciaire et de lutte contre le terrorisme intra et interrégionale doivent être mis en place pour accompagner le processus de libéralisation de circulation des personnes. Ces instruments constituent des garanties pour les Etats membres.

**Objectif 7: Libre circulation des biens dans les régions**

96. A la lumière de certaines CER, à savoir la CEDEAO et le COMESA, il est impératif pour les autres Communautés de créer ou adopter un régime d'assurance auto communautaire en vue de faciliter les échanges dans leurs régions. Egalement, une action d'harmonisation entre les différents régimes d'assurance-auto communautaire est une nécessité devant faciliter la circulation des biens entre régions.

97. L'harmonisation des charges à l'essieu et des dimensions des véhicules et des frais de transit routier au niveau de chaque CER et entre elles sont des actions nécessaires pour l'accélération de l'intégration régionale et continentale.

**Objectif 8: Libre circulation progressive des services et capitaux dans les régions**

98. Il est impératif pour les CER qui ne l'ont pas encore fait, à savoir, l'IGAD et la CENSAD, d'élaborer un protocole sur la libre circulation des services et capitaux dans leurs régions.

**2.1.3 Paix et sécurité**

**Objectif 9: Prévenir, résoudre les conflits et développement post-conflit**

99. Pour atteindre l'objectif ci-dessus, la CUA et les CER, doivent entreprendre les activités et programmes régionaux et continentaux suivants :

*i) Programme des frontières de l'Union africaine (AUBP)*

100. Ce programme a pour objectifs de :

- délimitation, démarcation, cartographie et gestion des frontières ;
- L'élaboration de conventions régionales sur la coopération transfrontalière ;
- Promotion de la coopération transfrontalière avec des objectifs et des échéances à atteindre ;
- Mise en place de mécanismes de gestion commune des frontières entre les États membres ;
- Réaffirmation des frontières (marqueurs intermédiaires de l'érection) et leur maintenance ;
- Mise en place d'un mécanisme continental ou régional pour le renforcement des capacités ; et
- Mobilisation des ressources en Afrique et des partenaires de l'UA pour la mise en œuvre du Programme frontière.

*ii) Mise en place et fonctionnement d'un système d'alerte rapide des conflits (SARC)*

101. Ce projet vise à atteindre les objectifs ci après :



- Renforcer la capacité des ressources humaines du SARC notamment celui de la salle d'observation ;
- Finaliser le développement d'outils de collecte de données ;
- Renforcer la capacité de production de rapports d'alerte rapide;
- Renforcer le partage de l'information et de communication entre le SARC et le système d'alerte précoce des CER ; et
- Améliorer la coordination et la collaboration entre le SCAR et les parties prenantes telles que prévu à l'article 12 du protocole du Conseil de Paix et Sécurité (CPS).

iii) *Mise en place et fonctionnement d'une force africaine en attente et des brigades régionales*

#### 2.1.4 Infrastructures et énergie

##### **Objectif 10: Développement des infrastructures en Afrique**

102. Les infrastructures jouent un rôle majeur dans la croissance économique des pays et dans l'accélération du processus d'intégration. Les initiatives engagées par les Etats africains pour résoudre le problème du déficit d'infrastructures et assurer l'intégration du continent sont multiples, dont principalement la création du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

103. L'un des objectifs majeurs du NEPAD est la promotion du développement des infrastructures comme facteur de l'intégration et du développement de l'Afrique. Dans ce cadre, l'une des premières actions entreprises au sein du NEPAD fut l'établissement, en 2002, d'un Plan d'Action à Court Terme (PACT) dans le domaine des infrastructures qui portait sur des mesures et projets jugés prioritaires. Ce plan d'actions a pour socle les programmes et initiatives en cours au sein des Communautés Economiques Régionales (CER) et des organisations sectorielles. Ce Plan d'Action ne constituait qu'une première étape qui devait être suivie par la formulation d'un cadre stratégique à moyen et long terme qui articulerait politiques et stratégies, tracerait des priorités et aiderait à l'établissement de partenariats visant à promouvoir l'intégration économique et soutenir le développement des échanges et du commerce.

104. Cependant, après quelques années de mise en œuvre du PACT, les évaluations menées jusqu'à aujourd'hui sur la mise en œuvre du PACT soulignent la lenteur et les insuffisances dans la réalisation des projets du PACT. Il importe d'exploiter ces faiblesses mais aussi de remonter plus en amont en favorisant des convergences, des consensus et une appropriation politiques de mesures et de projets dont la priorité est incontestée. Il est important aussi de déterminer des mécanismes et processus de mobilisation de ressources, d'incitation et de suivi qui accroissent les chances d'une mise en œuvre plus efficace.

105. Dans ce cadre, la Commission de l'Union Africaine, le Secrétariat du NEPAD, et la Banque Africaine de Développement (BAD) ont engagé conjointement une initiative portant sur le développement des infrastructures en Afrique appelée PIDA « Programme de Développement des Infrastructures en Afrique ».

106. L'objectif du PDIA est de permettre aux décideurs africains de :

- établir un cadre stratégique de développement des infrastructures à caractère régional et continental (énergie, transport, technologies de l'information et de la



- communication, eau) fondé sur une vision de développement, des objectifs stratégiques et des politiques sectorielles ;
- établir un programme de développement de ces infrastructures, hiérarchisé et articulé en phases ; et
  - préparer une stratégie et un processus de mise en œuvre de ce programme, comprenant notamment un plan d'actions prioritaires.

107. Le PIDA est composé d'un ensemble de projets d'infrastructures physiques dont la réalisation est proposée sur l'horizon 2010-2030. Ces projets peuvent porter sur des extensions ou améliorations d'infrastructures existantes ; ils peuvent aussi constituer des créations d'infrastructures nouvelles.

108. Ce programme sera hiérarchisé par niveaux de priorité. Cette hiérarchisation est essentielle car elle doit permettre de concentrer les efforts autour d'un noyau réaliste de projets et de rechercher un consensus de toutes les parties prenantes autour d'un tel noyau. Ces projets seront aussi regroupés selon les horizons sur lesquels leur réalisation est envisagée (court terme : 2010-2015 ; moyen terme : 2016-2020 et long terme : 2021-2030).

109. Les stratégies et processus de mise en œuvre du PIDA s'articulent essentiellement autour de l'établissement d'un consensus sur un plan d'actions prioritaires. Le Plan visé concerne tant des programmes d'investissement physique que des mesures de différentes natures. Il vise à remplacer le PACT par un plan d'actions glissant, établi dans un premier temps sur la période 2010-2015. Le critère essentiel de hiérarchisation par niveaux de priorité est l'alignement avec ce cadre stratégique : les actions visent les objectifs stratégiques fixés, sont en accord avec les politiques sectorielles, en prenant notamment en compte une analyse des contraintes majeures au développement des infrastructures. La formation d'un consensus des décideurs politiques sur ce plan d'actions prioritaires et sa façon de le gérer constitue un objectif prioritaire du PDIA.

110. Le comité de pilotage est l'organe d'orientation et d'approbation du programme. Il est composé des représentants de la Commission de l'Union africaine, de la BAD, du Secrétariat du NEPAD, des CER, et de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA).

111. En effet, le programme a été conçu de manière à assurer la participation la plus complète des CER en tant que principales parties prenantes, ainsi que celle des institutions spécialisées de l'UA et des autres organisations sectorielles concernées. Les CER seront regroupées en cinq régions géographiques comme cela est indiqué ci-dessous.

Région	CER
Afrique du Nord:	UMA, CEN-SAD
Afrique de l'Ouest	CEDEAO, CEN-SAD
Afrique Centrale	CEEAC
Afrique de l'Est	COMESA, EAC, IGAD
Afrique Australe	COMESA, SADC

112. Les CER assureront les liaisons avec leurs Etats membres ainsi qu'avec les institutions spécialisées, et les organes et entreprises engagés dans la réalisation des infrastructures et dans la prestation des services, notamment les institutions financières de développement régionales. La Commission de l'Union Africaine, à qui revient la mission de coordination,



d'harmonisation et de leadership continental en matière de développement économique et social et d'intégration physique du continent

113. *Dans le cadre du PMI, la seule activité à recommander est de demander aux CER d'accélérer la mise en œuvre du PACT et de participer effectivement dans le processus de développement du PIDA.*

### 2.1.5 Agriculture

#### **Objectif 11: Accélération de la mise en œuvre du PDDAA**

114. En 2003, le NEPAD, de concert avec ses partenaires au développement a formulé le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), dont l'objectif global est le développement axé sur l'agriculture, en vue d'éliminer la faim, réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et ouvrir la voie à l'expansion du commerce. Ce programme représente un cadre harmonisé au niveau de toutes les régions dans le secteur agricole. Etant donné la situation agricole en Afrique, la mise en œuvre efficace d'initiatives telles que le programme PDDAA demeure le facteur le plus important pour le renforcement de l'intégration régionale et du commerce interafricain.

La Commission de l'Union africaine est responsable de la coordination des programmes régionaux afin de s'assurer qu'ils sont harmonisés dans les différentes CER et entre elles.

115. *A cet effet, il est important de noter qu'en plus des activités menées par les CER dans le cadre du PDDAA, d'autres interventions sont nécessaires pour assurer l'harmonisation au niveau continental des politiques spécifiquement dans les domaines suivants :*

- *Harmonisation entre les différents programmes régionaux de sécurité alimentaire;*
- *Mise en place, là où il n'existe pas, d'un système de gestion de l'information sur les marchés agricoles; et*
- *Echange d'expériences entre les CER;*

116. A cause de la faiblesse de l'infrastructure des marchés en Afrique, les marchés régionaux sont desservis par de faibles transmissions de prix entre les marchés, et donc font face à des fluctuations subites des prix. Parfois l'on se trouve devant une situation de pénurie alimentaire aigüe dans une région, alors qu'il y a de l'excédent alimentaire ailleurs, dans le pays ou la région. Dès lors, il y a lieu de mettre en place un système de gestion de l'information sur les marchés agricoles.

117. Une solution possible à de tels problèmes de marketing réside dans la mise en place de systèmes d'information sur les marchés agricoles. Ces systèmes sont aujourd'hui opérationnels dans de nombreux pays et régions africains. L'exemple est donné par la Commission de la CEDEAO qui dispose d'un système appelé SIGOA-TOPS et le Secrétariat du COMESA qui a également un Système d'information sur la commercialisation des produits alimentaires et agricoles appelé FAMIS.

118. *Étant donné l'importance que prend de plus en plus le commerce transfrontalier et régional, les systèmes de gestion de l'information sur les marchés agricoles doivent être reliés entre eux pour couvrir tous les marchés agricoles au niveau continental.*

### 2.1.6 Industrie

#### **Objectif 12: Développement du secteur industriel en Afrique**



119. La Xème session ordinaire du Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenue en Janvier 2008 à Addis Abéba, Ethiopie, a été consacrée au thème de "développement industriel de l'Afrique». Au cours du Sommet, les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains ont adopté un plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, qui a été élaboré lors de la première Conférence extraordinaire des Ministres africains de l'Industrie (CAMI) en Septembre 2007 à Midrand, Afrique du Sud.

120. En adoptant le plan d'action, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA ont demandé, entre autres, à la Commission de l'Union africaine de :

- prioriser les activités énumérées dans le plan d'action et développer un plan de mise en œuvre ; et
- organiser, en collaboration avec les CER, les banques régionales, la CEA, l'ONUDI, la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement, des réunions régionales pour la mise en œuvre effective du plan d'action.

121. En application de la décision prise, la CUA a organisé, en avril 2008, au Caire, en Égypte, une première réunion des parties prenantes du secteur industriel pour élaborer le plan de mise en œuvre pour le développement industriel accéléré de l'Afrique

122. La réunion a abouti à une production d'un projet de mise en œuvre de la Stratégie de l'Union africaine pour le développement industriel accéléré de l'Afrique.

123. Le Plan de mise en œuvre est fondé sur sept axes principaux, à savoir :

- Harmonisation des politiques industrielles et renforcement des institutions;
- Mise à niveau des capacités de production et de commerce;
- Promotion des infrastructures et de l'énergie pour le développement industriel;
- Développement des ressources humaines pour l'industrie,
- Systèmes d'innovation industrielle et du développement technologique ;
- Financement et mobilisation des ressources ; et
- Développement durable.

124. La stratégie de mise en œuvre a été présentée, discutée et approuvée par la XVIIIème Conférence des Ministres africains de l'industrie (CAMI 18), qui s'est tenue en Octobre 2008, à Durban, en Afrique du Sud. Les Ministres africains de l'industrie ont demandé à la CUA d'assurer la mise en œuvre effective de la stratégie en collaboration avec les Communautés économiques régionales.

*125. Dans le cadre du PMI, les deux activités à recommander sont l'élaboration d'un protocole sur la promotion des politiques industrielles dans les CER, qui ne l'ont pas encore fait, et l'opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique. A cet effet, il est à noter que cette stratégie contient une série de projets prioritaires aux niveaux régional et continental à mettre en œuvre par la Commission de l'Union africaine, les CER et les Etats membres.*

### **2.1.7 Investissement**

**Objectif 13: Mettre en place des plates formes régionale et continentale pour attirer les investissements**



126. Chaque CER devra développer son propre code d'investissement en vue de la création, entre ses Etats membres, d'un environnement propice aux investissements étrangers, transfrontaliers et locaux. L'élaboration d'un code d'investissement au niveau de chaque région offrira un cadre qui pourrait favoriser l'accroissement des investissements privés au niveau régional et créer un climat d'investissement harmonisé à l'échelle régionale.

127. L'harmonisation entre les différents protocoles régionaux est la deuxième étape vers l'élaboration d'un protocole continental qui servira de plate forme harmonisée pour encourager les investisseurs africains à développer leurs activités sur le continent, mais aussi à attirer les investisseurs étrangers qui veulent investir en Afrique.

### 2.1.8 Sciences et technologie

#### **Objectif 14: Développement du système éducatif en Afrique**

128. Encourager les CER et les Etats membres à accélérer la mise en œuvre du plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation.

#### **Objectif 15: Promouvoir l'utilisation des Sciences et Technologie pour éradiquer la pauvreté en Afrique**

129. Encourager les CER et les Etats membres à accélérer la mise en œuvre du plan d'action africain consolidé des sciences et technologies.

### 2.1.9 Affaires sociales

#### **Objectif 16: Assurer aux africains un accès aux besoins primordiaux de santé**

130. En ce qui concerne la lutte contre le VIH/SIDA, il a été recommandé, à l'instar du COMESA, d'organiser, au niveau de chaque CER, une table ronde annuelle des premières dames pour discuter des questions sociales, particulièrement celles du VIH/SIDA. De sa part, la CUA, en collaboration avec les CER et les agences spécialisées du système des Nations Unies, doit continuer à travailler sur l'harmonisation des initiatives régionales de lutte contre le VIH/SIDA au niveau régional et continental.

#### **Objectif 17: Promouvoir la participation de la femme dans le développement économique**

131. Conformément à l'article 75 du Traité d'Abuja, qui prévoit l'intégration de la femme dans les activités économiques et de développement, on constate que certaines CER ont développé des programmes et politiques visant à faire participer la femme au processus d'intégration du continent. Néanmoins, certaines CER n'ont pas encore donné assez d'importance au rôle que doit jouer la femme dans le développement des économies des Etats membres et des régions.

132. A cet égard, il est à rappeler que le COMESA a créé une fédération régionale des associations nationales des femmes d'affaires qui a pu faciliter l'insertion des femmes de la région dans le cycle économique de leurs pays respectifs et d'encadrer les femmes d'affaires.

133. A la lumière du COMESA, il est recommandable de créer une fédération régionale des associations nationales des femmes d'affaires dans chaque CER qui s'est avéré comme bonne expérience.

134. La CEEAC et la CEDEAO ont signé un accord de coopération entre elles dans le domaine de lutte de traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

135. A cet égard, il est important que chaque CER signe un accord de coopération contre la traite des personnes entre ses Etats membres avant d'en signer entre Communautés.



### 2.1.10 Affaires politiques

#### **Objectif 18: Des élections démocratiques et alternance du pouvoir politique**

136. En ce qui concerne ce point, il s'est avéré important que les CER encouragent leurs Etats membres à ratifier la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

#### **Objectif 19: Amélioration de la gouvernance dans les CER**

137. En vue de renforcer la gouvernance dans les CER, il a été recommandé, également, que chaque CER développe son propre mécanisme d'évaluation par les pairs.

### 2.1.11 Statistiques

#### **Objectif 20: Mettre en place des instruments permettant l'harmonisation des statistiques en Afrique**

138. Au fur et à mesure que s'accélère le processus d'intégration en Afrique, des statistiques fiables deviennent un besoin essentiel pour la formulation des politiques d'intégration et le suivi et l'évaluation des différents programmes nationaux, régionaux et continentaux.

139. Le point de départ sera la ratification de la Charte africaine des statistiques par les Etats membres de l'UA. Cette Charte représente le cadre légal au niveau continental et qui assurera l'harmonisation des statistiques à l'échelle africaine. En outre, la CUA, en étroite collaboration avec les CER, élaborera des guides continentaux pour la collecte des données, l'harmonisation des normes de mesures, harmonisation des contenus des différents indicateurs statistiques, etc...

### 2.1.12 Renforcement des capacités

#### **Objectif 21: Renforcer les capacités des CER, de la CUA et des Etats membres**

140. En vue d'assurer une mise en œuvre réussite du PMI, il est impératif de renforcer les capacités des différents acteurs concernés dans le domaine d'intégration. A cet effet, la CUA, en collaboration avec les CER, devra organiser des sessions de formation dans les différents sous-secteurs du PMI pour leur personnel et pour les fonctionnaires des différents Etats membres.

141. Le tableau 2 ci-après présente les différents secteurs et sous-secteurs prioritaires du PMI, les objectifs du PMI dans ses Phases 1, 2 et 3 ainsi que les stratégies de mise en œuvre de la phase (2009-2012).



Tableau 2: Tableau récapitulatif du Programme minimum d'intégration

Secteurs prioritaires du PMI	Sous-secteurs du PMI	N°	Objectifs de la première phase (2009-2012)	Objectifs de la deuxième phase (2013-2016)	Objectifs de la troisième phase (2017-2020)	Projets, activités et programmes à mettre en œuvre dans la première phase (2009-2012)
Commerce	Barrières tarifaires (BT)	1	Elimination progressive des barrières tarifaires (BT) dans toutes les CER	Elimination de toutes les BT dans les CER	Elimination de toutes les BT dans les CER et au niveau continental	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélération de la mise en œuvre des programmes d'élimination des BT dans chaque CER</li> </ul>
	Barrières non tarifaires (BNT)	2	Elimination des barrières non tarifaires (BNT) au niveau des CER	Elimination progressive des BNT dans les CER	Elimination de toutes les BNT au niveau continental	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place/opérationnalisation du système informatisé dans toutes les CER pour détecter et éliminer toutes les obstacles non tarifaires au commerce</li> </ul>
	Règles d'origine	3	Simplification et harmonisation des règles d'origine	Règles d'origine harmonisées au niveau régional	Règles d'origine harmonisées au niveau continental	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplification et harmonisation des règles d'origine dans toutes les CER et entre elles</li> </ul>
	ZLE	4	Signature d'accords de partenariats entre CER	Création de deux zones de libres échanges : <ul style="list-style-type: none"> <li>• COMESA, SADC, CAE, IGAD</li> <li>• CEDEAO, CEEAC, CENSAD, UMA</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature d'accords de partenariats entre CER</li> <li>• Harmonisation entre les programmes des CER</li> </ul>
	Douanes	5	Facilitation des procédures douanières et création d'une union douanière dans chaque CER avec un TEC	Union douanière dans chacune des deux groupes de CER	Union douanière continentale avec un TEC continental	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer l'achèvement des Unions douanières dans les CER</li> <li>• Faire face au problème de la multi appartenance des Etats membres à plus d'une CER en encourageant la mise en place d'un cadre de coopération entre Communautés en vue de créer à terme d'unions douanières entre groupement de CER</li> </ul>
Libre circulation	libre circulation des	6	Libre circulation	Libre circulation	Liberté totale de la	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer la mise en place</li> </ul>



Secteurs prioritaires du PMI	Sous-secteurs du PMI	N°	Objectifs de la première phase (2009-2012)	Objectifs de la deuxième phase (2013-2016)	Objectifs de la troisième phase (2017-2020)	Projets, activités et programmes à mettre en œuvre dans la première phase (2009-2012)
	personnes		totale des personnes dans les régions et partielle entre elles	progressive des personnes entre les régions	circulation des personnes en Afrique	<p>effective des protocoles régionaux relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter la libre circulation pour les africains détenteurs de passeports diplomatiques et de service</li> <li>Mettre en place des mécanismes de garantie.</li> </ul>
	libre circulation des biens	7	Libre circulation des biens dans les régions	Liberté de circulation progressive des biens entre régions	Liberté totale de la circulation des biens en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des mécanismes facilitateurs de la libre circulation des biens dans les régions</li> <li>Harmonisation entre les régions de quelques instruments facilitateurs de la libre circulation des biens dans les régions</li> </ul>
	libre circulation des services et capitaux	8	Liberté progressive de la circulation des services et capitaux dans les régions	Liberté progressive de la circulation des services et capitaux entre les régions	Liberté totale de la circulation des services et capitaux en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place dans chaque CER d'un cadre légal (Protocole) pour la libre circulation des services et capitaux.</li> </ul>
Paix et sécurité	Tous les sous-secteurs	9	Prévenir, résoudre les conflits et développement post-conflit en Afrique	Prévenir et résoudre les conflits et développement post-conflit en Afrique	Prévenir et résoudre les conflits et développement post-conflit en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place et fonctionnement d'un système d'alerte rapide des conflits et de salles de veille pour l'observation et le suivi</li> <li>Mise en place et fonctionnement d'une force africaine en attente et des brigades régionales</li> </ul>



Secteurs prioritaires du PMI	Sous-secteurs du PMI	N°	Objectifs de la première phase (2009-2012)	Objectifs de la deuxième phase (2013-2016)	Objectifs de la troisième phase (2017-2020)	Projets, activités et programmes à mettre en œuvre dans la première phase (2009-2012)
						<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du Programme des frontières de l'Union africaine</li> </ul>
Infrastructures et énergie	Transport/ énergie/TIC	10	Développement des infrastructures en Afrique	Développement des infrastructures en Afrique	Développement des infrastructures en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accélérer la mise en œuvre du PACT</li> <li>Assurer une participation effective des CER dans le processus de développement du PIDA</li> </ul>
Agriculture	Tous les sous-secteurs	11	Accélérer la mise en œuvre du PDDAA en vue de : <ul style="list-style-type: none"> <li>éliminer la faim,</li> <li>réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et</li> <li>favoriser l'expansion du commerce</li> </ul>	réaliser le premier des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de réduire de moitié la faim et la pauvreté d'ici 2015	Développer le secteur agricole en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Harmonisation entre les différents programmes régionaux de sécurité alimentaire;</li> <li>Mise en place, là où il n'existe pas, d'un système de gestion de l'information sur les marchés agricoles;</li> <li>Echange d'expériences entre les CER; et</li> <li>Mise en place dans chaque CER d'un fond spécial pour l'agriculture</li> </ul>
Industrie	Tous les sous-secteurs	12	Développement du secteur industriel en Afrique	Développement du secteur industriel en Afrique	Développement du secteur industriel en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque CER devra avoir un cadre légal de promotion des politiques industrielles (protocole)</li> <li>Opérationnalisation, dans chaque CER, de la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique</li> </ul>
Investissement	Politiques d'investissement	13	Mettre en place une plate forme régionale et	Accroissement des investissements locaux, régionaux et étrangers	Accroissement des investissements locaux, régionaux et	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des protocoles régionaux d'investissement,</li> <li>harmonisation entre les</li> </ul>



Secteurs prioritaires du PMI	Sous-secteurs du PMI	N°	Objectifs de la première phase (2009-2012)	Objectifs de la deuxième phase (2013-2016)	Objectifs de la troisième phase (2017-2020)	Projets, activités et programmes à mettre en œuvre dans la première phase (2009-2012)
			continentale pour attirer les investisseurs		étrangers	différents protocoles et <ul style="list-style-type: none"> <li>élaboration d'un code continental</li> </ul>
Sciences et technologie	Education	14	Développement du système éducatif en Afrique	Développement du système éducatif en Afrique	Développement du système éducatif en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager les CER et les Etats membres à mettre en œuvre le plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation</li> </ul>
	Sciences et technologie	15	Promouvoir l'utilisation des Sciences et Technologie pour éradiquer la pauvreté en Afrique	Promouvoir l'utilisation des Sciences et Technologie pour éradiquer la pauvreté en Afrique	Promouvoir l'utilisation des Sciences et Technologie pour éradiquer la pauvreté en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager les CER et les Etats membres à mettre en œuvre le plan d'action africain consolidé des sciences et technologie</li> </ul>
Affaires sociales	Santé	16	Assurer aux africains un accès aux besoins primordiaux de santé	Assurer aux africains un accès aux besoins primordiaux de santé	Assurer aux africains un accès aux besoins primordiaux de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de la stratégie africaine pour la santé (2007-2015)</li> </ul>
	Genre	17	Promouvoir la participation de la femme dans le développement économique	Positionner la femme comme acteur incontournable dans le cycle économique des Etats membres	Positionner la femme comme acteur incontournable dans le cycle économique des Etats membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'associations régionales de femmes d'affaires</li> </ul>
Affaires politiques	Elections et promotion des institutions démocratiques	18	Des Elections démocratiques et alternance du pouvoir politique	Des Elections démocratiques et alternance du pouvoir politique	Des Elections démocratiques et alternance du pouvoir politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ratification et mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance</li> </ul>
	Gouvernance	19	Amélioration de la gouvernance dans les CER	Amélioration de la gouvernance dans les CER	Amélioration de la gouvernance dans les CER	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création dans chaque CER d'un mécanisme d'évaluation par les pairs</li> </ul>
Statistiques	Harmonisation des statistiques	20	Mettre en place des instruments permettant l'harmonisation des	Production de statistiques fiables et comparables en Afrique	Production de statistiques fiables et comparables en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ratification de la charte africaine des statistiques par les Etats membres</li> </ul>

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



Secteurs prioritaires du PMI	Sous-secteurs du PMI	N°	Objectifs de la première phase (2009-2012)	Objectifs de la deuxième phase (2013-2016)	Objectifs de la troisième phase (2017-2020)	Projets, activités et programmes à mettre en œuvre dans la première phase (2009-2012)
			statistiques en Afrique			<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation de guides continentaux pour la collecte de données, harmonisation des normes de mesure etc...</li> </ul>
Renforcement des capacités	Tous les sous secteurs	21	Renforcer les capacités des CER, de la CUA et des Etats membres	Renforcer les capacités des CER, de la CUA et des Etats membres	Renforcer les capacités des CER, de la CUA et des Etats membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>organiser des sessions de formation dans les différents sous-secteurs du PMI pour les fonctionnaires des CER, de la CUA et des Etats membres</li> </ul>
Politique fiscale	Inflation/ taux d'intérêt/ déficit fiscal	22	-----	Harmonisation des politiques fiscales au niveau régional	Harmonisation des politiques fiscales au niveau continental	-----
Politique monétaire	Systèmes de paiement/ convergence macroéconomique/ secteur bancaire	23	-----	Création dans chaque CER d'une union monétaire	Création d'une union monétaire continentale avec une monnaie africaine commune	-----
Développement du marché financier	Bourses des valeurs mobilières	24	-----	Créer un environnement propice au développement des marchés financiers nationaux et régionaux	Mise en place d'une bourse africaine des valeurs mobilières	-----

Source : Commission de l'Union africaine, Questionnaire sur le PMI



142. En ce qui concerne les objectifs numéros 22, 23 et 24, les CER ont jugé que durant la première phase du PMI (2009-2012), les secteurs de développement du marché financier, de la politique monétaire et fiscale ne devraient pas constituer des priorités au niveau continental.

143. Pour chacun des objectifs du PMI est associé une série d'activités et de projets prioritaires à entreprendre par les différents acteurs. Le tableau 3 ci-après présente les activités et projets du PMI selon la responsabilité de pilotage.

144. Par ailleurs, il existe un certain nombre de projets et programmes continentaux initiés et pilotés par la CUA et qui sont en cours de mise en œuvre par les Communautés économiques régionales et les Etats membres au nom du principe de subsidiarité. Tous ces projets visent à l'accélération de l'intégration du continent dans les différents secteurs. On peut citer par exemple ; le Plan d'action à court terme (PACT) du NEPAD, le programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, la Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique, les programmes de l'Union africaines dans le domaine de paix et sécurité, la mise en œuvre de la Charte africaine des statistiques, la mise en place des institutions financières africaines (Fonds monétaire africain, banque centrale africaine et Banque africaine d'investissement), le plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation, et le plan d'action consolidé des sciences et technologies.

145. Ces programmes et projets forment une plate-forme harmonisée à l'échelle continentale dans chacun des secteurs prioritaires du PMI. Après l'examen et l'analyse détaillée de tous ces projets et programmes, il s'est avéré impératif d'éviter la duplication des efforts, en élaborant ou en définissant de nouveaux projets et activités prioritaires, là où existent des programmes régionaux et continentaux déjà identifiés ou en cours de réalisation. A cet égard, le PMI regroupe tous ces programmes régionaux et continentaux visant à donner une image complète de toutes les initiatives existantes, mais aussi à identifier les déficits de financement dont souffre leur mise en œuvre et à essayer de les combler en mobilisant en leur faveur les fonds additionnels nécessaires.

146. En outre, les CER sont-elles en train de mettre en œuvre d'autres activités à caractère régional mais ayant des implications continentales. Il est à retenir que les CER ont leur propre programme minimum d'intégration, avec un calendrier de mise en œuvre, en parfaite harmonie avec leurs orientations stratégiques.

147. Dans le cadre du PMI, il est donc nécessaire d'aider les CER à mettre en œuvre les activités et projets qui seront pilotés par elles et répartis comme suit :

- i. des activités en cours d'exécution dont on demande l'accélération dans la mise en œuvre ;
- ii. de nouvelles activités à entreprendre par les CER dans leurs régions respectives ; et
- iii. des activités et projets à définir ou à réhabiliter, et à mettre en œuvre entre CER.

148. L'approche qui a été utilisée pour sélectionner ces activités était d'identifier, au sein de chaque CER, les projets intégrateurs régionaux ayant un impact continental, d'évaluer le rythme de leur mise en œuvre et de comparer les échéanciers fixés pour ces projets par rapport au calendrier régional et continental de l'intégration. Ensuite, sur la base des résultats obtenus et de la performance enregistrée par chacune des CER par rapport aux objectifs visés par le PMI, un certain nombre de projets et d'activités ont été retenues dans le cadre du programme continental.



Tableau 3 : Répartition des activités et projets du PMI entre acteurs selon la responsabilité de pilotage

<b>Activités / Projets Régionaux et continentaux pilotés par la CUA</b>		
	<b>Secteurs</b>	<b>Activités/Projets</b>
	Infrastructures et énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter la mise en œuvre du Plan d'action à court terme (PACT) du NEPAD</li> <li>• Faciliter la mise en œuvre du Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA)</li> </ul>
	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA),</li> </ul>
	Industrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les projets contenus dans la Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique</li> </ul>
	Paix et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et fonctionnement d'un système d'alerte rapide des conflits et de salles de veille pour l'observation et le suivi</li> <li>• Mise en place et fonctionnement d'une force africaine en attente et des brigades régionales</li> <li>• Mettre en œuvre le Programme des frontières de l'Union africaine</li> </ul>
	Sciences et technologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter la mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation</li> <li>• Faciliter la mise en œuvre du Plan d'action africain consolidé des sciences et technologie</li> </ul>
	Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre la Stratégie africaine pour la santé</li> </ul>
	Monnaie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place les institutions financières africaines (Fonds monétaire africain, banque centrale africaine et Banque africaine d'investissement)</li> </ul>
	Statistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner la Charte africaine des statistiques et harmonisation des statistiques en Afrique</li> </ul>
	Investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• harmoniser entre les différents protocoles régionaux d'investissement</li> <li>• élaborer d'un code continental d'investissement</li> <li>• Faciliter la mise en œuvre du Plan d'action de la micro-finance</li> <li>• Faciliter la mise en œuvre des projets identifiés par le Forum africain du Secteur privé.</li> </ul>
<b>Activités et Projets Régionaux pilotés par les CER</b>		
	Commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélération de la mise en œuvre des programmes d'élimination des BT dans chaque CER</li> <li>• Mettre en place/opérationnalisation du système informatisé dans toutes les CER pour détecter et éliminer les obstacles non tarifaires au commerce</li> <li>• Simplification des règles d'origine dans toutes les CER</li> <li>• Signature d'accords de partenariats entre CER</li> <li>• Création des unions douanières et marchés communs régionaux</li> </ul>



Libre circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer la mise en place effective des protocoles régionaux relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement</li> <li>• Faciliter la libre circulation pour les africains détenteurs de passeports diplomatiques et de service</li> <li>• Mettre en place des mécanismes de garantie à la libre circulation</li> <li>• Mettre en place des mécanismes facilitateurs de la libre circulation des biens, des services et des capitaux dans les régions</li> </ul>
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place, là où il n'existe pas, un système de gestion de l'information sur les marchés agricoles;</li> <li>• Mettre en place dans chaque CER un fond spécial pour l'agriculture</li> </ul>
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un protocole de promotion des politiques industrielles dans chaque CER</li> </ul>
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer dans chaque CER un mécanisme d'évaluation par les pairs</li> </ul>
Investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de protocoles régionaux d'investissement / codes régionaux d'investissement</li> </ul>
Monnaie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des monnaies uniques régionales</li> </ul>

Source : Commission de l'Union africaine, Questionnaire sur le PMI



## 2.2 Analyse du PMI

### 2.2.1 Responsabilité des acteurs

149. La question que l'on peut être tenté de poser est de savoir si le Programme minimum d'Intégration (PMI) est nécessaire voire indispensable pour la réalisation des objectifs du Traité instituant la communauté économique africaine. Le PMI recèle-t-il tous les ingrédients susceptibles de booster le processus de mise en œuvre de l'agenda d'intégration régionale et continentale ? A-t-il acquis l'adhésion de toutes les parties prenantes à ce processus ? Les CER auront-elles les ressources humaines et financières pour mettre en œuvre les projets et activités identifiés ? Enfin, le PMI pourra-t-il répondre aux nombreuses attentes placées en lui ? Autant de questions qui s'offrent à l'esprit lorsque l'on tente de s'appesantir sur les résultats attendus du PMI.

150. La certitude est que le PMI s'avère non seulement nécessaire mais primordial si l'on entend conjuguer les efforts et coordonner les activités des Communautés économiques régionales (CER). Les programmes de ces dernières, bien qu'étant pratiquement similaires, et compte tenu de leurs spécificités et méthodes de réalisation, ne sont pas mis en œuvre selon la périodicité et l'harmonie prévues par l'article 6(2) du Traité d'Abuja, qui ponctue de six étapes l'atteinte de la Communauté économique africaine (AEC), dont les CER constituent la principale cheville ouvrière. Aussi ce Traité dispose-t-il qu' « à chaque étape est assigné un ensemble d'actions spécifiques qui doivent être engagées et poursuivies simultanément... ». La non simultanéité ainsi que la différence des actions menées par les CER ont entraîné une disparité entre leurs degrés d'intégration. Il est dès lors indiqué que, dans l'esprit et la lettre du Traité d'Abuja, soit envisagé un recentrage des activités des CER autour de secteurs prioritaires identifiés de commun accord, entre elles et l'Union africaine, garante de la mise en œuvre du Traité, en vue d'accélérer le processus d'intégration du continent sous la forme et la dénomination d'un « **Programme minimum d'Intégration** ».

151. Ce programme a l'avantage d'être communément proposé et accepté par les parties prenantes avec un échéancier précis à travers différentes phases et structuré autour de projets et activités déjà en cours au niveau régional, ou de projets et activités à définir et dont certains d'entre eux, grâce à ce programme revêtent un caractère continental à l'instar des activités initiées dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) ; la Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique ; la mise en place des Institutions financières africaines ; et des projets prévus dans le cadre du Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA).

152. Par ailleurs, les acteurs en présence sont les Etats membres, les Communautés économiques régionales, et la Commission de l'Union africaine. Il a également l'avantage d'offrir aux donateurs, aux institutions partenaires du Système des Nations Unies ainsi qu'aux autres partenaires au développement plus de visibilité, et de précision dans les actions à entreprendre.

153. Il est à noter que le succès de la mise en œuvre du Programme réside dans la capacité des Etats membres, des CER et de la Commission de l'UA, et de la disponibilité du financement requis, ainsi que du bon fonctionnement du mécanisme de suivi prévu à cet effet. Il revient également à la Commission de renforcer ses capacités pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme, aux Etats membres de procurer les moyens requis, et aux CER de coordonner et d'harmoniser leurs actions par le truchement de conclusions rapides d'accords de partenariat là où il n'en n'existe pas.



154. La pyramide et la figure no. 3 ci-après illustrent parfaitement la répartition, entre parties prenantes, des activités et projets contenus dans le PMI. Les acteurs identifiés doivent accepter de jouer le rôle qui leur est dévolu dans la mise en œuvre du PMI. Chacun d'eux constitue un maillon important dans la chaîne de mise en œuvre. Une contre-performance de l'un d'entre eux risque de paralyser tout le programme. Quant aux partenaires au développement, ils doivent honorer leurs multiples engagements financiers en réduisant significativement les délais de décaissement.



## PYRAMIDE DES ACTIVITES OU PROJETS DU PMI

3e étage

## Projets ou activités inter-Communautés économiques régionales

Coopération entre CER :

- SADC, COMESA, CAE et IGAD
- CEDEAO, CEEAC, CEN-SAD et UMA

2e étage

## Projets nationaux et régionaux ayant un impact sur l'intégration initiés, développés et mise en œuvre par les CER

- Création de l'union douanière ;
- Création du Marche commun ;
- Création de l'union économique et monétaire ;
- Négociation des APE ;
- Libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ;

1<sup>er</sup> étage

## Projets régionaux et continentaux initiés, développés et coordonnés par la Commission de l'Union africaine

- Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique
- Création des institutions financières africaines;
- Mise en œuvre du PIDA ;
- Mise en œuvre du PDDAA ;
- Mise en œuvre de la Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique ;
- Mise en œuvre de la charte africaine de la démocratie ;
- Mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation ;
- Mise en œuvre du plan d'action de la micro finance ;
- Libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ;

Source : Discours du Président Dr. Jean Ping lors de la Conférence des Ministres de l'Economie et des Finances et des Gouverneurs des Banques centrales, tenue à Tunis en novembre 2008.

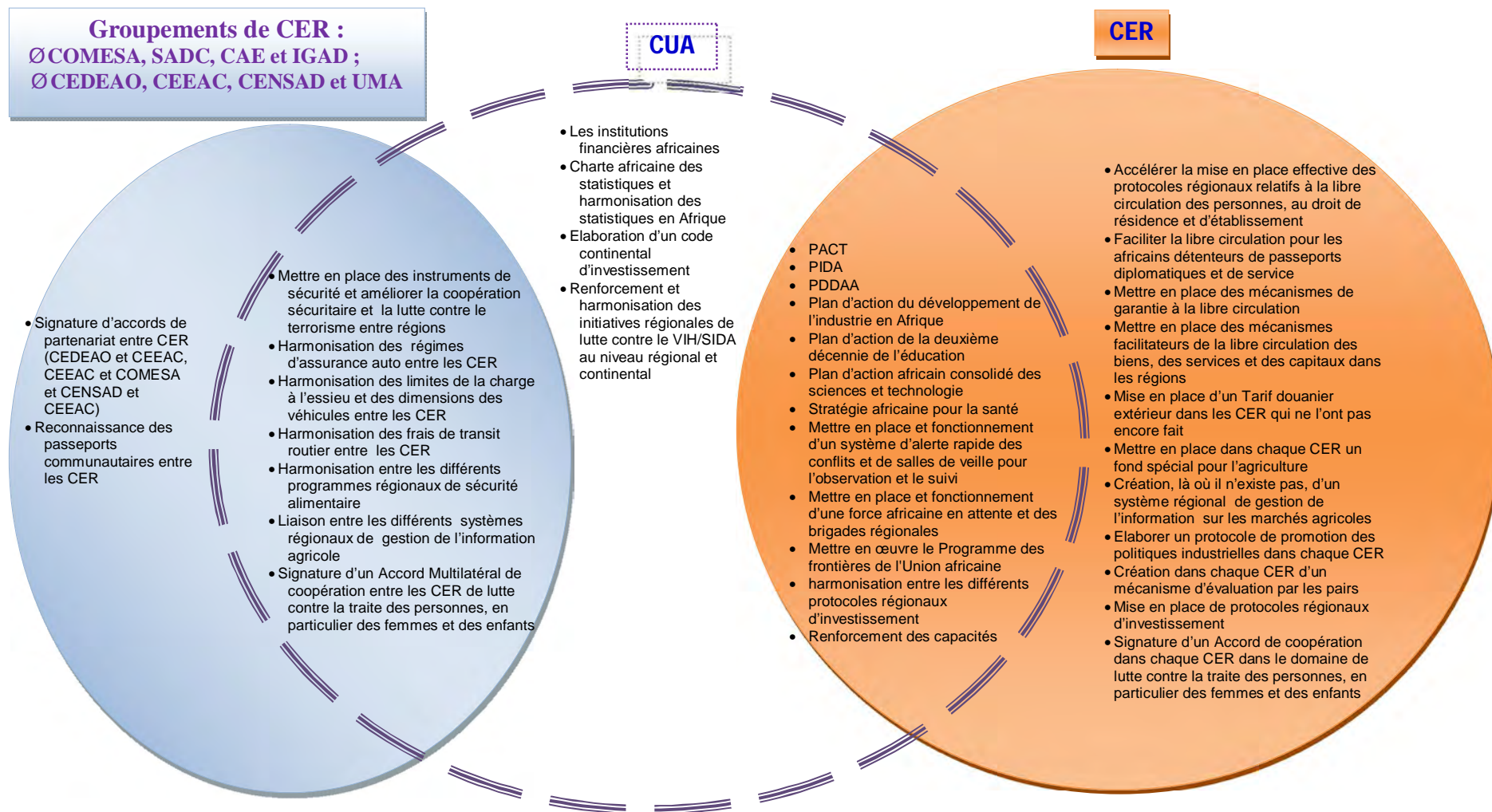


155. En vue de lui assurer des conditions nécessaires de mise en œuvre et de réussite, le PMI est accompagné de plans d'actions par Communauté et par groupe de CER, à savoir, COMESA, SADC, CAE et IGAD ; et CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA, ainsi d'un plan d'action pour la CUA et d'un mécanisme de suivi et d'évaluation. Vu les besoins énormes en terme de financement du processus d'intégration en général et du PMI en particulier, la présente étude recommande la création d'un « Fonds d'intégration » dédié au financement du programme, et propose, à cet effet, trois sources de financement essentielles à savoir : les sources internes, les institutions financières africaines et les sources externes. Après l'identification des différentes sources potentielles de financement du PMI, la CUA entreprendra une série de consultations avec les CER pour mettre en place une stratégie pour le financement du PMI.

156. Les défis majeurs qui peuvent entraver ou freiner la mise en œuvre du PMI sont essentiellement le manque de ressources financières et humaines au niveau des CER et de la CUA, le manque de leadership et de coordination de la part de la CUA, l'absence de compatibilité entre les politiques nationales et les approches régionales, et à un degré moins élevé la multi-appartenance des pays à plusieurs CER. A cet égard, la CUA, en étroite collaboration avec les CER, devra prendre les mesures nécessaires pour faire face à tous les défis et contraintes, en vue d'accélérer le processus d'intégration du continent.



Figure 3 : Répartition des activités, projets et programmes du PMI entre parties prenantes selon la responsabilité dans la mise en œuvre



Source : Figure faite à partir du tableau N°3.



## 2.2.2 Financement du PMI

157. Vu les besoins énormes en termes de financement du processus d'intégration en général et du PMI en particulier, il a été recommandé de créer un « Fonds d'intégration » dédié au financement du programme. Ainsi, le nouveau Fonds servira à supporter les Fonds régionaux spécialisés, comme ceux des infrastructures ou d'agriculture, et pas à s'y substituer. D'une façon plus pratique, le Fonds servira, quant il s'agit d'un projet interrégional à caractère intégrateur inscrit dans le PMI, de venir en aide aux Fonds régionaux en finançant une partie du projet. Un tel fonds pourra être logé soit à la banque africaine du développement ou à la future Banque africaine d'investissement. Cette dernière aura un rôle très important dans le soutien au processus d'intégration en Afrique. Tous les Partenaires au développement, solidaires de l'élan d'intégration de l'Afrique pourront contribuer à ce Fonds.

158. Dans le but d'accélérer le programme d'intégration africaine et de mettre en œuvre le PMI, la nécessité de disposer de ressources financières ne saurait être exagérée. Il est proposé en général trois sources de financement essentielles à savoir :

- i. *Les sources internes* : les Etats membres doivent prendre la responsabilité d'apporter leurs contributions au financement des projets nationaux, régionaux et continentaux à caractère intégrateur. En effet, il est nécessaire que la plus grande partie des fonds soit mobilisée pour assurer l'appropriation du programme par les CER et les pays qui sont les premiers responsables de la mise en œuvre et du succès du PMI. L'identification des sources alternatives de l'UA, une fois l'étude finalisée, et les recommandations adoptées et mise, effectivement, en œuvre, pourra soutenir l'exécution du PMI.
- ii. *Les institutions financières africaines* : les ressources mises en commun, par exemple, à partir des institutions financières existantes telles que la Banque africaine de développement ou la Banque africaine d'investissement envisagée, pourront constituer une source importante de financement du programme.
- iii. *Les sources externes* : les différents partenaires au développement ont manifesté, à plusieurs reprises, leur intérêt de financer l'agenda d'intégration africain. Mais ce qui manquait est une feuille de route commune et claire avec un programme précis et un plan d'action détaillé. Ce nouveau cadre harmonisé au niveau continental offrira une opportunité aux donateurs de contribuer au processus d'intégration en finançant certaines activités ou projets du PMI. Cette action permettra de rationaliser les différentes initiatives existantes, de mutualiser les efforts des partenaires au développement et d'éviter la dispersion et la déperdition des efforts des Etats membres et des CER dans le suivi des programmes et initiatives au niveau continental.

159. Après l'identification des différentes sources potentielles de financement du PMI, la CUA entreprendra une série de consultations avec les CER pour mettre en place une stratégie pour le financement de ce Programme. A cet effet, la stratégie aura à :

- i. identifier les sources financières des différentes CER ;
- ii. identifier les fonds utilisés par les CER pour mettre en œuvre les activités et projets en cours contenus dans le PMI;
- iii. identifier les fonds existants au sein de la CUA alloués aux activités du PMI en cours de réalisation;
- iv. estimer les montants nécessaires pour la mise en œuvre de chaque activité ou projet contenus dans le PMI ;



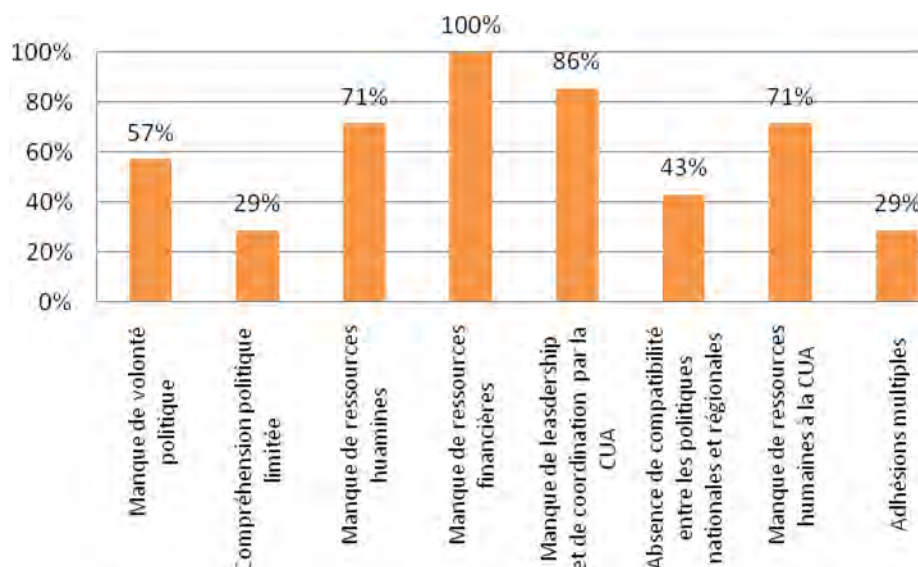
- v. mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources financières auprès des Partenaires au développement ;
- vi. proposer les mesures nécessaires pour la création, le fonctionnement et la gestion du Fonds d'intégration ; et
- vii. Déterminer les relations entre Fonds régionaux spécialisés dans les CER et le Fonds d'intégration proposé.

### 2.3 Contraintes

160. Les contraintes majeures qui peuvent entraver ou freiner la mise en œuvre du PMI et ainsi l'accélération du processus d'intégration sont essentiellement le manque de ressources financières et humaines au niveau des CER et la CUA, ainsi que le manque de leadership et de coordination de la part de la CUA. A ces problèmes primordiaux viennent s'ajouter d'autres contraintes connexes, à savoir, l'absence de compatibilité entre les politiques nationales et les approches régionales, et à un degré moins élevé la multi-appartenance des pays à plusieurs CER. Ici, la question de l'équilibre à trouver entre les souverainetés nationales et le pouvoir à donner aux CER et à la CUA mérite qu'on lui trouve une réponse efficace et durable.

161. En ce qui concerne la multi-appartenance, il a été noté qu'avec la nouvelle approche de la Commission de l'union africaine, qui consiste à travailler en étroite collaboration avec les CER et qui favorise et soutient la coopération entre elles, notamment la dernière initiative du sommet Tripartite entre le COMESA, la CAE et la SADC, et avec l'élaboration du PMI visant à harmoniser les programmes entre les CER, la multi-appartenance des Etats à plus d'une CER ne pourra pas constituer un défis majeur pour la mise en œuvre efficace du PMI. La figure ci-dessous illustre éloquemment tous les défis que comporte la mise en œuvre du PMI.

Figure 4 : Défis et contraintes de mise en œuvre du PMI



Source : Commission de l'Union africaine, Questionnaire sur le PMI



162. Pour donc faire face à tous les défis et contraintes susmentionnés, il a été recommandé ce qui suit :

- i. La CUA devra prendre toutes les mesures visant à mobiliser toutes les ressources internes et externes nécessaires à la mise en œuvre du PMI ;
- ii. La CUA, en collaboration avec les CER, doit encourager les Etats membres à financer en partie les grands projets intégrateurs ;
- iii. La CUA, en collaboration avec les CER, doit organiser des tables rondes des donateurs en vue de mobiliser les fonds nécessaires au financement du PMI ;
- iv. La Commission de l'Union africaine doit sensibiliser les Etats membres sur les bénéfices de l'intégration ;
- v. La CUA et les CER doivent sensibiliser les Etats membres sur la nécessité de mettre en œuvre les activités du PMI à temps ;
- vi. Le renforcement des institutions existantes et, le cas échéant, la mise en place d'arrangements institutionnels appropriés en vue de faciliter la coordination entre les différents organismes chargés de la mise en œuvre et les partenaires externes ;
- vii. La CUA doit intensifier les consultations avec les CER et utiliser effectivement la réunion de coordination avec elles pour coordonner, suivre et évaluer le PMI ;
- viii. L'ouverture de bureaux de représentation de l'UA dans les sièges des CER facilitera la communication avec ces dernières et assurera un bon suivi de la mise en œuvre du PMI ;
- ix. La CUA et les CER doivent, dans le cadre de leur coopération, échanger de fonctionnaires entre elles pour bénéficier des expériences acquises ;
- x. La CUA, en collaboration avec les CER, doit organiser des sessions de formation sectorielles en vue de renforcer les capacités de leur personnel ; et
- xi. Le développement d'un cadre de surveillance et d'évaluation pour suivre le progrès accompli vers la réalisation des objectifs d'intégration, et pour évaluer les résultats des programmes et des projets orientés vers ces objectifs.

## 2.4 Phase II du PMI

163. Le Programme minimum d'intégration sera mis en œuvre par l'entremise d'une succession de phases de durée de quatre années chacune pour tenir compte de la durée du Plan stratégique de l'UA dont il est une composante essentielle. Ainsi le suivi, l'évaluation et l'actualisation de ces deux projets majeurs pourront se faire de manière concomitante. La première phase du PMI de 2009 à 2012 est la base de développement des prochaines phases du programme. Mais dans toute œuvre de planification stratégique, il est impératif de tracer les grandes lignes directives sur le moyen et long terme. Ainsi, lors de la deuxième phase du programme, 2013-2016, les CER ont noté la nécessité de se focaliser, en plus de la mise en œuvre de certaines activités et projets qui n'ont pas été achevés lors de la première phase du PMI, sur ce qui suit :

- i. l'harmonisation des politiques fiscales entre pays ;
- ii. la mise en place de systèmes de paiement régionaux ;
- iii. le développement des marchés de capitaux ;
- iv. le développement du cadre légal et règlementaire de libre circulation du capital ;
- v. l'harmonisation des politiques monétaires ;
- vi. l'adoption d'un tarif extérieur commun continental
- vii. le suivi de la convergence macroéconomique des pays ;
- viii. l'harmonisation des statistiques de comptes nationaux et le suivi de la convergence macroéconomique ; et
- ix. la promotion des investissements et l'amélioration du climat d'investissement.



## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

164. Le Programme Minimum d'Intégration (PMI) constitue le chaînon manquant de la Grande boucle de mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique Africaine (AEC) animée par les Etats membres, les Communautés économiques régionales (CER), la Commission de l'Union africaine (CUA) et les partenaires au développement.

165. S'il est reconnu que les CER évoluent dans des environnements spécifiques avec des projets et programmes qui y sont adaptés, il est tout autant un impératif auquel doivent obéir leurs actions, en tant que piliers de l'AEC; c'est la coordination et l'harmonisation de leurs activités autour d'un programme prioritaire communément négocié et conduit dans le but d'accélérer l'intégration du continent africain.

166. La réussite d'un programme de cette ambition dépendra de la volonté et la détermination de chaque partie prenante à jouer son rôle et à effectivement traduire dans les faits la part du programme qui lui incombe selon le Plan d'Action dont le programme est assorti et qui s'inscrit dans le cadre général du Plan stratégique de l'UA. Il sera exécuté en trois phases qui s'inscrivent respectivement dans le court, moyen et long termes. Le programme est également assorti d'un mécanisme de suivi et d'évaluation destiné à faire le point sur sa réalisation à l'aide de rapports périodiques à établir aussi bien par les CER que la CUA.

167. Les CER coordonneront la mise en œuvre des projets régionaux dont elles-mêmes, et leurs Etats membres sont respectivement responsables; tandis que la CUA aura la responsabilité de faciliter la mise en œuvre de certains projets régionaux et de coordonner toutes les activités à vocation continentale. Chaque acteur du processus d'Intégration de l'Afrique est appelé à trouver dans le Programme Minimum d'Intégration un outil non seulement de coordination de ses projets avec ceux des autres; mais encore et surtout une illustration de la volonté de tout un continent de vaincre la faim, les maladies, d'éviter le spectre des conflits et de tirer profit de ses immenses potentialités naturelles, techniques et humaines pour réaliser ses aspirations légitimes de développement et recouvrir la place qui lui revient sur l'échiquier international.

168. L'Afrique se doit de faire partie des acteurs des changements actuels que connaît le monde en usant, dans la cohésion et l'union, de son poids politique, démographique et économique, pour être au centre des décisions qui remodeleront le monde et forgeront l'avenir.



## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Secteurs prioritaires et sous-secteurs jugés prioritaires pour les CER.....	25
Figure 2: Sous secteurs prioritaires du PMI .....	26
Figure 3 : Répartition des activités, projets et programmes du PMI entre parties prenantes selon la responsabilité dans la mise en œuvre.....	49
Figure 4 : Défis et contraintes de mise en œuvre du PMI .....	51
Figure 5 : Suivi du PMI .....	105
Figure 6 : Méthodes d'évaluation et de suivi du PMI .....	106
Figure 7 : Evaluation du PMI .....	106
Figure 8 : Structure du mécanisme d'évaluation et de suivi du PMI.....	107

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Etape de l'intégration de chaque CER par rapport au Traité d'Abuja .....	21
Tableau 2: Tableau récapitulatif du Programme minimum d'intégration.....	37
Tableau 3 : Répartition des activités et projets du PMI entre acteurs selon la responsabilité de pilotage.....	43
Tableau 4: Plan d'action du Programme minimum d'intégration .....	58
Tableau 5 : Plan d'action de la CEDEAO .....	65
Tableau 6 : Plan d'action du COMESA .....	68
Tableau 7 : Plan d'action de la CEEAC.....	72
Tableau 8 : Plan d'action de la CENSAD .....	77
Tableau 9 : Plan d'action de la SADC .....	81
Tableau 10 : Plan d'action de l'IGAD.....	86
Tableau 11 : Plan d'action de la CAE.....	90
Tableau 12 : Plan d'action du Groupement: COMESA, SADC, CAE et IGAD.....	95
Tableau 13 : Plan d'action du Groupement : CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA.....	98
Tableau 14 : Plan de mise en œuvre : Commission de l'Union africaine .....	101



# ANNEXES



# **ANNEXE 1**

## **Plans de Mise en Œuvre du PMI**



1. La mise en œuvre réussie du programme minimum d'intégration, repose sur les efforts concertés des Etats membres, des CER, de la CUA, et des partenaires au développement. A ce stade, seuls les plans d'action des CER et de la Commission de l'Union africaine seront présentés. Suivant le principe de subsidiarité, les CER, qui sont les piliers de l'UA, sont mieux positionnées pour coordonner la mise en œuvre du PMI au niveau régional et répartir les tâches entre leurs différents Etats membres. En ce qui concerne les activités communes entre les groupements des CER qui ont été identifiés, suite aux consultations avec ces dernières, à savoir le groupement de la CEDEAO, la CENSAD, la CEEAC et potentiellement l'UMA et le groupement du COMESA, la CAE, la SADC et l'IGAD, la CUA devra travailler avec toutes les CER concernées pour assurer la mise en œuvre réussie du programme.

2. Lors des réunions sectorielles que la CUA prévoit d'organiser avec les CER, après adoption du PMI, des plans d'actions plus détaillés seront développés dans chaque secteur par les experts dans le domaine en vue de les adapter aux besoins de chaque CER.

#### **A.1 Plan d'action général du PMI**

3. Pour chacune des activités du PMI, il existe une obligation de résultat, un indicateur de réalisation de l'objectif fixé ainsi qu'une répartition des responsabilités. Le calendrier de mise en œuvre du PMI s'étend sur quatre années (2009-2012) qui correspond à la période couverte par le Plan Stratégique de l'Union africaine qui couvre la même période. Ce choix a été fait en vue de faciliter le travail de suivi et d'évaluation du programme et assurer une certaine harmonie entre les activités des CER et celles de la Commission de l'Union africaine.

4. Le tableau n°3 présente les différentes actions prioritaires à entreprendre par les différents acteurs dans le cadre de mise en œuvre du PMI.



Tableau 4: Plan d'action du Programme minimum d'intégration

Etape d'intégration	Secteurs Prioritaires	Sous-secteurs Prioritaires	N° <sup>4</sup>	Actions et activités	Calendrier				Résultats attendus	indicateurs	Responsabilité
					2009	2010	2011	2012			
ZLE dans chaque CER	Commerce	Barrières tarifaires (BT)	1R <sup>(*)</sup> <sub>4</sub>	Accélération de la mise en œuvre des programmes d'élimination des BT dans chaque CER	X	X	X		Les BT sont éliminées dans chaque CER	Taux d'élimination des BT	CUA, CER, EM
		Barrières non tarifaires (BNT)	2R	Mise en place dans les CER qui n'ont pas encore fait, d'un système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	X	X			Chaque CER a son système	Nombre de CER qui ont mis en place le système	CEDEAO, CEEAC, IGAD, CENSAD
			3R	Opérationnalisation du système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	X	X			Le système est opérationnel	Niveau d'opérationnalisation du système (Nombre de rapports de suivi produits et nombre de problèmes résolus par rapport à ceux déclarés)	SADC, COMESA, CAE
		Règles d'origine	4R	Simplification des règles d'origine dans chaque CER	X	X	X		Règles d'origine simplifiées dans les CER	Nombre de CER ayant simplifié leurs règles d'origine	CER, EM
			5C	Harmonisation des règles d'origine entre les CER				X	Règles d'origine harmonisées entre les CER	Nombre de CER ayant harmonisé leurs règles d'origine	CUA, CER, EM
	Libre circulation	libre circulation des personnes	6C	Exemption de visa pour les africains détenteurs de passeports diplomatiques et de service.	X				Libre circulation des africains détenteurs de passeports diplomatiques et service	Nombre de pays qui exigent un visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et services	EM, CUA, CER,
			7R	Elaboration, l'a ou il n'existe pas, de protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein des CER	X	X			Protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein des CER sont élaborés	Nombre de CER ayant un protocole	IGAD, CUA, EM
			8R	Ratification des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein des CER qui ne l'ont pas encore fait.	X	X	X		Protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein des CER sont ratifiés	Nombre de pays ayant ratifié les protocoles	COMESA, CENSAD, IGAD, EM

<sup>4</sup> Numéro de l'activité  
R : activité à caractère régional  
C : activité à caractère continental

PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)



				<b>9R</b>	Mise en œuvre effective des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein de chaque CER	X	X	X	X	Protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein des CER sont mis en œuvre	Problèmes de mise en œuvre du protocole	CUA, CER, EM
				<b>10C</b>	Reconnaissance des passeports communautaires entre les CER	X	X			Les passeports des CER sont reconnus entre elles	Nombre de passeports communautaires reconnus entre les CER	CER, EM
				<b>11R</b>	Mettre en place des instruments de sécurité et améliorer la coopération sécuritaire et la lutte contre le terrorisme dans chaque CER	X	X	X		Des instruments de sécurité et de lutte contre le terrorisme existent au niveau de chaque CER	Nombre de CER se dotant d'instruments de sécurité et de lutte contre le terrorisme	CER, EM
				<b>12C</b>	Mettre en place des instruments de sécurité et améliorer la coopération sécuritaire et la lutte contre le terrorisme entre régions				X	La coopération sécuritaire entre pays est améliorée	Nombre d'instruments mis en place	COMESA, CAE, CENSAD, CEEAC, SADC, CEDEAO, EM
				<b>13C</b>	Signature d'accords entre les CER dans le domaine de la coopération judiciaire	X	X			Accords de coopération judiciaire sont signés entre les CER	Nombre d'accords signés	CER, EM
			libre circulation des biens	<b>14R</b>	La création ou adoption d'un régime d'assurance auto communautaire au niveau de chaque CER	X	X			Chaque CER est dotée d'un régime d'assurance auto	Nombre de CER n'ayant pas créé l'assurance auto	CEEAC, SADC, IGAD, CENSAD EM
				<b>15C</b>	Harmonisation des régimes d'assurance auto entre les CER			X	X	Les régimes d'assurance auto sont harmonisés	Nombre de CER ayant harmonisé leur régime d'assurance auto avec d'autre CER	CER, EM
				<b>16R</b>	Harmonisation des limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules dans toutes les CER	X	X	X	X	Les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules sont harmonisées	Nombre de CER ayant harmonisé les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules	CER, EM
				<b>17C</b>	Harmonisation des limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules entre les CER				X	Les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules sont harmonisées entre les CER	Nombre de CER ayant harmonisé entre elles les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules	CER, EM, CUA
				<b>18R</b>	Harmonisation des frais de transit routier dans les CER	X	X			Frais de transit routier harmonisés	Nombre de CER ayant harmonisé les frais de transit routier	SADC, CEEAC, EM
				<b>19</b>	Harmonisation des frais de transit routier			X	X	Frais de transit routier	Nombre de CER ayant	CER, EM,

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



			<b>C</b>	entre les CER					harmonisés entre les CER	harmonisé les frais de transit routier entre elles	CUA
		libre circulation des services et capitaux	<b>20 R</b>	Préparation d'un protocole sur la libre circulation des services et capitaux dans les CER qui ne l'ont pas encore fait	X	X			L'existence d'un protocole sur la libre circulation des services et capitaux dans chaque CER	Nombre de CER ayant préparé le protocole	IGAD, CENSAD, AUC
ZLE continentale		Accords de partenariat	<b>21 C</b>	Signature d'accords de partenariat bilatéraux entre les CER qui ne l'ont pas encore fait	X				Accords signés entre : CEDEAO et CEEAC CEEAC et COMESA CENSAD et CEEAC	Nombre d'accords de partenariat signés entre les CER	CUA, CEDEAO, CEEAC, COMESA et CENSAD
			<b>22 C</b>	Signature d'un accord de partenariat entre la CEDEAO, la CEEAC, la CEN-SAD et l'UMA	X	X			Accord signé entre la CEDEAO, la CEEAC, la CEN-SAD et l'UMA	L'accord est signé	CEDEAO, CEEAC, CEN-SAD et UMA, AUC
			<b>23 C</b>	Mise en place d'un comité de pilotage CEDEAO, CEEAC, CEN-SAD et UMA	X	X			Le comité de pilotage est en place	L'existence du comité de pilotage	CEDEAO, CEEAC, CEN-SAD et UMA, AUC
			<b>24 C</b>	Rapprochement de l'IGAD du processus d'harmonisation entre le COMESA-CAE-SADC	X				L'IGAD fait partie du comité de pilotage COMESA-CAE-SADC	L'IGAD est membre du comité de pilotage	IGAD, COMESA-CAE-SADC
			<b>25 C</b>	Signature d'un accord de partenariat multilatéral entre les deux groupements			X	X		Accord signé entre les deux groupements	L'accord est signé
Union douanière dans chaque CER	Douanes	Facilitation des procédures douanières	<b>26 R</b>	Instauration, l'a où il n'existe pas, d'un document douanier unique valable pour toutes les déclarations aux frontières dans chaque CER	X	X			Chaque CER est dotée d'un document douanier unique valable pour toutes les déclarations aux frontières	Nombre de CER ayant mit en place le document douanier unique	CEEAC, IGAD, CUA, EM
		Douanes	<b>27 R</b>	Mise en place, là où il n'existe pas, d'un mécanisme de compensation dans chaque CER	X	X			Un mécanisme de compensation des pertes de recettes dans chaque CER est en place	Nombre de CER ayant mis en place le mécanisme	CEEAC, SADC, IGAD, CENSAD, EM
		TEC	<b>28 R</b>	Mise en place d'un Tarif douanier extérieur dans les CER qui ne l'ont pas encore fait	X	X			Chaque CER est dotée d'un Tarif douanier extérieur	Nombre de CER n'ayant pas mis en place un TEC	CEEAC, CUA
		ané re con	<b>29 C</b>	Harmonisation des systèmes tarifaires entre les CER		X	X	X	Les systèmes tarifaires sont harmonisés entre les CER	Nombre de CER ayant harmonisées leurs systèmes tarifaires	CUA, CER, EM

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



Mesures nécessaires d'accompagnement		Douanes	<b>30 R</b>	Harmonisation entre les différents systèmes informatisés de douanes utilisés par les pays membres dans chaque CER	X	X	X	X	Les systèmes sont harmonisés	Nombre de pays utilisant le système harmonisé	CUA, CER, EM	
		Infrastructures et énergie	<b>31 R</b>	Accélérer la mise en œuvre du PACT et participer effectivement dans le processus de développement du PIDA	X	X	X	X	Les CER accélèrent la mise en œuvre du PACT et participent effectivement au processus de développement du PIDA	Nombre de CER ayant accéléré la mise en œuvre du PACT et participant effectivement au processus de développement du PIDA	CER, CUA	
		Agriculture	Politiques agricoles	<b>32 R</b>	Continuer à mettre en œuvre au niveau dans toutes les CER le programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)	X	X	X	X	Le PDDAA est mis en œuvre	Niveau de progression de mise en œuvre du PDDAA	CER, CUA, EM
			Sécurité alimentaire	<b>33 C</b>	Harmonisation entre les différents programmes régionaux de sécurité alimentaire	X	X	X	X	Les programmes régionaux de sécurité alimentaire sont harmonisés	Niveau d'harmonisation des programmes régionaux de sécurité alimentaire	CER, CUA,
			Systèmes de gestion de l'information sur les marchés agricoles	<b>34 R</b>	Création, là où il n'existe pas, d'un système régional de gestion de l'information sur les marchés agricoles	X	X	X		Chaque CER est dotée de son propre système régional de gestion de l'information agricole	Existence d'un système régional de gestion de l'information agricole dans chaque CER	CEEAC, SADC, CAE, IGAD, CENSAD, CUA, EM
				<b>35 C</b>	Liaison entre les différents systèmes régionaux de gestion de l'information sur les marchés agricoles				X	Les systèmes sont liés entre eux	Les systèmes sont liés entre eux	CER, CUA
			Echange d'expériences	<b>36 R</b>	Echange d'expériences entre les CER en matière d'agriculture	X	X	X	X	Les CER échange leurs expériences	Nombre de visites entre CER	CUA, CER
		Industrie	Politiques industrielles	<b>37 R</b>	Chaque CER devra avoir un cadre légal de promotion des politiques industrielles (protocole)	X	X			Chaque CER est dotée d'un protocole	Nombre de CER ayant adopté un protocole sur l'industrie	CUA, CER
				<b>38 R</b>	Opérationnalisation, dans chaque CER, de la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	X	X	X	X	Les CER appliquent la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	Nombre de CER appliquant la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	CER
		Investissement	Promotion de l'investissement	<b>39 R</b>	Développement et adoption d'un code régional d'investissement dans les CER qui ne l'ont pas encore fait	X	X	X		Un code d'investissement au niveau de chaque CER	Nombre de protocole élaboré et adopté	CEEAC, SADC, CUA
				<b>40 C</b>	Harmonisation des codes d'investissement régionaux et élaboration d'un code continental d'investissement				X	Un code est élaboré	Existence du code	CUA, CER
		Affaires sociales	Genre	<b>41 R</b>	Création d'une fédération régionale des associations nationales des femmes d'affaires dans chaque CER	X	X	X	X	Une fédération régionale des associations nationales des femmes d'affaires par CER	Nombre de fédérations créées	CER, EM, SC
				<b>42 R</b>	Signature d'un Accord de coopération dans chaque CER dans le domaine de lutte contre la traite des personnes, en particulier des	X	X			L'accord est signé	Nombre de CER ayant signé un accord dans le domaine de lutte contre la traite des personnes	CUA, CER, EM

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



					femmes et des enfants								
			<b>43</b> <b>C</b>		Signature d'un Accord de coopération entre les CER de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants			X	X	L'accord est signé	Nombre de CER ayant signé l'accord multilatéral	CUA, CER, EM	
		Santé (lutte contre le VIH/SIDA)	<b>44</b> <b>R</b>		Accélération de la mise en œuvre de la stratégie africaine pour la santé	X	X	X	X	Mise en œuvre avancée de la stratégie africaine pour la santé	Mise en œuvre des projets de la stratégie	CER, EM, CUA	
			<b>45</b> <b>R</b>		Organisation, au niveau de chaque CER, d'une table ronde annuelle des premières dames pour parler des questions sociales, particulièrement celles du VIH/SIDA	X	X	X	X	Des tables rondes des premières dames sont organisées au niveau de chaque CER pour parler des questions sociales, particulièrement celles du VIH/SIDA	Nombre de tables rondes organisées	CER, CUA	
			<b>46</b> <b>C</b>		Harmonisation des initiatives régionales de lutte contre le VIH/SIDA au niveau continental	X	X			Les initiatives régionales de lutte contre le VIH/SIDA sont renforcées et harmonisées au niveau continental	Degrés d'harmonisation des initiatives régionales	CUA, CER, agences des Nations Unies	
		Paix et sécurité		Prévention et règlement des conflits	<b>47</b> <b>R</b>	Mise en place et fonctionnement d'un système d'alerte rapide des conflits et de salles de veille pour l'observation et le suivi	X	X	X	X	Le système d'alerte rapide des conflits est mit en place dans toutes les régions et des salles de veille pour l'observation et le suivi sont opérationnelles	Existence du système d'alerte rapide des conflits et les salles de veille pour l'observation et le suivi sont opérationnelles	CUA, CER
			<b>48</b> <b>R</b>		Mise en place et fonctionnement d'une Force africaine en attente (FAA) et de brigades régionales	X	X	X	X	la Force africaine en attente (FAA) et les brigades régionales sont opérationnelles	Existence de la Force africaine en attente (FAA) et des brigades régionales	CUA, CER, EM	
			<b>49</b> <b>R</b>		Mise en œuvre du Programme des frontières	X	X	X	X	Le programme des frontières est mis en œuvre	Nombre d'EM et de CER mettant en œuvre le programme	CUA, CER	
		Sciences et technologies		Education	<b>50</b> <b>R</b>	Mettre en œuvre le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation	X	X	X	X	Mise en œuvre des projets du plan d'action	Appropriation par les CER du plan d'action	CUA, CER, EM
			<b>51</b> <b>R</b>		Sciences et Technologies pour le développement socioéconomique	Mettre en œuvre le plan d'action consolidé des sciences et technologie	X	X	X	X	Mise en œuvre des projets du plan d'action	Appropriation par les CER du plan d'action	CUA, CER, EM
		Affaires politiques		Gouvernance	<b>52</b> <b>R</b>	Elaboration dans chaque CER d'un mécanisme d'évaluation par les pairs	X	X	X	X	Chaque CER est dotée d'un mécanisme d'évaluation par les pairs	Existence du mécanisme d'évaluation par les pairs dans les CER	CER, EM
			<b>53</b> <b>C</b>		Elections, promotion des institutions démocratiques	Ratification de la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance	X	X			La charte est entrée en vigueur	Ratification de la charte par les 2/3 des Etats membres	EM, CER, CUA

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



	Statistiques	Harmonisation des statistiques	54 C	Ratification de la charte africaine des statistiques par les Etats membres	X	X			La charte est entrée en vigueur	Ratification de la charte par les 2/3 des Etats membres	EM, CER, CUA																					
			55 C	Préparation de guides continentaux pour la collecte de données, harmonisation des normes de mesure etc...	X	X			Les guides sont prêts	Nombre de guides préparés	CUA, CER, Instituts nationaux des statistiques																					
	Renforcement des capacités	BNT	Douanes	56 R	Les CER, qui n'ont pas encore fait, doivent recruter un coordonateur du système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	X	X	X	X	Chaque CER est dotée d'un coordonateur du système	Nombre de CER qui ont recruté un coordonateur	CUA, CEEAC, CEDEAO, CENSAD, IGAD																				
				57 R	Inviter les fonctionnaires des Etats membres à visiter les CER en vue d'avoir une idée sur ce que les CER sont entrain de faire en matière de coopération douanière	X	X	X	X	Les fonctionnaires des Etats membres sont familiarisés avec le travail du secrétariat	Nombre de fonctionnaires des Etats membres ayant visité les CER	COMESA, CEDEAO, CAE, CEEAC, IGAD, CENSAD, EM																				
				58 C	Renforcer les capacités humaines des instituts nationaux des statistiques	X	X	X	X	Les capacités humaines des instituts nationaux des statistiques sont renforcées	Nombre de fonctionnaires formés	CUA, CER, EM																				
				59 C	Formation	60 R	Développer des modules de formation pour les fonctionnaires des CER et de la CUA dans les différents domaines	X	X			Les modules sont prêts	Nombre de modules élaborés	CUA, CER																		
															61 R	La CUA doit organiser des sessions de formation au niveau régional dans les différents domaines	X	X	X	X	Des sessions de formations dans les différents domaines sont organisées	Nombre de sessions organisées	CUA, CER									
																								62 C	Former les points focaux nationaux sur le système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	X	X			Les fonctionnaires des Etats membres et des CER sont formés sur le système	Nombre de fonctionnaires formés	CUA, CER, EM



## A.2 Plans de mise en œuvre par CER

5. Les activités prioritaires listées dans le PMI nécessitent, dans le cadre de leurs mise en œuvre, des actions et approches différentes d'une Communauté à une autre. En effet, suivant la théorie de géométrie variable, qui permet aux CER de progresser à des rythmes différents, certaines Communautés doivent faire des efforts importants dans des secteurs et domaines précis alors que les autres ont déjà dépassé cette étape. Par exemple, dans le processus de création d'une union douanière, on ne peut pas demander à la Communauté qui a réalisé l'union douanière d'attendre les autres pour qu'ils fassent la même chose, mais au contraire encourager ces dernières à doubler d'effort et demander à la CER qui est au stade d'union douanière de progresser vers le marché commun et de coopérer étroitement avec les autres CER pour leur faire bénéficier de son expérience.



### 1.2.1 Plan d'Action de la CEDEAO

Tableau 5 : Plan d'action de la CEDEAO

Numéro de l'activité	Sous-secteurs Prioritaires	Actions et activités prioritaires	Résultats	Indicateurs	Calendrier					Responsabilité	Risques	Financement
					2009 Phase I(a)	2010 Phase I(b)	2011 Phase I(c)	2012 Phase I(d)	2013-2016 Phase II			
1 R	Barrières tarifaires	Elimination progressive des barrières tarifaires	Les BT entre Etats sont éliminées	Taux appliqués entre les Etats	X	X	X	X	X	CEDEAO	Réticence des EM	
2 R	Barrières non tarifaires (BNT)	Mise en place d'un système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	La CEDEAO est dotée de son système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Niveau d'opérationnalisation du système (Nombre de rapports de suivi produits et nombre de problèmes résolus par rapport à ceux déclarés)	X	X				CEDEAO	Manque de financement	
4R	Règles d'origine	Simplification des règles d'origine dans la région CEDEAO	Règles d'origine simplifiées dans la CER	Niveau de simplicité des règles d'origine	X	X	X			CEDEAO		
6C	libre circulation des personnes	Exemption de visa pour les africains détenteurs de passeports diplomatiques et service.	Libre circulation des africains détenteurs de passeports diplomatiques et service	Nombre de pays qui exigent un visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et service	X					CEDEAO, EM		
9R		Mise en œuvre effective des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein de chaque CER	Protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein des CER sont mis en œuvre	Problèmes de mise en œuvre du protocole	X	X	X	X	X	CEDEAO, EM		
11 R		Mettre en place des instruments de sécurité et améliorer la coopération sécuritaire et la lutte contre le terrorisme dans chaque CER	La coopération sécuritaire entre les pays de la CEDEAO est améliorée	Nombre d'instruments mis en place	X	X	X			CEDEAO, EM		
16 R	libre circulation des biens	Continuer de travailler sur l'harmonisation des limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules dans la région CEDEAO	Les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules sont harmonisées	Etat d'harmonisation	X	X	X	X		CEDEAO, EM		

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



<b>21 C</b>	Accords de partenariat	Signature d'un accord de partenariat bilatéral avec la CEEAC	Accord signé entre la CEDEAO et CEEAC	L'accord est signé	X						CEDEAO, CEEAC	
<b>30 C</b>	Douanes	Harmonisation entre les différents systèmes informatisés de douanes utilisés par les pays membres dans chaque CER	Les systèmes sont harmonisés	Nombre de pays utilisant le système harmonisé	X	X	X	X			CEDEAO	
<b>31 R</b>	Infrastructures et énergie	Accélérer la mise en œuvre du PACT et participer effectivement dans le processus de développement du PIDA	La mise en œuvre du PACT est accélérée et la Communauté a participé effectivement au processus de développement du PIDA	Niveau de réalisation des projets du PACT	X	X	X	X	X		CEDEAO	
<b>32 R</b>	Politiques agricoles	Continuer à mettre en œuvre le programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)	Le PDDAA est mis en œuvre	Niveau de progression de mise en œuvre du PDDAA	X	X	X	X	X		CEDEAO	
<b>38 R</b>	Politiques industrielles	Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	Développement du secteur industriel	La CEDEAO applique la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	X	X	X	X	X			
<b>41 R</b>	Genre	Création d'une fédération régionale des associations nationales des femmes d'affaires	La fédération est opérationnelle	La fédération existe	X	X	X	X			CEDEAO	
<b>44 R</b>	Santé	Accélération de la mise en œuvre de la stratégie africaine pour la santé	La stratégie est mise en œuvre	Nombre de projets mit en œuvre	X	X	X	X	X		CEDEAO	
<b>45 R</b>		Organisation d'une table ronde annuelle des premières dames pour discuter des questions sociales, particulièrement celles du VIH/SIDA	Plaidoyer des questions de lutte contre le VIH/SIDA	Nombre de tables rondes organisées	X	X	X	X	X			
<b>47 R</b>	Prévention et règlement des conflits	Mise en place et fonctionnement d'un système d'alerte rapide des conflits et d'une salle de veille pour l'observation et le suivi	Fonctionnement du système d'alerte rapide des conflits et de la salle de veille pour l'observation et le suivi	Le système d'alerte rapide des conflits et la salle de veille pour l'observation et le suivi sont opérationnels	X	X	X	X	X		CEDEAO	
<b>48 R</b>		Mise en place et fonctionnement d'une brigade régionale	Fonctionnement de la brigade régionale	Opérationnalisation de la brigade régionale	X	X	X	X	X		CEDEAO	
<b>49 R</b>		Mise en œuvre du Programme des frontières	Le programme des frontières est mis en œuvre	Taux de mise en œuvre du Programme	X	X	X	X	X		CEDEAO	
<b>R</b>	Education	Mettre en œuvre le Plan d'action	Le Plan d'action de la	Taux de mise en	X	X	X	X	X		CEDEAO	

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



		de la deuxième décennie de l'éducation	deuxième décennie de l'éducation est mit en œuvre	œuvre du Plan d'action									
R	Sciences et technologie	Mettre en œuvre le plan d'action consolidé des sciences et technologie	Le plan d'action consolidé des sciences et technologie est mit en œuvre	Taux de mise en œuvre du Plan d'action	X	X	X	X	X		CEDEAO		
R	Gouvernance	Elaboration un mécanisme d'évaluation par les pairs pour la Communauté	Le mécanisme est élaboré	Avancement de l'élaboration du mécanisme	X	X	X	X					
R	Renforcement des capacités	Recruter un coordonateur du système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Le coordonateur est en poste	Nombre de rapports élaborés par le coordonateur	X	X	X	X					
R		Inviter les fonctionnaires des Etats membres à visiter la Communauté en vue d'avoir une idée sur ce que la CER est en train de faire en matière de coopération douanière	Les fonctionnaires des douanes des Etats membres sont familiarisés avec le travail de la Commission	Nombre de fonctionnaires ayant visité la Commission	X	X	X	X	X				
R		Former les points focaux nationaux sur le système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Les fonctionnaires des Etats membres et des CER sont formés sur le système	Nombre de fonctionnaires formés	X	X							
C		Echanger les fonctionnaires entre la CUA et les CER	Echange d'expériences entre le personnel de la CUA et des CER	Nombre de fonctionnaires échangés	X	X	X	X					



## 1.2.2 Plan d'Action du COMESA

Tableau 6 : Plan d'action du COMESA

Numéro de l'activité	Sous-secteurs Prioritaires	Actions et activités prioritaires	Résultats	Indicateurs	Calendrier						Responsabilité	Risques	Financement
					2009 Phase I(a)	2010 Phase I(b)	2011 Phase I(c)	2012 Phase I(d)	2013-2016 Phase II				
1R	Barrières tarifaires	Elimination progressive des barrières tarifaires	Les BT entre Etats sont éliminées	Taux appliqués entre les Etats	X	X	X			COMESA			
3R	Barrières non tarifaires (BNT)	Opérationnalisation du système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Le système est opérationnel	Niveau d'opérationnalisation du système (Nombre de rapports de suivi produits et nombre de problèmes résolus par rapport à ceux déclarés)	X	X				COMESA			
4R	Règles d'origines	Simplification des règles d'origines dans la région	Règles d'origines simplifiées dans la CER	Niveau de simplicité des règles d'origines	X	X	X			COMESA			
6C	libre circulation des personnes	Exemption de visa pour les africains détenteurs de passeports diplomatiques et service.	Libre circulation des africains détenteurs de passeports diplomatiques et service	Nombre de pays qui exigent un visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et services	X					COMESA			
8R		Ratification du protocole sur la libre circulation des personnes, du travail, des services et le droit d'établissement et de	Le protocole est ratifié par au moins sept Etats membres	Nombre d'Etats membres ayant ratifié le protocole	X	X	X			COMESA, EM			

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



		résidence du COMESA											
<b>9R</b>		Mise en œuvre effective du protocole sur la libre circulation des personnes, du travail, des services et le droit d'établissement et de résidence du COMESA	Le protocole est mis en œuvre	Nombre de problèmes dans le processus de mise en œuvre du protocole	X	X	X	X	X				
<b>11C</b>		Mettre en place des instruments de sécurité et améliorer la coopération sécuritaire et la lutte contre le terrorisme dans le COMESA	La coopération sécuritaire entre pays est améliorée	Nombre d'instruments mis en place	X	X	X			COMESA, EM			
<b>16C</b>	libre circulation des biens	Continuer de travailler sur l'harmonisation des limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules dans la région CEDEAO	Les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules sont harmonisées dans l'espace COMESA	Etat d'harmonisation des limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules	X	X	X	X		COMESA, EM			
<b>21C</b>	Accords de partenariat	Signature d'accord de coopération avec la CEEAC	L'accord est signé	L'accord est signé	X					COMESA, CEEAC			
<b>27R</b>	Douanes	Mise en place d'un mécanisme de compensation dans le COMESA	Un mécanisme de compensation des pertes de recettes pour le COMESA	Existence d'un mécanisme de compensation des pertes de recettes	X	X				COMESA			
<b>30R</b>	Douanes	Harmonisation entre les différents systèmes informatisés de douanes utilisés par les pays membres dans chaque CER	Les systèmes sont harmonisés	Nombre de pays utilisant le système harmonisé	X	X	X	X		COMESA, EM			
<b>31R</b>	Infrastructures et énergie	Accélérer la mise en œuvre du PACT et participer effectivement dans le processus de développement du PIDA	La mise en œuvre du PACT est accélérée et la Communauté a participé effectivement au processus de développement du PIDA	Niveau de réalisation des projets du PACT	X	X	X	X	X	COMESA			
<b>32R</b>	Politiques agricoles	Continuer à mettre en œuvre au niveau de toutes les CER du programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)	Le PDDAA est mis en œuvre	Niveau de progression de mise en œuvre du PDDAA	X	X	X	X	X	COMESA			
<b>38R</b>	Politiques industrielles	Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	Développement du secteur industriel	Le COMESA applique la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	X	X	X	X	X	COMESA			
<b>42R</b>	Genre	Signature d'un Accord de coopération entre Etats membres dans le domaine	L'accord est signé	Nombre d'Etats ayant signé l'accord	X	X				COMESA			

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



		de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants											
44R	Santé	Accélération de la mise en œuvre de la stratégie africaine pour la santé	La stratégie est mise en œuvre	Nombre de projets mit en œuvre	X	X	X	X	X				
	Prévention et règlement des conflits									COMESA			
	Mise en place et fonctionnement d'un système d'alerte rapide des conflits et de salles de veille pour l'observation et le suivi ;									COMESA			
	Mise en place et fonctionnement d'une Force africaine en attente (FAA) et de brigades régionales									COMESA			
	Armes légères et de petit calibre									COMESA			
	Reconstruction et développement post-conflit (PCRD)									COMESA			
R	Education	Mettre en œuvre le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation	Le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation est mit en œuvre	Taux de mise en œuvre du Plan d'action	X	X	X	X	X	COMESA			
R	Sciences et technologie	Mettre en œuvre le plan d'action consolidé des sciences et technologie	Le plan d'action consolidé des sciences et technologie est mit en œuvre	Taux de mise en œuvre du Plan d'action	X	X	X	X	X	COMESA			
R	Gouvernance	Elaboration un mécanisme d'évaluation par les pairs pour la Communauté	Le mécanisme est élaboré	Avancement de l'élaboration du mécanisme	X	X	X	X					
R	Renforcement des capacités	Inviter les fonctionnaires des Etats membres à visiter la Communauté en vue d'avoir une idée sur ce que la CER est en train de faire en matière de coopération douanière	Les fonctionnaires des douanes des Etats membres sont familiarisés avec le travail du secrétariat	Nombre de fonctionnaires ayant visité le secrétariat	X	X	X	X	X				
R		Former les points focaux nationaux sur le système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des	Les fonctionnaires des Etats membres et des CER sont formés sur le système	Nombre de fonctionnaires formés	X	X				COMESA			

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



<b>C</b>		BNT										
		Echanger les fonctionnaires entre la CUA et les CER	Echange d'expériences entre le personnel de la CUA et des CER	Nombre de fonctionnaires échangés	X	X	X	X		COMESA		



## 1.2.3 Plan d'Action de la CEEAC

Tableau 7 : Plan d'action de la CEEAC

Numéro de l'activité	Sous-secteurs Prioritaires	Actions et activités prioritaires	Résultats	Indicateurs	Calendrier						Responsabilité	Risques	Financement
					2009 Phase I(a)	2010 Phase I(b)	2011 Phase I(c)	2012 Phase I(d)	2013-2016 Phase II				
1R	Barrières tarifaires	Elimination progressive des barrières tarifaires	Les BT entre Etats sont éliminées	Taux appliqués entre les Etats	X	X					CEEAC, EM		
2R	Barrières non tarifaires (BNT)	Mise en place d'un système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	La CEEAC est dotée de son système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Niveau d'opérationnalisation du système (Nombre de rapports de suivi produits et nombre de problèmes résolus par rapport à ceux déclarés)	X	X					CEEAC		
4R	Règles d'origines	Simplification des règles d'origines dans la région	Règles d'origines simplifiées dans la CER	Niveau de simplicité des règles d'origines	X	X	X				CEEAC	Manque de financement	A rechercher
6C	libre circulation des personnes	Exemption de visa pour les africains détenteurs de passeports diplomatiques et service.	Libre circulation des ressortissants des Etats membres de la CEEAC est mis en œuvre effectivement	Nombre de pays qui exigent un visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et services	X						CEEAC		
9R		Mise en œuvre effective du protocole relatif à la libre circulation et au droit d'établissement des ressortissants des Etats membres de la CEEAC	Protocole relatif à la libre circulation et au droit d'établissement des ressortissants des Etats membres de la CEEAC est mis en œuvre effectivement	Nombre de problèmes dans le processus de mise en œuvre du protocole	X	X	X	X	X		CEEAC, EM		
11R		Mettre en place des instruments de sécurité et améliorer la coopération sécuritaire et la lutte contre le terrorisme dans la région CEEAC	La coopération sécuritaire entre pays est améliorée	Nombre d'instruments mis en place	X	X	X				CEEAC, EM		
14	libre circulation des	Création d'un régime	La CEEAC est	Existence d'un	X	X							

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



<b>R</b>	biens	d'assurance auto communautaire pour la CEEAC	dotée d'un régime d'assurance auto	régime d'assurance auto								
<b>16 R</b>		Lancer un programme d'harmonisation des limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules dans la région CEEAC	Les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules sont harmonisées	Nombre d'EM ayant harmonisé les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules	X	X	X	X	X	CEEAC, EM		
<b>18 R</b>		Harmonisation des frais de transit routier dans la CEEAC	Frais de transit routier harmonisés	Nombre d'EM ayant harmonisé les frais de transit routier	X	X				CEEAC, EM		
<b>21 C</b>	Accords de partenariat	Signature d'accord de coopération avec le COMESA	L'accord est signé	Signature d'accord	X	X				CEEAC, COMESA		
<b>21 C</b>		Signature d'accord de coopération avec la CENSAD	L'accord est signé	Signature d'accord	X	X				CEEAC, CENSAD		
<b>21 C</b>		Signature d'accord de coopération avec la CEDEAO	L'accord est signé	Signature d'accord	X	X				CEEAC, CEDEAO		
<b>26 R</b>	Facilitation des procédures douanières	Instauration d'un document douanier unique valable pour toutes les déclarations aux frontières dans la CEEAC	La CEEAC est dotée d'un document douanier unique valable pour toutes les déclarations aux frontières	le document douanier unique est mis en place	X	X				CEEAC		
<b>27 R</b>	Douanes	Mise en place d'un mécanisme de compensation dans la CEEAC	Un mécanisme de compensation des pertes de recettes pour la CEEAC	Existence d'un mécanisme de compensation des pertes de recettes	X	X				CEEAC		
<b>28 R</b>	TEC	Mettre en place les instruments de politique commerciale relatifs à l'UD (adoption du TEC de la CEMAC)	Tarif douanier commun (TEC – CEEAC)	Existence d'un TEC-CEEAC	X	X				CEEAC		
<b>30 R</b>	TEC	Harmonisation entre les différents systèmes informatisés de douanes utilisés par les pays membres de la CEEAC	Les systèmes sont harmonisés	Nombre de pays utilisant le système harmonisé	X	X	X	X		CEEAC		
<b>31 R</b>	Infrastructures et énergie	Accélérer la mise en œuvre du PACT et participer effectivement dans le processus de développement du	La mise en œuvre du PACT est accélérée et la Communauté a participé	Niveau de réalisation des projets du PACT	X	X	X	X	X	CEEAC		

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



		PIDA	effectivement au processus de développement du PIDA									
<b>32 R</b>	Politiques agricoles	Continuer à mettre en œuvre au niveau de toutes les CER du programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)	Le PDDAA est mis en œuvre	Niveau de progression de mise en œuvre du PDDAA	X	X	X	X	X	CEEAC		
<b>34 R</b>	Systèmes de gestion de l'information sur les marchés agricoles	Création d'un système régional de gestion de l'information sur les marchés agricoles	La CEEAC est dotée de son propre système régional de gestion de l'information agricole	Existence d'un système régional de gestion de l'information agricole	X	X	X					
<b>37 R</b>	Politiques industrielles	Elaborer un protocole sur la promotion des politiques industrielles	La CEEAC est dotée d'un protocole sur la promotion des politiques industrielles	Existence d'un Protocole	X	X				CEEAC		
<b>38 R</b>		Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	Développement du secteur industriel	La CEEAC applique la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	X	X	X	X	X	CEEAC		
<b>39 R</b>	investissement	Elaborer un code des investissements de la CEEAC harmonisé avec les autres codes régionaux	Le code des investissements est adopté	Le code des investissements de la CEEAC est élaboré et adopté						CEEAC		
<b>41 R</b>	Genre	Création d'une fédération régionale des associations nationales des femmes d'affaires	La fédération est opérationnelle	La fédération existe	X	X	X	X				
<b>44 R</b>	Santé	Accélération de la mise en œuvre de la stratégie africaine pour la santé	La stratégie est mise en œuvre	Nombre de projets mit en œuvre	X	X	X	X	X			
<b>45 R</b>		Organisation d'une table ronde annuelle des premières dames pour discuter des questions sociales, particulièrement celles	Plaidoyer des questions de lutte contre le VIH/SIDA	Nombre de tables rondes organisées	X	X	X	X	X			

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



		du VIH/SIDA											
	Prévention et règlement des conflits										CEEAC		
	Mise en place et fonctionnement d'un système d'alerte rapide des conflits et de salles de veille pour l'observation et le suivi ;										CEEAC		
	Mise en place et fonctionnement d'une Force africaine en attente (FAA) et de brigades régionales										CEEAC		
	Armes légères et de petit calibre										CEEAC		
	Reconstruction et développement post-conflit (PCRD)										CEEAC		
R	Education	Mettre en œuvre le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation	Le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation est mit en œuvre	Taux de mise en œuvre du Plan d'action	X	X	X	X	X		CEEAC		
R	Sciences et technologie	Mettre en œuvre le plan d'action consolidé des sciences et technologie	Le plan d'action consolidé des sciences et technologie est mit en œuvre	Taux de mise en œuvre du Plan d'action	X	X	X	X	X		CEEAC		
R	Gouvernance	Elaboration un mécanisme d'évaluation par les pairs pour la Communauté	Le mécanisme est élaboré	Avancement de l'élaboration du mécanisme	X	X	X	X			CEEAC		
R	Renforcement des capacités	Recruter un coordonateur du système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Le coordonateur est en poste	Nombre de rapports élaborés par le coordonateur	X	X	X	X					
R		Inviter les fonctionnaires des Etats membres à visiter la Communauté en vue d'avoir une idée sur ce que la CER est en train de faire en matière de coopération douanière	Les fonctionnaires des douanes des Etats membres sont familiarisés avec le travail du secrétariat	Nombre de fonctionnaires ayant visité le secrétariat	X	X	X	X	X				
R		Former les points	Les fonctionnaires	Nombre de	X	X							

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



		focaux nationaux sur le système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	des Etats membres et des CER sont formés sur le système	fonctionnaires formés									
<b>C</b>		Echange d'expériences entre le personnel de la CUA et des CER	Nombre de fonctionnaires échangés	X	X	X	X						



## 1.2.4 Plan d'Action de la CEN-SAD

Tableau 8 : Plan d'action de la CENSAD

Numéro de l'activité	Sous-secteurs Prioritaires	Actions et activités prioritaires	Résultats	Indicateurs	Calendrier					Responsabilité	Risques	Financement
					2009 Phase I(a)	2010 Phase I(b)	2011 Phase I(c)	2012 Phase I(d)	2013-2016 Phase II			
1R	Barrières tarifaires	Elimination progressive des barrières tarifaires	Les BT entre Etats sont éliminées	Taux appliqués entre les Etats	X	X	X			CENSAD, EM		
2R	Barrières non tarifaires (BNT)	Collaborer avec la CEDEAO pour assurer la mise en place effective d'un système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Le système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT est mis en place	Niveau d'opérationnalisation du système (Nombre de rapports de suivi produits et nombre de problèmes résolus par rapport à ceux déclarés)	X	X				CENSAD, EM		
6C	libre circulation des personnes	Exemption de visa pour les africains détenteurs de passeports diplomatiques et service.	Libre circulation des africains détenteurs de passeports diplomatiques et service	Nombre de pays qui exigent un visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et services	X					CENSAD, EM		
8R		Ratification du protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement	Le protocole est ratifié	Nombre d'Etats ayant ratifié le protocole	X	X	X			CENSAD, EM		
9R		Mise en œuvre effective du protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement	Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein des CER est mit en œuvre	Problèmes de mise en œuvre du protocole				X	X	CENSAD, EM		
10C		Reconnaissance des passeports communautaires des autres CER	Les passeports communautaires sont connus par la CENSAD	Nombre de passeports communautaires reconnues par la CENSAD	X	X						
11R		Mettre en place des instruments de sécurité et	Des instruments de sécurité et de lutte contre le	Existence des instruments de sécurité	X	X	X			CENSAD, EM		

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



		améliorer la coopération sécuritaire et la lutte contre le terrorisme dans l'espace CENSAD	terrorisme existant au niveau de la CENSAD	et de lutte contre le terrorisme								
14R	libre circulation des biens	Adoption du régime d'assurance auto de la CEDEAO	La CENSAD est dotée d'un régime d'assurance auto	La CENSAD a adopté le régime d'assurance auto de la CEDEAO	X	X					CENSAD, CEDEAO, EM	
16R		Travailler en étroite collaboration avec la CEDEAO sur l'harmonisation des limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules dans la région CENSAD	Les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules sont harmonisées avec ceux de la CEDEAO	Niveau d'harmonisation	X	X	X	X	X		CENSAD, CEDEAO, EM	
18R		Harmonisation des frais de transit routier dans l'espace CENSAD	Les frais de transit routier sont harmonisés	Nombre d'EM ayant harmonisé les frais de transit routier	X	X					CENSAD, EM	
21C												
	libre circulation des services et capitaux	Préparation d'un protocole sur la libre circulation des services et capitaux	La CENSAD est dotée d'un protocole sur la libre circulation des services et capitaux	L'existence d'un protocole sur la libre circulation des services et capitaux	X	X					CENSAD, EM	
	Accords de partenariat	Signature d'un accord de coopération avec la CEEAC	L'accord est signé	Existence d'un accord de coopération	X						CENSAD, CEEAC	
31R	Infrastructures et énergie	Accélérer la mise en œuvre du PACT et participer effectivement dans le processus de développement du PIDA	La mise en œuvre du PACT est accélérée et la Communauté a participé effectivement au processus de développement du PIDA	Niveau de réalisation des projets du PACT	X	X	X	X	X		CENSAD, EM	
32R	Politiques agricoles	Continuer à mettre en œuvre au niveau de toutes les CER du programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)	Le PDDAA est mis en œuvre	Niveau de progression de mise en œuvre du PDDAA	X	X	X	X	X		CENSAD, EM	
34R	Systèmes de gestion de l'information sur les marchés agricoles	Création d'un système régional de gestion de l'information sur les marchés agricoles	La CENSAD est dotée de son propre système régional de gestion de l'information agricole	Existence d'un système régional de gestion de l'information agricole	X	X	X				CENSAD, EM	
37R		Elaborer un protocole sur la promotion des politiques industrielles	La CENSAD est dotée d'un protocole sur la promotion des politiques industrielles	Existence d'un Protocole	X	X					CENSAD, EM	

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



38R	Politiques industrielles	Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	Développement du secteur industriel	La CENSAD applique la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	X	X	X	X	X	CENSAD, EM		
39R	investissement	Elaborer un code des investissements de la CENSAD harmonisé avec les autres codes régionaux	Le code des investissements est adopté	Le code des investissements de la CENSAD est élaboré et adopté						CENSAD, EM		
41R	Genre	Création d'une fédération régionale des associations nationales des femmes d'affaires	La fédération est opérationnelle	La fédération existe	X	X	X	X				
42R	Genre	Signature d'un Accord de coopération entre Etats membres dans le domaine de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	L'accord est signé	Nombre d'Etats ayant signé l'accord	X	X						
44R	Santé	Accélération de la mise en œuvre de la stratégie africaine pour la santé	La stratégie est mise en œuvre	Nombre de projets mit en œuvre	X	X	X	X	X	CENSAD, EM		
45R		Organisation d'une table ronde annuelle des premières dames pour discuter des questions sociales, particulièrement celles du VIH/SIDA	Plaidoyer des questions de lutte contre le VIH/SIDA	Nombre de tables rondes organisées	X	X	X	X	X			
	Mise en place et fonctionnement d'un système d'alerte rapide des conflits et de salles de veille pour l'observation et le suivi ;									CENSAD, EM		
	Mise en place et fonctionnement d'une Force africaine en attente (FAA) et de									CENSAD, EM		

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



	brigades régionales											
	Armes légères et de petit calibre										CENSAD, EM	
	Reconstruction et développement post-conflit (PCRD)										CENSAD, EM	
<b>R</b>	Education	Mettre en œuvre le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation	Le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation est mit en œuvre	Taux de mise en œuvre du Plan d'action	X	X	X	X	X		CENSAD, EM	
<b>R</b>	Sciences et technologie	Mettre en œuvre le plan d'action consolidé des sciences et technologie	Le plan d'action consolidé des sciences et technologie est mit en œuvre	Taux de mise en œuvre du Plan d'action	X	X	X	X	X		CENSAD, EM	
<b>R</b>	Gouvernance	Elaboration un mécanisme d'évaluation par les pairs pour la Communauté	Le mécanisme est élaboré	Avancement de l'élaboration du mécanisme	X	X	X	X				
<b>R</b>	Renforcement des capacités	Recruter un coordonateur du système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Le coordonateur est en poste	Nombre de rapports élaborés par le coordonateur	X	X	X	X				
<b>R</b>		Inviter les fonctionnaires des Etats membres à visiter la Communauté en vue d'avoir une idée sur ce que la CER est en train de faire en matière de coopération douanière	Les fonctionnaires des douanes des Etats membres sont familiarisés avec le travail du secrétariat	Nombre de fonctionnaires ayant visité le secrétariat	X	X	X	X	X			
<b>R</b>		Former les points focaux nationaux sur le système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Les fonctionnaires des Etats membres et des CER sont formés sur le système	Nombre de fonctionnaires formés	X	X						
<b>C</b>		Echanger les fonctionnaires entre la CUA et les CER	Echange d'expériences entre le personnel de la CUA et des CER	Nombre de fonctionnaires échangés	X	X	X	X				



## 1.2.5 Plan d'Action de la SADC

Tableau 9 : Plan d'action de la SADC

Numéro de l'activité	Sous-secteurs Prioritaires	Actions et activités prioritaires	Résultats	Indicateurs	Calendrier					Responsabilité	Risques	Financement
					2009 Phase I(a)	2010 Phase I(b)	2011 Phase I(c)	2012 Phase I(d)	2013-2016 Phase II			
1R	Barrières tarifaires	Elimination progressive des barrières tarifaires	Les BT entre Etats sont éliminées	Taux appliqués entre les Etats	X	X	X			SADC, EM		
3R	Barrières non tarifaires (BNT)	Opérationnalisation du système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Le système est totalement opérationnel	Niveau d'opérationnalisation du système (Nombre de rapports de suivi produits et nombre de problèmes résolus par rapport à ceux déclarés)	X					SADC, EM		
4R	Règles d'origines	Simplification des règles d'origines dans la région SADC	Règles d'origines simplifiées dans la CER	Niveau de simplicité des règles d'origines	X	X	X			SADC, EM		
6C	libre circulation des personnes	Exemption de visa pour les africains détenteurs de passeports diplomatiques et service.	Libre circulation des africains détenteurs de passeports diplomatiques et service	Nombre de pays qui exigent un visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et services	X					SADC, EM		
9R		Mise en œuvre effective des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein de la SADC	Le protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein de la SADC est mit en œuvre	Problèmes de mise en œuvre du protocole	X	X	X	X	X	SADC, EM		
10C		Reconnaissance des passeports communautaires des autres CER	Les passeports communautaires sont connus par la SADC	Nombre de passeports communautaires reconnus par la SADC	X					SADC, EM		

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



11R		Mettre en place des instruments de sécurité et améliorer la coopération sécuritaire et la lutte contre le terrorisme dans l'espace SADC	Des instruments de sécurité et de lutte contre le terrorisme existant au niveau de la SADC	Existence des instruments de sécurité et de lutte contre le terrorisme	X	X	X			SADC, EM		
14R	libre circulation des biens	La création d'un régime d'assurance auto communautaire au niveau de la SADC	La SADC est dotée d'un régime d'assurance auto	Existence d'un régime d'assurance auto communautaire	X	X	X			SADC, EM		
16R		Continuer de travailler sur l'harmonisation des limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules dans la région SADC	Les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules sont harmonisées	Niveau d'harmonisation	X					SADC, EM		
18R		Harmonisation des frais de transit routier dans la région SADC	Frais de transit routier harmonisés	Nombre d'EM ayant harmonisé les frais de transit routier	X					SADC, EM		
27R	Douanes	Mise en place d'un mécanisme de compensation	La SADC est dotée de son propre mécanisme de compensation	Existence du mécanisme	X	X				SADC, EM		
28R	TEC	Développer un tarif douanier commun pour la région SADC	Le TEC est développé	Existence d'un TEC-SADC	X	X				SADC, EM		
31R	Infrastructures et énergie	Accélérer la mise en œuvre du PACT et participer effectivement dans le processus de développement du PIDA	La mise en œuvre du PACT est accélérée et la Communauté a participé effectivement au processus de développement du PIDA	Niveau de réalisation des projets du PACT	X	X	X	X	X			
32R	Politiques agricoles	Continuer à mettre en œuvre au niveau de toutes les CER du programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)	Le PDDAA est mis en œuvre	Niveau de progression de mise en œuvre du PDDAA	X	X	X	X	X			
34R	Systèmes de gestion de l'information sur les marchés agricoles	Création d'un système régional de gestion de l'information sur les marchés agricoles	La SADC est dotée de son propre système régional de gestion de l'information agricole	Existence d'un système régional de gestion de l'information agricole	X	X	X					
38R	Politiques industrielles	Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	Développement du secteur industriel	La SADC applique la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	X	X	X	X	X			
	Investissement	Elaborer un code régional de promotion des investissements	Un code est élaboré	Taux d'avancement d'élaboration du code	X	X						
41R	Genre	Création d'une fédération régionale des associations nationales des femmes	La fédération est opérationnelle	La fédération existe	X	X	X	X				



**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



		visiter le secrétariat	membres avec le travail du secrétariat	visité le secrétariat								
<b>R</b>		Former les points focaux nationaux sur le système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT										
<b>R</b>		Former les points focaux nationaux sur le système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Les fonctionnaires des Etats membres et des CER sont formés sur le système	Nombre de fonctionnaires formés	X	X						
<b>C</b>		Echanger les fonctionnaires entre la CUA et les CER	Echange d'expériences entre le personnel de la CUA et des CER	Nombre de fonctionnaires échangés	X	X	X	X				



### 1.2.6 Plan d'action de l'IGAD

6. Il est important de rappeler que tous les États membres de l'IGAD, à l'exception de la Somalie, sont aussi membres du COMESA, dont la stratégie d'intégration est axée sur l'intégration du marché par le biais du développement du commerce et de l'investissement. Cependant, tous les États membres du COMESA n'ont pas adhéré à la Zone de libre-échange. En outre, le Kenya et l'Ouganda sont aussi membres de la CAE, tandis que Djibouti, l'Érythrée, le Kenya et le Soudan sont membres de la CENSAD.

7. A cet effet, les États membres de l'IGAD sont confrontés aux effets néfastes de leur double appartenance aux différentes CER, à la déperdition de leurs ressources humaines et financières, à la multiplicité des programmes et initiatives, etc... Par conséquent, ils doivent trouver une certaine synergie et coordination avec les autres Communautés.

8. Dans le processus d'intégration tracé par le plan minimum d'intégration de l'IGAD, il est très important que les États membres de l'IGAD s'accordent sur la manière avec laquelle ils vont mettre en œuvre la zone de libre échange de l'IGAD ou au moins créer une zone d'échanges préférentiels comme une exigence minimale, tout en respectant les engagements pris par leurs États membres dans le cadre des autres Communautés dont ils sont aussi membres. A cet effet, une feuille de route devrait être élaborée en vue du développement du commerce intra IGAD qui représente un grand défi pour la région.



Tableau 10 : Plan d'action de l'IGAD

Numéro de l'activité	Sous-secteurs Prioritaires	Actions et activités prioritaires	Résultats	Indicateurs	Calendrier					Responsabilité	Risques	Financement
					2009 Phase I(a)	2010 Phase I(b)	2011 Phase I(c)	2012 Phase I(d)	2013-2016 Phase II			
1R	Barrières tarifaires	Elimination progressive des barrières tarifaires	Les BT entre Etats sont éliminées	Taux appliqués entre les Etats	X	X	X			IGAD, EM		
3R	Barrières non tarifaires (BNT)	Collaborer avec le COMESA en vue de l'opérationnalisation du système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Le système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT est opérationnel	Niveau d'opérationnalisation du système (Nombre de rapports de suivi produits et nombre de problèmes résolus par rapport à ceux déclarés)	X	X						
4R	Règles d'origines	Création et simplification de règles d'origines harmonisées avec celles du COMESA et la CAE	Règles d'origines simplifiées et harmonisées avec celles du COMESA et la CAE	Etat d'harmonisation des règles d'origines de l'IGAD avec celles du COMESA et la CAE	X	X				IGAD, EM		
6C	libre circulation des personnes	Exemption de visa pour les africains détenteurs de passeports diplomatiques et service.	Libre circulation des africains détenteurs de passeports diplomatiques et service	Nombre de pays qui exigent un visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et services	X					IGAD, EM		
7R		Elaboration d'un protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement	Un protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au sein de la zone IGAD est élaboré	Existence du protocole	X	X				IGAD		
8R		Ratification du protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement	Le protocole est ratifié	Nombre d'Etats ayant ratifié le protocole	X	X	X			IGAD, EM		
9R		Mise en œuvre effective du protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de	Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de	Problèmes de mise en œuvre du protocole	X	X	X	X	X	IGAD, EM		

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



		personnes, au droit de résidence et d'établissement	résidence et d'établissement au sein des CER est mit en œuvre									
<b>10C</b>		Reconnaissance des passeports communautaires des autre CER	Les passeports des autres CER sont reconnus	Nombre de passeports communautaires reconnus	X							
<b>14R</b>	libre circulation des biens	L'adoption du régime d'assurance auto communautaire du COMESA	L'IGAD utilise le régime d'assurance auto du COMESA	L'IGAD a adopté le régime d'assurance auto du COMESA	X	X						
<b>16R</b>		Travailler, en collaboration avec le COMESA, sur l'harmonisation des limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules	Les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules sont harmonisées	Niveau d'harmonisation	X	X	X	X	X			
<b>18R</b>		Harmonisation des frais de transit routier dans la région IGAD	Frais de transit routier harmonisés	Nombre d'EM ayant harmonisé les frais de transit routier	X	X						
<b>20R</b>	Libre circulation des services et des capitaux	Elaboration d'un protocole sur la libre circulation des services et des capitaux	L'IGAD est dotée d'un protocole sur la libre circulation des services et des capitaux	Existence du protocole	X	X						
<b>24C</b>	Accords de partenariat	Rapprochement de l'IGAD du processus d'harmonisation entre le COMESA-CAE-SADC	L'IGAD fait partie du comité de pilotage COMESA-CAE-SADC	L'IGAD est membre du comité de pilotage	X							
<b>27R</b>	Douanes	Mise en place d'un mécanisme de compensation	le mécanisme de compensation des pertes de recettes est en place	Existence du mécanisme	X	X						
<b>31R</b>	Infrastructures et énergie	Accélérer la mise en œuvre du PACT et participer effectivement dans le processus de développement du PIDA	La mise en œuvre du PACT est accélérée et la Communauté a participé effectivement au processus de développement du PIDA	Niveau de réalisation des projets du PACT	X	X	X	X	X			
<b>32R</b>	Politiques agricoles	Continuer à mettre en œuvre au niveau de toutes les CER du programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)	Le PDDAA est mis en œuvre	Niveau de progression de mise en œuvre du PDDAA	X	X	X	X	X			
<b>34R</b>	Systèmes de	Création d'un système	L'IGAD est dotée de	Existence d'un système	X	X	X					

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



	gestion de l'information sur les marchés agricoles	régional de gestion de l'information sur les marchés agricoles	son propre système régional de gestion de l'information agricole	régional de gestion de l'information agricole								
37R		Elaborer un protocole sur la promotion des politiques industrielles	L'IGAD est dotée d'un protocole sur la promotion des politiques industrielles	Existence d'un Protocole								
38R	Politiques industrielles	Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	Développement du secteur industriel	L'IGAD applique la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	X	X	X	X	X			
39R	investissement	Elaborer un code des investissements de l'IGAD harmonisé avec les autres codes régionaux	Le code des investissements est adopté	Le code des investissements de l'IGAD est élaboré et adopté						IGAD		
41R	Genre	Création d'une fédération régionale des associations nationales des femmes d'affaires	La fédération est opérationnelle	La fédération existe	X	X	X	X				
42R	Genre	Signature d'un Accord de coopération entre Etats membres dans le domaine de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	L'accord est signé	Nombre d'Etats ayant signé l'accord	X	X						
44R	Santé	Accélération de la mise en œuvre de la stratégie africaine pour la santé	La stratégie est mise en œuvre	Nombre de projets mit en œuvre	X	X	X	X	X			
45R		Organisation d'une table ronde annuelle des premières dames pour discuter des questions sociales, particulièrement celles du VIH/SIDA	Plaidoyer des questions de lutte contre le VIH/SIDA	Nombre de tables rondes organisées	X	X	X	X	X			
	Prévention et règlement des conflits									IGAD		
	Mise en place et fonctionnement d'un système d'alerte rapide des conflits et de salles de veille pour l'observation et le suivi ;									IGAD		

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



	Mise en place et fonctionnement d'une Force africaine en attente (FAA) et de brigades régionales										IGAD		
	Armes légères et de petit calibre										IGAD		
	Reconstruction et développement post-conflit (PCRD)										IGAD		
R	Education	Mettre en œuvre le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation	Le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation est mit en œuvre	Taux de mise en œuvre du Plan d'action	X	X	X	X	X				
R	Sciences et technologie	Mettre en œuvre le plan d'action consolidé des sciences et technologie	Le plan d'action consolidé des sciences et technologie est mit en œuvre	Taux de mise en œuvre du Plan d'action	X	X	X	X	X				
R	Gouvernance	Elaboration un mécanisme d'évaluation par les pairs pour la Communauté	Le mécanisme est élaboré	Avancement de l'élaboration du mécanisme	X	X	X	X					
R	Formation	Recruter un coordonateur du système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Le coordonateur est en poste	Nombre de rapports élaborés par le coordonateur	X	X	X	X					
R		Inviter les fonctionnaires des Etats membres à visiter la Communauté en vue d'avoir une idée sur ce que la CER est en train de faire en matière de coopération douanière	Les fonctionnaires des douanes des Etats membres sont familiarisés avec le travail du secrétariat	Nombre de fonctionnaires ayant visité le secrétariat	X	X	X	X	X				
R		Former les points focaux nationaux sur le système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Les fonctionnaires des Etats membres et des CER sont formés sur le système	Nombre de fonctionnaires formés	X	X							
C		Echanger les fonctionnaires entre la CUA et les CER	Echange d'expériences entre le personnel de la CUA et des CER	Nombre de fonctionnaires échangés	X	X	X	X					



1.2.7 Plan d'Action de la CAE

Tableau 11 : Plan d'action de la CAE

Numéro de l'activité	Sous-secteurs Prioritaires	Actions et activités prioritaires	Résultats	Indicateurs	Calendrier					Responsabilité	Risques	Financement
					2009 Phase I(a)	2010 Phase I(b)	2011 Phase I(c)	2012 Phase I(d)	2013-2016 Phase II			
1R	Barrières tarifaires	Elimination progressive des barrières tarifaires	Les BT entre Etats sont éliminées	Taux appliqués entre les Etats	X	X				CAE, EM		
3R	Barrières non tarifaires (BNT)	Opérationnalisation du système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Le système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT est opérationnel	Niveau d'opérationnalisation du système (Nombre de rapports de suivi produits et nombre de problèmes résolus par rapport à ceux déclarés)	X					CAE, EM		
4R	Règles d'origines	Simplification des règles d'origines dans la région Afrique de l'est	Règles d'origines simplifiées dans la CER	Niveau de simplicité des règles d'origines	X					CAE, EM		
6C	libre circulation des personnes	Exemption de visa pour les africains détenteurs de passeports diplomatiques et service.	Libre circulation des africains détenteurs de passeports diplomatiques et service	Nombre de pays qui exigent un visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et services	X					CAE, EM		
10C		Reconnaissance des passeports communautaires des autres CER	Les passeports communautaires sont connus par la CAE	Nombre de passeports communautaires reconnus par la CAE	X					CAE, EM		
16R	libre circulation des biens	Continuer de travailler sur l'harmonisation des limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules dans la région CAE	Les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules sont harmonisées	Niveau d'harmonisation	X	X				CAE, EM		
18R		Harmonisation des frais de transit routier dans la région CAE	Frais de transit routier harmonisés	Nombre d'EM ayant harmonisé les frais de transit routier						CAE, EM		
30R	Douanes	Harmonisation entre les différents systèmes	Les systèmes sont harmonisés	Nombre de pays utilisant le système	X	X	X	X	X	CAE, EM		

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



		informatisés de douanes utilisés par les pays membres de la CAE		harmonisé								
31R	Infrastructures et énergie	Accélérer la mise en œuvre du PACT et participer effectivement dans le processus de développement du PIDA	La mise en œuvre du PACT est accélérée et la Communauté a participé effectivement au processus de développement du PIDA	Niveau de réalisation des projets du PACT	X	X	X	X	X	CAE, EM		
32R	Politiques agricoles	Continuer à mettre en œuvre au niveau de toutes les CER du programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)	Le PDDAA est mis en œuvre	Niveau de progression de mise en œuvre du PDDAA	X	X	X	X	X	CAE, EM		
34R	Systèmes de gestion de l'information sur les marchés agricoles	Création d'un système régional de gestion de l'information sur les marchés agricoles	La CAE est dotée de son propre système régional de gestion de l'information agricole	Existence d'un système régional de gestion de l'information agricole	X	X	X			CAE, EM		
										CAE, EM		
38R	Politiques industrielles	Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	Développement du secteur industriel	La CAE applique la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action du développement de l'industrie en Afrique	X	X	X	X	X	CAE, EM		
41R	Genre	Création d'une fédération régionale des associations nationales des femmes d'affaires	La fédération est opérationnelle	La fédération existe	X	X	X	X		CAE, EM		
42R		Signature d'un Accord de coopération entre Etats membres dans le domaine de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	L'accord est signé	Nombre d'Etats ayant signé l'accord	X	X				CAE, EM		
44R	Santé	Accélération de la mise en œuvre de la stratégie africaine pour la santé	La stratégie est mise en œuvre	Nombre de projets mit en œuvre	X	X	X	X	X			
45R		Organisation d'une table ronde annuelle des premières dames pour discuter des questions	Plaidoyer des questions de lutte contre le VIH/SIDA	Nombre de tables rondes organisées	X	X	X	X	X			

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



		sociales, particulièrement celles du VIH/SIDA										
	Prévention et règlement des conflits									CAE, EM		
	Mise en place et fonctionnement d'un système d'alerte rapide des conflits et de salles de veille pour l'observation et le suivi ;									CAE, EM		
	Mise en place et fonctionnement d'une Force africaine en attente (FAA) et de brigades régionales											
	Armes légères et de petit calibre											
	Reconstruction et développement post-conflit (PCRD)											
	Harmonisation des statistiques											
<b>R</b>	Education	Mettre en œuvre le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation	Le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation est mit en œuvre	Taux de mise en œuvre du Plan d'action	X	X	X	X	X			
<b>R</b>	Sciences et technologie	Mettre en œuvre le plan d'action consolidé des sciences et technologie	Le plan d'action consolidé des sciences et technologie est mit en œuvre	Taux de mise en œuvre du Plan d'action	X	X	X	X	X			
<b>R</b>	Gouvernance	Elaboration un mécanisme d'évaluation par les pairs pour la Communauté	Le mécanisme est élaboré	Avancement de l'élaboration du mécanisme	X	X	X	X				

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



<b>R</b>	Formation	Inviter les fonctionnaires des Etats membres à visiter la Communauté en vue d'avoir une idée sur ce que la CER est en train de faire en matière de coopération douanière	Les fonctionnaires des douanes des Etats membres sont familiarisés avec le travail du secrétariat	Nombre de fonctionnaires ayant visité le secrétariat	X	X	X	X	X			
<b>R</b>		Former les points focaux nationaux sur le système informatisé de suivi des problèmes d'élimination des BNT	Les fonctionnaires des Etats membres et des CER sont formés sur le système	Nombre de fonctionnaires formés	X	X						
<b>C</b>		Echanger les fonctionnaires entre la CUA et les CER	Echange d'expériences entre le personnel de la CUA et des CER	Nombre de fonctionnaires échangés	X	X	X	X				



### A.3 Plans de mise en œuvre par groupement de CER

9. Dans le cadre de mise en œuvre des activités à caractère continental du PMI, l'approche qui a été préférée est celle de bâtir sur ce qui existe dans les CER et le développer. En effet, un cadre de coopération a été mis en place entre le COMESA, la CAE et la SADC, dont on recommande, dans cette étude, de l'élargir pour l'étendre à l'IGAD, qui y est déjà comme observateur. De même, on recommande la création d'autres groupements.

#### 1.3.1 Groupement: COMESA, SADC, CAE et IGAD

10. Le 22 Octobre 2008, le Sommet Tripartite des Chefs d'Etat et de Gouvernement du COMESA, CAE et SADC, s'est tenue à Kampala, en Ouganda, et a discuté des stratégies visant à approfondir l'intégration régionale en Afrique orientale et australe dans le but à réaliser les objectifs de l'Union africaine (UA) consistant à accélérer l'intégration économique du continent.

11. Le Sommet a accepté l'idée de développer un programme d'harmonisation des arrangements commerciaux entre les trois Communautés économiques régionales, la facilitation de la libre circulation des hommes d'affaires, et la mise en œuvre conjointe des programmes d'infrastructure interrégionaux ainsi que des dispositions institutionnelles qui pourraient favoriser la coopération entre les trois Communautés économiques régionales.

12. Dans le domaine du commerce, des douanes et de la libéralisation économique, le sommet tripartite :

- a approuvé la mise en place rapide d'une zone de libre-échange (ZLE), qui englobe les Etats membres des trois CER; et
- a requis des trois CER la réalisation d'une étude intégrant, entre autres, les éléments suivants:
  - l'élaboration d'une feuille de route, dans les 6 mois, pour la mise en place **de la zone de libre-échange qui tienne compte du principe de géométrie variable**;
  - un cadre juridique et institutionnel pour soutenir l'accord de libre-échange, et
  - des mesures visant à faciliter la circulation des hommes d'affaires au sein des trois CER;

13. L'accord de libre-échange envisagé est considérée comme un mécanisme nécessaire à la réduction des obstacles aux échanges intra et inter CER et à la création d'un marché régional plus large. Un plus grand marché est susceptible d'apporter des gains économiques et un bien-être par une baisse des prix, un choix plus large et une meilleure qualité et une amélioration de la productivité qui pourra conduire à une augmentation des flux commerciaux dans la région. La création de règles d'origine communes permettra également à accroître la valeur ajoutée et la compétitivité ainsi que la promotion de l'investissement dans l'espace des trois CER.

14. En relation avec ce qui a été convenu lors du Sommet tripartite, il est essentiel que les États membres de l'IGAD, qui sont également membres du COMESA, à l'exception de la Somalie, travaillent en étroite collaboration avec les autres CER, pour aligner leurs programmes et activités sur ceux prévus par le comité de pilotage des trois Communautés.



Tableau 12 : Plan d'action du Groupement: COMESA, SADC, CAE et IGAD

Numéro de l'activité	Sous-secteurs Prioritaires	Actions et activités prioritaires	Résultats	Indicateurs	Calendrier					Responsabilité	Risques	Financement
					2009 Phase I(a)	2010 Phase I(b)	2011 Phase I(c)	2012 Phase I(d)	2013-2016 Phase II			
5C	Règles d'origine	Harmonisation des règles d'origines entre les quatre CER	Les règles d'origines sont harmonisées	Niveau d'harmonisation				X	X	COMESA, SADC, CAE, IGAD		
10C	Libre circulation de personnes	Reconnaissance des passeports communautaires entre les CER	Les passeports des CER sont reconnus entre elles	Nombre de passeports communautaires reconnus entre les CER	X	X	X	X	X	COMESA, SADC, CAE, IGAD		
12C		Mettre en place des instruments de sécurité et améliorer la coopération sécuritaire et la lutte contre le terrorisme entre régions	La coopération sécuritaire entre pays est améliorée	Nombre d'instruments mis en place				X	X	COMESA, SADC, CAE, IGAD		
13C		Signature d'accords entre les CER dans le domaine de la coopération judiciaire	Accords de coopération judiciaire sont signés entre les CER	Nombre d'accords signés	X	X				COMESA, SADC, CAE, IGAD		
15C	Libre circulation des biens	Harmonisation des régimes d'assurance auto entre les CER	Les régimes d'assurance auto sont harmonisés	Nombre de CER ayant harmonisé leur régime d'assurance auto avec d'autre CER			X	X	X	COMESA, SADC, CAE, IGAD		
17C		Harmonisation des limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules entre les CER	Les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules sont harmonisées entre les CER	Nombre de CER ayant harmonisé entre elles les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules				X	X	COMESA, SADC, CAE, IGAD		
19C		Harmonisation des frais de transit routier entre les CER	Frais de transit routier harmonisés entre les CER	Nombre de CER ayant harmonisé les frais de transit routier entre elles			X	X	X	COMESA, SADC, CAE, IGAD		
29C	Douanes	Harmonisation des systèmes tarifaires entre les CER	Le TEC continental est adopté	Nombre de CER ayant adopté le TEC continental			X	X	X	COMESA, SADC, CAE, IGAD		

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



<b>33C</b>	Sécurité alimentaire	Harmonisation entre les différents programmes régionaux de sécurité alimentaire	Les programmes régionaux de sécurité alimentaire sont harmonisés	Niveau d'harmonisation des programmes régionaux de sécurité alimentaire	X	X	X	X	X	COMESA, SADC, CAE, IGAD		
<b>35C</b>	Systèmes de gestion de l'information sur les marchés agricoles	Liaison entre les différents systèmes régionaux de gestion de l'information agricole	Les systèmes sont liés entre eux	Les systèmes sont liés entre eux				X	X	COMESA, SADC, CAE, IGAD		
<b>38R</b>	Echange d'expériences	Echange d'expériences entre les CER en matière d'agriculture	Les CER échangent leurs expériences	Nombre de visites entre CER	X	X	X	X	X	COMESA, SADC, CAE, IGAD		
<b>40C</b>	Investissement	Harmonisation des codes d'investissement régionaux	Les codes sont harmonisés	Nombre de codes harmonisés				X	X	COMESA, SADC, CAE, IGAD		
<b>43C</b>	Genre	Signature d'un Accord Multilatéral de coopération entre les CER de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	L'accord est signé	Nombre de CER ayant signé l'accord	X	X	X			COMESA, SADC, CAE, IGAD		
<b>46C</b>	Lutte contre le VIH/SIDA	Renforcement et harmonisation des initiatives régionales de lutte contre le VIH/SIDA au niveau régional et continental	Les initiatives régionales de lutte contre le VIH/SIDA sont renforcées et harmonisées au niveau continental	Degrés d'harmonisation des initiatives régionales	X	X				COMESA, SADC, CAE, IGAD		



### 1.3.2 Groupement : CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA

15. A la lumière de l'initiative du Sommet Tripartite qui a regroupé le COMESA, la SADC et la CAE, il est nécessaire de faire de même au niveau des autres régions. Dans le cadre de cette étude, on propose la création d'un deuxième groupement de CER composé de la CEDEAO, de la CEEAC, de la CENSAD et de l'UMA. L'existence de nombreux exemples de coopération sectorielles entre ces régions nous a inspiré à faire cette proposition. En effet, la CENSAD travaille déjà avec la CEDEAO et l'UMA dans de nombreux domaines, notamment celui de la lutte contre la désertification. La CEEAC et la CEDEAO ont signé un accord de lutte contre la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants. A cet effet, on recommande le renforcement de cette coopération et son élargissement pour couvrir les quatre CER. Le tableau ci-dessous représente un projet de plan de mise en œuvre du PMI pour ce groupement de Communautés.



Tableau 13 : Plan d'action du Groupement : CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA

Numéro de l'activité	Sous-secteurs Prioritaires	Actions et activités prioritaires	Résultats	Indicateurs	Calendrier					Responsabilité	Risques	Financement
					2009 Phase I(a)	2010 Phase I(b)	2011 Phase I(c)	2012 Phase I(d)	2013-2016			
5C	Règles d'origine	Harmonisation des règles d'origines entre ces CER	Les règles d'origines sont harmonisées	Niveau d'harmonisation				X	X	CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA		
10C	Libre circulation des personnes	Reconnaissance des passeports communautaires entre les CER	Les passeports des CER sont reconnus entre elles	Nombre de passeports communautaires reconnus entre les CER	X	X				CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA		
12C		Mettre en place des instruments de sécurité et améliorer la coopération sécuritaire et la lutte contre le terrorisme entre régions	La coopération sécuritaire entre pays est améliorée	Nombre d'instruments mis en place	X	X	X			CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA		
13C		Signature d'accords entre les CER dans le domaine de la coopération judiciaire	Accords de coopération judiciaire sont signés entre les CER	Nombre d'accords signés	X	X				CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA		
15C	Libre circulation des biens	Harmonisation des régimes d'assurance auto entre les CER	Les régimes d'assurance auto sont harmonisés	Nombre de CER ayant harmonisé leur régime d'assurance auto avec d'autre CER			X	X	X	CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA		
17C		Harmonisation des limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules entre les CER	Les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules sont harmonisées entre les CER	Nombre de CER ayant harmonisé entre elles les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules				X	X	CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA		
19C		Harmonisation des frais de transit routier entre les CER	Frais de transit routier harmonisés entre les CER	Nombre de CER ayant harmonisé les frais de transit routier entre elles			X	X	X	CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA		
22C	Accords de partenariat	Signature d'un accord de partenariat entre la CEDEAO, la CEEAC, la CEN-SAD et l'UMA	Accord signé	Accord signé	X					CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA		
23C		Mise en place d'un	Le comité de pilotage	L'existence du	X	X				CUA, CEDEAO,		

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



		comité de pilotage CEDEAO, CEEAC, CEN-SAD et UMA	est en place	comité de pilotage						CEEAC, CENSAD et <b>UMA</b>		
<b>29C</b>	Douanes	Harmonisation des systèmes tarifaires entre les CER	Les systèmes tarifaires entre les CER sont harmonisés	Niveau d'harmonisation		X	X	X	X	CUA, CEDEAO, CEEAC, CENSAD et <b>UMA</b>		
<b>33C</b>	Sécurité alimentaire	Harmonisation entre les différents programmes régionaux de sécurité alimentaire	Les programmes régionaux de sécurité alimentaire sont harmonisés	Niveau d'harmonisation des programmes régionaux de sécurité alimentaire	X	X	X	X	X	CUA, CEDEAO, CEEAC, CENSAD et <b>UMA</b>		
<b>35C</b>	Systèmes de gestion de l'information sur les marchés agricoles	Liaison entre les différents systèmes régionaux de gestion de l'information agricole	Les systèmes sont liés entre eux	Les systèmes sont liés entre eux				X	X	CUA, CEDEAO, CEEAC, CENSAD et <b>UMA</b>		
<b>38R</b>	Echange d'expériences	Echange d'expériences entre les CER en matière d'agriculture	Les CER échange leurs expériences	Nombre de visites entre CER	X	X	X	X	X	CEDEAO, CEEAC, CENSAD et <b>UMA</b>		
<b>40C</b>	Investisseme nt	Harmonisation des codes d'investissement régionaux	Les codes sont harmonisés	Nombre de codes harmonisés				X	X	CUA, CEDEAO, CEEAC, CENSAD et <b>UMA</b>		
<b>43C</b>	Genre	Signature d'un Accord Multilatéral de coopération entre les CER de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	L'accord est signé	Nombre de CER ayant signé l'accord	X	X	X			CEDEAO, CEEAC, CENSAD et <b>UMA</b>		
<b>46C</b>	Lutte contre le VIH/SIDA	Renforcement et harmonisation des initiatives régionales de lutte contre le VIH/SIDA au niveau régional et continental	Les initiatives régionales de lutte contre le VIH/SIDA sont renforcées et harmonisées au niveau continental	Degrés d'harmonisation des initiatives régionales	X	X				CEDEAO, CEEAC, CENSAD et <b>UMA</b>		



#### **1.4 Plan de mise en œuvre : Commission de l'Union africaine**

16. La CUA qui jouera essentiellement le rôle de coordinateur continental du PMI aura à mettre en œuvre quelques actions contenues dans le PMI, en plus de l'assistance en termes de ressources humaines et financières qu'elle pourra mettre à la disposition des CER. Les principales activités à mettre en application par la CUA sont listées dans le tableau ci-dessous.



Tableau 14 : Plan de mise en œuvre : Commission de l'Union africaine

Numéro de l'activité	Sous-secteurs Prioritaires	Actions et activités prioritaires	Résultats	Indicateurs	Calendrier					Responsabilité	Risques	Financement
					2009	2010 Phase I(b)	2011 Phase I(c)	2012 Phase I(d)	2013-2016			
5C	Règles d'origine	Harmonisation des règles d'origines entre ces CER	Les règles d'origines sont harmonisées	Niveau d'harmonisation				X	X	CUA, CER		
12C	Libre circulation des personnes	Mettre en place des instruments de sécurité et améliorer la coopération sécuritaire et la lutte contre le terrorisme entre régions	La coopération sécuritaire entre pays est améliorée	Nombre d'instruments mis en place	X	X	X			CUA, CER, EM		
13C		Signature d'accords entre les CER dans le domaine de la coopération judiciaire	Accords de coopération judiciaire sont signés entre les CER	Nombre d'accords signés	X	X				CUA, CER, EM		
15C	Libre circulation des biens	Harmonisation des régimes d'assurance auto entre les CER	Les régimes d'assurance auto sont harmonisés	Nombre de CER ayant harmonisé leur régime d'assurance auto avec d'autre CER			X	X	X	CUA, CER		
17C		Harmonisation des limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules entre les CER	Les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules sont harmonisées entre les CER	Nombre de CER ayant harmonisé entre elles les limites de la charge à l'essieu et des dimensions des véhicules				X	X	CUA, CER		
19C		Harmonisation des frais de transit routier entre les CER	Frais de transit routier harmonisés entre les CER	Nombre de CER ayant harmonisé les frais de transit routier entre elles			X	X	X	CUA, CER		
22C	Accords de partenariat	Signature d'un accord de partenariat entre la CEDEAO, la CEEAC, la CEN-SAD et l'UMA	Accord signé	Accord signé	X					CUA, CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA		
23C		Mise en place d'un comité de pilotage CEDEAO, CEEAC, CEN-SAD et UMA	Le comité de pilotage est en place	L'existence du comité de pilotage	X	X				CUA, CEDEAO, CEEAC, CENSAD et UMA		
25C		Signature d'un accord	Accord signé entre les	L'accord est signé			X	X	X	CUA, CER		

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



		de partenariat multilatéral entre les deux groupements de CER	deux groupements									
<b>29C</b>	Douanes	Harmonisation des systèmes tarifaires entre les CER	Les systèmes tarifaires entre les CER sont harmonisés	Niveau d'harmonisation		X	X	X	X	CUA		
<b>33C</b>	sécurité alimentaire	Harmonisation entre les différents programmes régionaux de sécurité alimentaire	Les programmes régionaux de sécurité alimentaire sont harmonisés	Niveau d'harmonisation des programmes régionaux de sécurité alimentaire	X	X	X	X	X	CUA, CER		
<b>35C</b>	Systèmes régionaux de gestion de l'information sur les marchés agricoles	Liaison entre les différents systèmes régionaux de gestion de l'information agricole	Les systèmes sont liés entre eux	Les systèmes sont liés entre eux				X	X	CUA, CER		
<b>40C</b>	Investissement	Harmonisation des codes d'investissement régionaux et élaboration d'un code continental d'investissement	Les codes sont harmonisés et un code est élaboré	Nombre de codes harmonisés et existence d'un code continental				X	X	CUA, CER		
<b>43C</b>	Genre	Signature d'un Accord Multilatéral de coopération entre les CER de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	L'accord est signé	Nombre de CER ayant signé l'accord	X	X	X			CUA, CER		
<b>46C</b>	Santé	Renforcement et harmonisation des initiatives régionales de lutte contre le VIH/SIDA au niveau régional et continental	Les initiatives régionales de lutte contre le VIH/SIDA sont renforcées et harmonisées au niveau continental	Degrés d'harmonisation des initiatives régionales	X	X				CUA, CER		
<b>C</b>	Elections, promotions des institutions démocratiques	Ratification de la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance	La Charte est ratifiée	Nombre de pays ayant ratifié la Charte	X	X						
<b>C</b>	Statistiques	Ratification de la charte africaine des statistiques par les Etats membres	La Charte est ratifiée	Nombre de pays ayant ratifié la Charte	X	X				CUA, EM		
<b>C</b>		Préparation de guides	Les guides sont prêts	Nombre de guides	X	X				CUA, Instituts		

**PROGRAMME MINIMUM D'INTEGRATION (PMI)**



		continentaux pour la collecte de données, harmonisation des normes de mesure etc...		préparés						nationaux des statistiques, CER		
<b>C</b>		Renforcer les capacités humaines des instituts nationaux des statistiques	Les capacités humaines des instituts nationaux des statistiques sont renforcées	Nombre de fonctionnaires formés	X	X	X	X	X	CUA, EM		
<b>C</b>		Développer des modules de formation pour les fonctionnaires des CER et de la CUA dans les différents domaines	Les modules sont prêts	Nombre de modules élaborés	X	X				CUA, CER		
<b>C</b>		La CUA doit organiser des sessions de formation au niveau régional dans les différents domaines	Des sessions de formations dans les différents domaines sont organisées	Nombre de sessions organisées	X	X	X	X	X	CUA, CER		
<b>C</b>		Echanger les fonctionnaires entre la CUA et les CER	Echange d'expériences entre le personnel de la CUA et des CER	Nombre de fonctionnaires échangés	X	X	X	X	X	CUA, CER		



## **ANNEXE 2**

# **Mécanisme de Suivi et d'Evaluation**



## A2 : MECANISME DE SUIVI ET D'EVALUATION

17. Le PMI est accompagné d'un mécanisme de suivi et d'évaluation axé sur l'atteinte des résultats attendus afin d'évaluer les progrès de la mise en œuvre des activités et des actions énumérées dans le programme.

18. En ce qui concerne le mécanisme de suivi et d'évaluation du PMI, les CER sont convenues de la nécessité de prendre en compte la spécificité de chaque activité et projet identifiés dans le cadre du Programme. En effet, certains projets en cours de mise en œuvre au sein des CER font l'objet de suivi en fonction d'un calendrier et de mécanismes établis par chacune d'elles et des rapports mensuels ou trimestriels sont produits, respectivement, par le chargé du projet sur le terrain, et le coordinateur du projet au niveau de la Communauté. Les CER joueront le rôle de coordinateur régional de tous les projets et activités à mettre en œuvre par elles. Elles assureront, de plus, le suivi des activités dont la responsabilité revient aux Etats membres de chaque CER.

19. En outre, il convient de noter que le progrès accompli dans la mise en œuvre du PMI fera l'objet d'un rapport annuel par les CER. La Commission de l'Union africaine, de sa part, assurera la coordination et l'harmonisation de toutes les activités au niveau continental. A cet effet, elle élaborera un rapport annuel de suivi de mise en œuvre des activités du PMI, sur la base des différents rapports produits par les CER, pour soumission aux organes de décision, à savoir, les Sommets de l'Union africaine ainsi qu'aux Conférences des Ministres africains de l'Intégration.

Figure 5 : Suivi du PMI



Source : Commission de l'Union africaine, Questionnaire sur le PMI

20. Le rapport de suivi devra contenir des informations nécessaires, à savoir : l'état de mise en œuvre de l'activité par rapport au résultat et à l'indicateur fixés au préalable, les problèmes rencontrés, et formuler, si possible, des recommandations et un nouveau calendrier de mise en œuvre, etc... Pour ce qui est de l'évaluation du PMI, il a été recommandé, prenant en compte la durée de mise en œuvre de la première phase du PMI de quatre années, 2009-2012, de procéder à une évaluation biennale du programme se fondant sur les rapports annuels de suivi et autres documents produits par les CER.



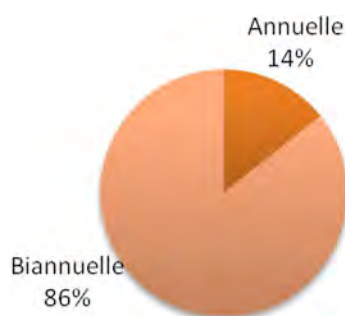
Figure 6 : Méthodes d'évaluation et de suivi du PMI



Source : Commission de l'Union africaine, Questionnaire sur le PMI

21. L'exercice d'évaluation biennale de mise en œuvre du PMI nous permettra de dégager les points faibles du programme et les défis auxquels ont fait face les différentes parties concernées dans la réalisation du programme.

Figure 7 : Evaluation du PMI



Source : Commission de l'Union africaine, Questionnaire sur le PMI

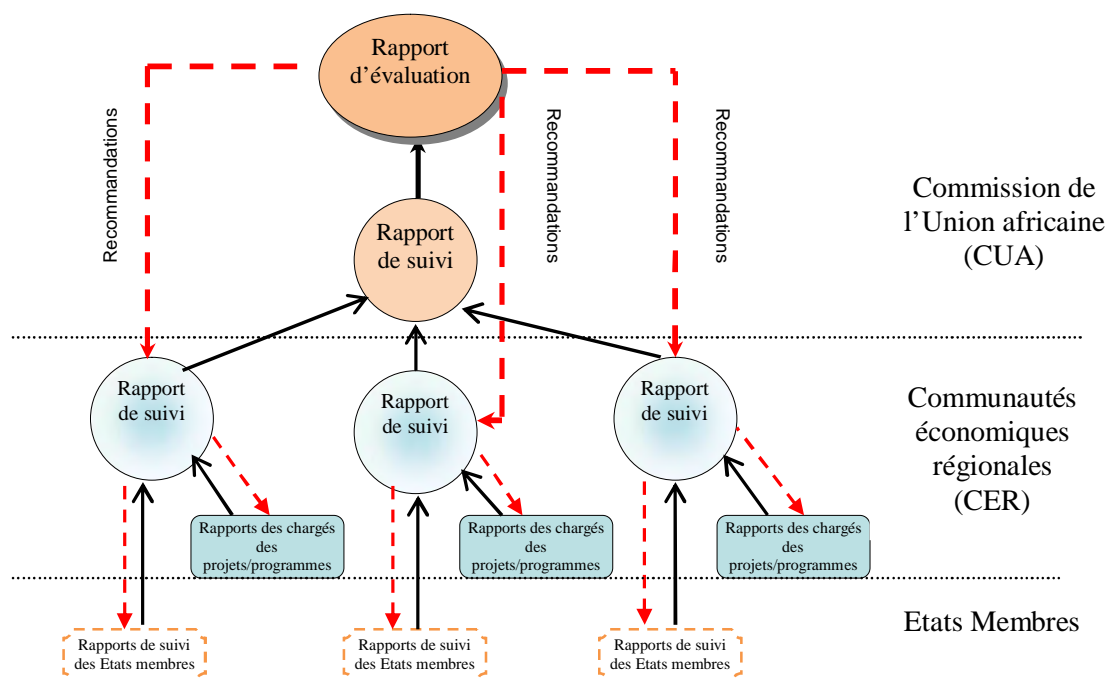
22. L'objectif de l'évaluation du PMI est avant tout d'apprécier le niveau de réalisation, par activité du programme, en général, mais aussi, par rapport aux objectifs fixés lors de la phase initiale d'élaboration. Dans le cadre d'élaboration des rapports de suivi par les CER, il est nécessaire de préciser le type des données à collecter par secteur ou sous-secteurs en relation avec chacune des activités du PMI.

23. Par ailleurs, les CER ont souligné l'urgence de mettre en œuvre l'article 21 (1) du Protocole de relations entre l'Union africaine et les CER qui prévoit l'ouverture de bureaux de liaisons de l'Union africaine au sein de chaque siège des CER pour faciliter le suivi et l'évaluation du PMI. Ces bureaux auront le rôle, entre autres, d'améliorer la communication et l'échange d'information entre la Commission et les CER, et la coordination de la mise en œuvre du PMI au niveau régional.



24. La Commission de l'Union africaine a programmé un certain nombre de réunions sectorielles pour discuter des modalités de mise en œuvre du PMI. Ces réunions serviront aussi à suivre et à évaluer les progrès réalisés, dans chaque secteur/sous-secteur et par CER, des différentes actions inscrites dans le PMI. Ainsi, au niveau de ces réunions, la CUA et les CER devront examiner les problèmes et défis identifiés durant la période de mise en œuvre du programme, et faire des recommandations qui seront incorporées dans le rapport final d'évaluation du PMI qui sera incorporé dans la prochaine phase du programme.

Figure 8 : Structure du mécanisme d'évaluation et de suivi du PMI





## **ANNEXE 3**

# **Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture africaine**



### A3: Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)

25. Le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) a été conçu pour faire face aux défis majeurs posés à l'agriculture en Afrique. Parmi ces derniers figurent les difficultés liées aux marchés/échanges commerciaux, les obstacles technologiques et les contraintes politiques, qui conduisent à la faiblesse de la productivité agricole et provoquent l'insécurité alimentaire. Le programme a été adopté par le Sommet de l'UA de juillet 2003 qui s'est tenu à Maputo, Mozambique. Mandat a été donné à toutes les CER en Afrique de le mettre en œuvre dans leurs régions respectives. Le NEPAD est l'organisme clé responsable de la mise en œuvre du programme PDDAA.

26. L'objectif général du PDDAA est d'assister les pays africains à atteindre un niveau élevé de croissance par le biais d'un développement axé sur l'agriculture, éliminer la faim, réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et favoriser l'expansion du commerce. Le PDDAA vise des taux de croissance agricole de 6 pour cent par an, susceptibles de permettre aux États africains de réaliser le premier des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de réduire de moitié la faim et la pauvreté d'ici 2015.

27. Au départ, le programme PDDAA était fondé sur quatre piliers. Mais un cinquième lui a été ajouté en vue d'aborder les questions du secteur du bétail, de la pêche et des forêts.

- Premier pilier : Étendre la zone sous les systèmes de gestion durable des terres et de régularisation fiable des eaux ;
- Pilier 2: Améliorer l'infrastructure rurale et les capacités relatives au commerce pour un meilleur accès au marché ;
- Pilier 3: Assurer une disponibilité alimentaire accrue et la réduction de la famine ;
- Pilier 4: Améliorer la Recherche agricole, dissémination et adoption de la technologie ;
- Pilier 5: Développement durable de l'élevage, la pêche et les ressources forestières ;

28. Lors de la proclamation du programme PDDAA, les États africains ont convenu d'engager au moins 10% de leurs budgets à l'agriculture et au développement agricole. En conséquence, les CER doivent déterminer l'orientation à prendre aux niveaux national et régional conformément à la vision globale du Traité d'Abuja de 1991, en vue de la création éventuelle d'un marché commun africain et une union économique et monétaire. Pour mettre en œuvre le PDDAA, des accords devront être conclus aux niveaux national, régional et continental, qui mettent en lumière les politiques, les stratégies et les programmes clés, les écarts existants, les niveaux d'investissement et les mécanismes de dialogue requis pour une mise en œuvre effective et à grande échelle.



## BIBLIOGRAPHIE

- Banque africaine de développement. 2007. « Perspectives économiques en Afrique ».
- CEEAC. (1983). « Traité instituant la CEEAC »
- CEEAC. (2007). « Vision stratégique de la CEEAC a l'Horizon 2025 ».
- CEEAC. (2009). « Etat de mise en œuvre du NEPAD en Afrique centrale ».
- CEDEAO. (2008). « Rapport annuel »
- CEDEAO. (2007). « Rapport annuel »
- CEDEAO. (2006). « Rapport annuel »
- COMESA. (2007). « Plan stratégique »
- COMESA. (2005). « COMESA Annual Report».
- COMESA. (2008). « Merchandise Trade statistics2007 »
- Commission économique pour l'Afrique. (2004). « Etat de l'intégration régionale en Afrique ».
- Commission économique pour l'Afrique. (2006). « Etat de l'intégration régionale en Afrique ».
- CUA. (2003). « Programme Détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) ».
- CUA. (2005). « Africa's Science and Technology Consolidated Plan OF Action».
- CUA. (2006). « La rationalisation des CER après le Sommet de Banjul: la feuille de route ».
- CUA. (2006). « Rapport de la première Conférence des Ministres africains de l'intégration, COMAI/Min/Rpt/(I) », 30-31 mars 2006, Ouagadougou, Burkina Faso.
- CUA. (2006). « Déclaration de la première Conférence des Ministres africains de l'intégration, COMAI/Decl/(I) », 30-31 mars 2006, Ouagadougou, Burkina Faso.
- CUA. (2007). « Rapport de la deuxième Conférence des Ministres africains de l'intégration, COMAI/Min/Rpt/(II) », 26-27 juillet 2007, Kigali, Rwanda.
- CUA. (2007). « Déclaration de la deuxième Conférence des Ministres africains de l'intégration, COMAI/Decl/(II) », 26-27 juillet 2007, Kigali, Rwanda.
- CUA. (2008). « Rationalisation des CER : révision du Traité d'Abuja et adoption d'un Programme Minimum d'intégration ».
- CUA. (2008). « Rapport de la troisième Conférence des Ministres africains de l'intégration, COMAI/Min/Rpt/(III) », 22-23 mai 2008, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- CUA. (2008). « Déclaration de la troisième Conférence des Ministres africains de l'intégration, COMAI/Decl/(III) », 22-23 mai 2008, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- CUA. (2008). « Libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux », 22-23 mai (2008), Abidjan, Côte d'Ivoire.
- CUA. (2008). « Rapport de la sixième réunion du Comité de coordination CUA-CER-BAD-CEA » 26 juin 2008, Sharm el Sheikh, Egypte.
- CUA. 2009. « Rapport de la réunion entre la Commission de l'Union africaine et les Chefs exécutifs des CER », 12-13 janvier 2009, Addis Abéba, Ethiopie.
- EAC. 2006. "The East African Community Development strategy".
- CUA. 2007. "PDDAA-Pilier 2: cadre d'action".
- EAC. 2007. "Annual Report: July 2006- June 2007".
- EAC. 2008. "EAC update"
- IGAD. 1996. « Agreement establishing the Inter-Governmental Authority on Development (IGAD) ».
- IGAD. 2003. « IGAD strategy».
- IGAD. 2008. "Annual Report"
- IGAD . 2008. "Report or the IGAD workshop on Minimum Integration Plan". Addis Ababa. 3-5 Nov. 2008.
- Kouassi N.R. (2008) : Les Chemin du Développement de l'Afrique, ed. L'Harmattan, Paris.
- Kouassi N.R. (2007) : "The itinerary of the African integration process : An overview of the Historical Landmarks", in African Integration Review, Vol. 1, No. 2, PP 1-30.



Kouassi N.R. (2007) : « Keys of African Union's Success » in the Bulletin of « Fridays of the Commission of African Union» PP 50-62.

Organisation de l'Unité africaine (OUA).1991. « Traité instituant la Communauté économique africaine, Traité d'Abuja ».

Organisation de l'Unité africaine (OUA).(1999). « Déclaration de Syrte ».

Organisation de l'Unité africaine (OUA). (2000). « Acte constitutif de l'Union africaine ».

SADC. (2006). "Regional Indicative Strategic Plan"

SADC. (2008). « Activity Report of the SADC Secretariat ».